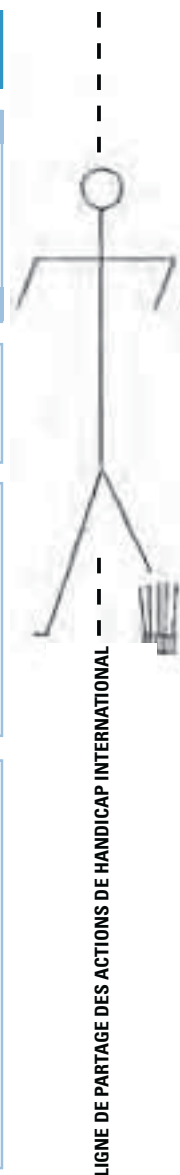
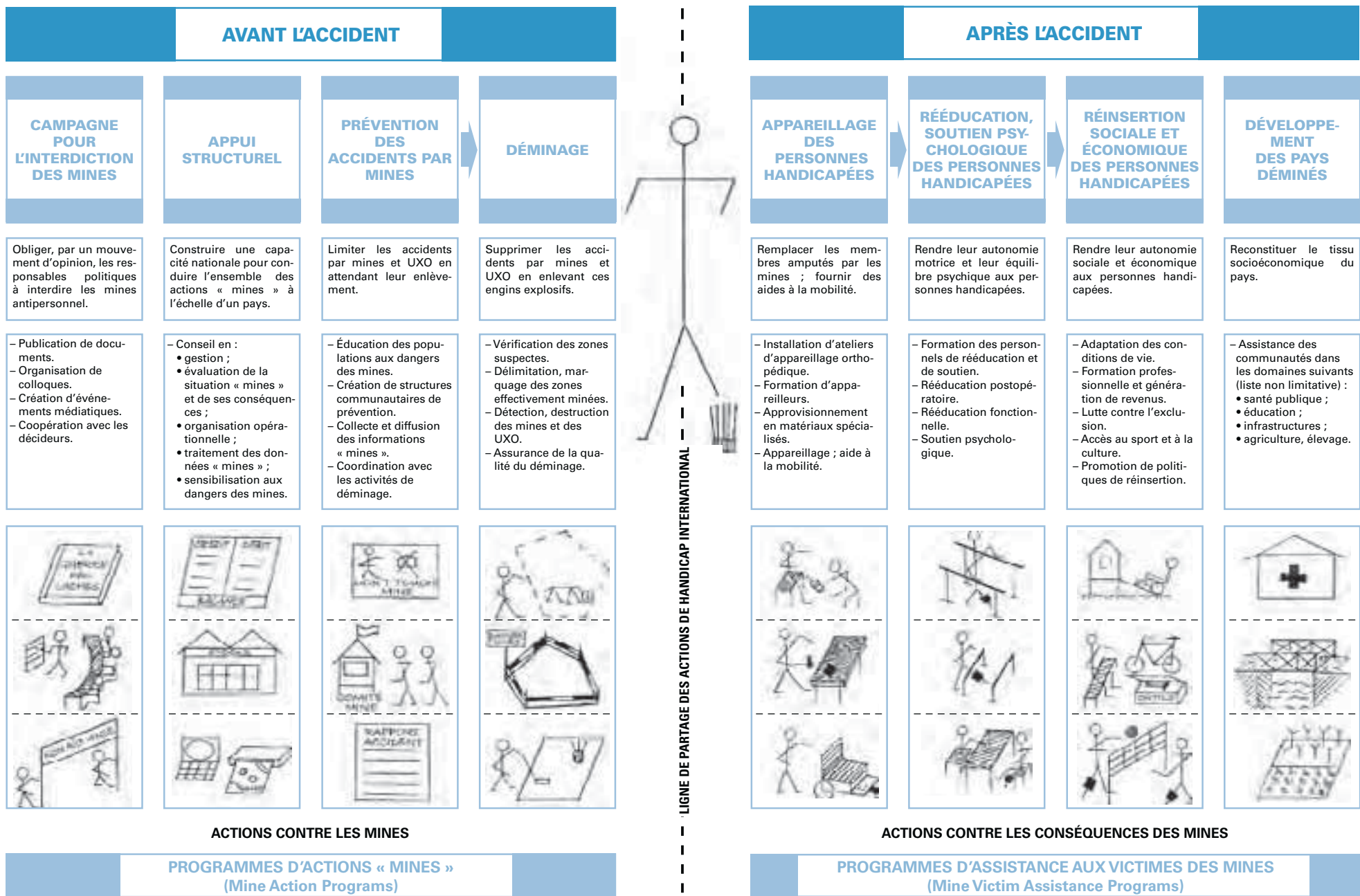


3 – LES ACTIONS CONDUITES POUR LES COMBATTRE

SYNTHÈSE DES ACTIONS CONDUITES PAR HANDICAP INTERNATIONAL POUR RÉSOUDRE LE PROBLÈME DES MINES

UNE SUITE LOGIQUE D' ACTIONS CONDUITES, AVANT ET APRÈS L' ACCIDENT, POUR ÉRADICUER LES MINES, LIMITER LEURS EFFETS ET RÉPARER LEURS CONSÉQUENCES.

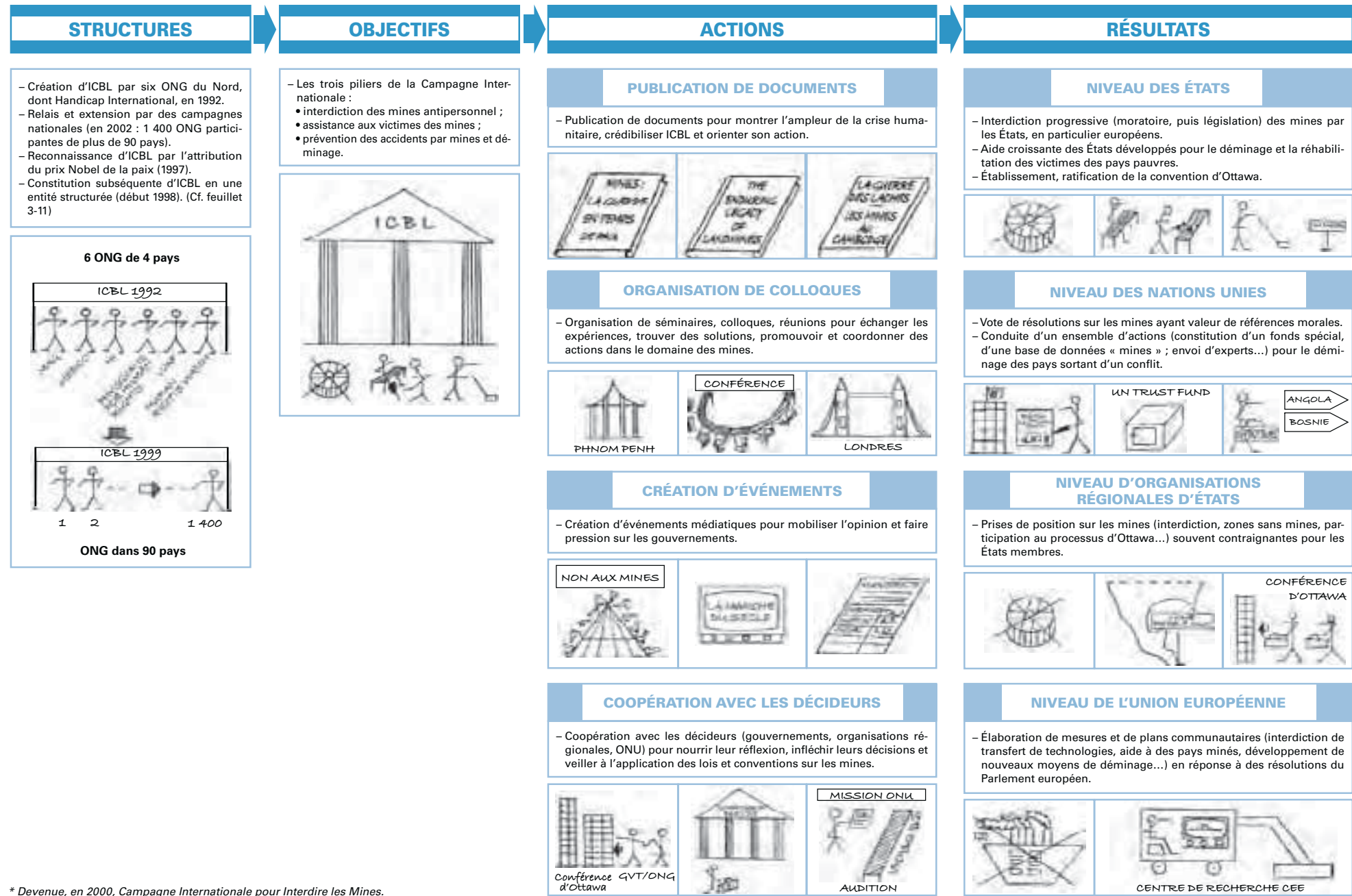
Chacun des programmes et initiatives synthétisés ci-dessous est explicité dans les feuillets qui suivent.



LIGNE DE PARTAGE DES ACTIONS DE HANDICAP INTERNATIONAL

LA CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR INTERDIRE LES MINES ANTIPERSONNEL* (International Campaign to Ban Landmines - ICBL) (résumé)

UNE SÉRIE D'ACTIONS POUR MOBILISER L'OPINION PUBLIQUE ET FAIRE PRESSION AUPRÈS DES DÉCIDEURS INSTITUTIONNELS ET GOUVERNEMENTAUX, AFIN QU'ILS RÉSOLVENT LA CRISE HUMANITAIRE CAUSÉE PAR LES MINES ANTIPERSONNEL. [1] [2] [3] (état arrêté à l'entrée en vigueur de la convention d'Ottawa).



* Devenue, en 2000, Campagne Internationale pour Interdire les Mines.

LA CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR INTERDIRE LES MINES ANTIPERSONNEL (ICBL) (détail)

STRUCTURES

- Création d'ICBL, fin 1992, par six ONG (dont Handicap International) de pays du Nord.
- Orientation de ses activités lors de conférences internationales d'ONG (cinq de 1993 à 1998).
- Relais et extension d'ICBL par la création de campagnes nationales (en 2002 : 1 400 ONG participantes de plus de 90 pays).
- Élargissement de la direction d'ICBL à des pays du Sud (1996).
- Reconnaissance de l'action d'ICBL par l'attribution du prix Nobel de la paix (fin 1997).
- Réorganisation subséquente d'ICBL (début 1998) : création d'un comité de coordination intégrant six nouveaux acteurs, de cinq groupes de travail, de l'Observatoire des mines, de deux postes d'ambassadeur itinérant ; instauration d'une autonomie financière (cf. feuillet 3-11).
- Structure restant légère, diversifiée, créative, utilisant largement Internet pour coordonner ses actions et les faire connaître.

OBJECTIFS

- Résoudre la crise humanitaire causée par les mines antipersonnel, à l'issue de conflits internes résultant, le plus souvent, de la guerre froide ou de ses séquelles, de trois façons :
 - interdiction des mines antipersonnel ;
 - assistance aux victimes des mines ;
 - prévention des accidents par mines et déminage.

ACTIONS

PUBLICATION DE DOCUMENTS

- Publication de documents pour montrer l'ampleur de la crise humanitaire, crédibiliser ICBL et orienter son action :
 - problématique des mines (*Mines antipersonnel : la guerre en temps de paix*, etc.) ;
 - situation dans les pays minés (rapports annuels de l'Observatoire des mines, *Landmine Victim Assistance Reports...*) ;
 - conséquences médicales et socioéconomiques des mines (*After the Guns Fall Silent: the Enduring Legacy of Landmines*, etc.).

ORGANISATION DE COLLOQUES

- Organisation de séminaires, colloques, réunions pour échanger les expériences, trouver des solutions, promouvoir des actions :
 - soins, assistance aux victimes (Londres, Tokyo) ;
 - prévention des accidents par mines (Maputo...) ;
 - techniques, moyens de déminage (Copenhague, Washington, Bonn...) ;
 - conséquences socioéconomiques des mines (Phnom Penh) ;
 - utilité militaire des mines, moyens de remplacement (Genève, Budapest...) ;
 - prolifération, interdiction des mines (Paris...).

CRÉATION D'ÉVÉNEMENTS

- Création d'événements médiatiques pour mobiliser l'opinion et faire pression sur les gouvernements :
 - journées *mine awareness* (Cambodge, Mozambique...) ;
 - signature de manifestes (Australie, Belgique, Cambodge, France...) ;
 - manifestations publiques (Pyramides de chaussures, marches de victimes, *Broken Chair...*) ;
 - utilisation de médias (affiches, films, émissions de télévision, conférences de presse...).

COOPÉRATION AVEC LES DÉCIDEURS

- Coopération avec les décideurs (gouvernements, organisations régionales, ONU) pour nourrir leur réflexion, infléchir leurs décisions et veiller à l'application des lois et conventions :
 - collaboration avec le Gouvernement belge (promulgation de la première loi nationale sur l'interdiction des mines) ;
 - observateur, participation à des conférences internationales (révision du Protocole II, convention d'Ottawa) ;
 - audition par des instances multilatérales (ONU, Parlement européen) ;
 - universalisation (adhésion d'États non encore parties) et application (Observatoire des mines...) de la convention d'Ottawa.

RÉSULTATS

NIVEAU DES ÉTATS

- Évolution des États, accélérée par le processus d'Ottawa, vers l'interdiction des mines antipersonnel (moratoire, puis législation).
- Nombreux projets d'assistance aux victimes et d'aide au déminage en faveur des pays du Sud : envoi d'experts ; financement de programmes de santé, de réhabilitation, de réinsertion sociale ; enlèvement des mines.
- Projet américain « Demining 2010 Initiative » de fédération de tous les moyens et ressources mondiaux pour éradiquer les mines antipersonnel avant 2010.
- Établissement et ratification par plusieurs États de la convention d'Ottawa, qui reste à universaliser.

NIVEAU DES NATIONS UNIES

- Vote de résolutions (références morales) invitant les États à arrêter l'exportation des mines, à participer à un traité international d'interdiction, à aider au déminage, à signer la convention d'Ottawa.
- Création d'un UN Voluntary Trust Fund for Mine Clearance (novembre 1994).
- Gestion de programmes de déminage en prolongement d'opérations de maintien de la paix (Cambodge, Angola...) ou dans le cadre de projets de développement (Laos...).
- Constitution d'une base de données « mines » mondiale.

NIVEAU D'ORGANISATIONS RÉGIONALES

- Vote de résolutions, souvent contraignantes pour les États membres d'organisations régionales (Caricom, OUA, OAS, SADC) et relatives à :
 - l'interdiction des mines antipersonnel ;
 - la participation au processus d'Ottawa ;
 - la création de zones sans mines antipersonnel : *mine free zone* (Amérique centrale, Caraïbes, Afrique, *Western Hemisphere*).









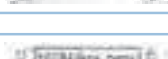
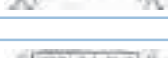
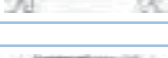
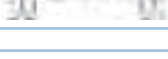




NIVEAU DE L'UNION EUROPÉENNE

- Vote, par le Parlement européen, de résolutions stimulantes pour les organes de décision (gouvernements, Conseil de l'Union européenne) : moratoire sur l'exportation ; interdiction totale des mines antipersonnel ; financement du déminage...
- Élaboration, par le Conseil de l'Union européenne, de plans d'action contraignants pour les États membres : interdiction de transfert de technologies « mines » ; aide aux pays minés (203,3 millions de dollars pour la période 1992-2002) ; recherche, développement de nouveaux moyens de déminage.
















CHRONOLOGIE DES ACTIONS D'ICBL ET DES RÉACTIONS DES INSTITUTIONS ET DES ÉTATS

UNE CHRONOLOGIE SUCCINCTE DES INTERACTIONS ENTRE ICBL ET RESPONSABLES POLITIQUES QUI ONT ABOUTI, EN UN TEMPS EXCEPTIONNELLEMENT COURT, À L'INTERDICTION MORALE DES MINES ANTIPERSONNEL (AP) (état arrêté à l'entrée en vigueur du Traité d'Ottawa).

ACTIONS D'ICBL (International Campaign to Ban Landmines)

NOV. 91	Lancement d'une campagne antimines par Vietnam Veterans of America Foundation (VVAF – États-Unis) et Medico International (Allemagne).	
MAI 92	Lancement de la campagne contre la « guerre des lâches » par Handicap International (France et Belgique), Mine Advisory Group (MAG – Grande-Bretagne) et Physicians for Human Rights (PHR – États-Unis).	
OCT. 92	Lancement, par les ONG précédentes plus Human Rights Watch (HRW – États-Unis), de la campagne internationale conjointe pour l'interdiction des mines antipersonnel.	
MAI 93	Première conférence internationale ONG ICBL – Londres (40 ONG). Définition de la stratégie de la campagne et de la structure d'ICBL (comité de pilotage : 6 ONG fondatrices ; coordination : VVAF).	
MAI 94	Deuxième conférence internationale ONG ICBL – Genève (75 ONG). Stratégie : mobiliser l'opinion publique pour faire pression sur les décideurs politiques.	
JUIN 95	Troisième conférence internationale ONG ICBL – Phnom Penh, lors du colloque sur les conséquences socioéconomiques des mines. Stratégie : lobbying auprès des États aux niveaux national, régional, international.	
SEP. 95	Organisation d'événements de sensibilisation « mines » dans plusieurs pays, avant l'ouverture de la conférence d'examen de la Convention de 1980 sur certaines armes conventionnelles (CCW).	
SEP. 95 à MAI 96	Participation des ONG ICBL, en tant qu'observateurs, aux trois sessions d'examen de la CCW. Modifications du Protocole II sur les mines jugées non satisfaisantes par ICBL.	
JAN. 96 à MAI 96	Réunions informelles entre ICBL et les représentants des États pro-interdiction. Invitation du Gouvernement canadien à une réunion à Ottawa (octobre 1996) pour étudier une alternative à la CCW.	
SEP. 96	Organisation de manifestations antimines à travers le monde pour soutenir la réunion d'Ottawa. Élargissement du comité de pilotage d'ICBL.	
OCT. 96 à DÉC. 97	Participation des ONG ICBL, en tant qu'acteurs, au processus d'Ottawa.	
FÉV. 97	Quatrième conférence internationale ONG ICBL – Maputo (450 participants, 60 pays). Soutien au processus d'Ottawa, reconnu comme le plus efficace pour interdire les mines antipersonnel.	
FÉV. 98	Première assemblée générale des ONG ICBL – Francfort. Restructuration ICBL, forte de 1 000 ONG de 60 pays.	
JUIN 98	Création de l'Observatoire des mines lors d'une réunion à Oslo.	
1998	Organisation de conférences (Budapest, Moscou, Amman...) pour inciter les États à adhérer à la Convention (universalisation).	
MAI 99	Publication du <i>Landmine Monitor – Report 1999</i> . Deuxième assemblée générale d'ICBL – Maputo (120 participants de 70 pays).	

RÉACTIONS DES INSTITUTIONS ET DES ÉTATS

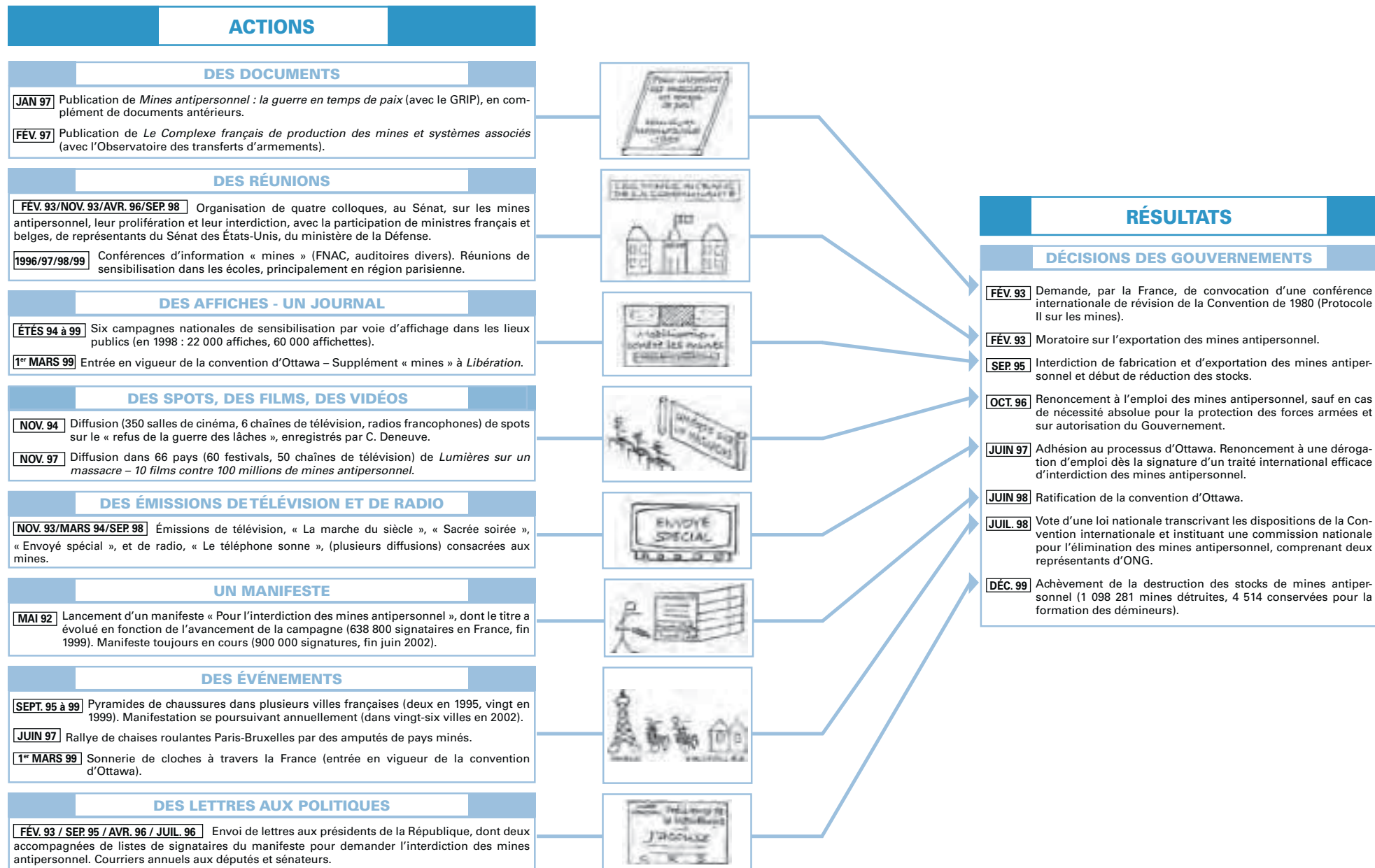
OCT. 92	Premier moratoire sur l'exportation des mines antipersonnel promulgué par un pays (États-Unis) <i>via</i> une loi.	
DÉC. 93	Résolution de l'ONU demandant l'examen de la Convention de 1980 sur les armes conventionnelles (Certain Conventional Weapons – CCW), avec la participation d'ONG.	
SEP/NOV. 94	Promotion, par l'ONU, d'une politique d'aide au déminage et création d'un UN Voluntary Trust Fund for Mine Clearance.	
MARS 95	Premier moratoire complet (production, transfert et exportation, emploi, stockage) sur les mines antipersonnel promulgué par un pays (Belgique) <i>via</i> une loi.	
MAI 95	Appel du pape pour l'arrêt de la production et de l'emploi des mines antipersonnel.	
MAI 95 et OCT. 96	Décision, par le Conseil de l'Union européenne, de mesures contraignantes pour les États membres (exportation des mines antipersonnel, contribution financière au déminage).	
SEP. 95 à MAI 96	Conférence d'examen de la CCW de 1980, sous l'égide de l'ONU, aboutissant au Protocole II sur les mines modifié. Conduite, par le CICR, d'une campagne médiatique antimines.	
NOV. 96	Création par les États des Caraïbes, groupés dans l'organisation régionale Caricom, de la première <i>mine free zone</i> dans le monde.	
DÉC. 96	Résolution de l'ONU (156 États pour, 0 contre) invitant les États à interdire les mines antipersonnel (soutien au processus d'Ottawa).	
OCT.96 à DÉC. 97	Déroulement du processus d'Ottawa sous le <i>leadership</i> du Gouvernement canadien.	
OCT. 97	Attribution du prix Nobel de la paix à ICBL et à sa coordonnatrice.	
OCT. 97	Résolution de l'ONU demandant aux États d'adhérer à la convention d'Ottawa.	
4 DÉC.97	Approbation de la convention d'Ottawa lors d'une réunion dans la capitale du Canada et signature par 122 pays. Dépôt, pour ratification, au siège de l'ONU.	
SEP. 98	Ratification de la convention d'Ottawa par le 40 ^e État (Burkina Faso), impliquant son entrée en vigueur le 1 ^{er} mars 1999.	
MAI 99	Première assemblée des États parties à la Convention (Maputo).	

LA CAMPAGNE FRANÇAISE POUR INTERDIRE LES MINES ANTIPERSONNEL

LA CAMPAGNE EN FRANCE : UN ÉLÉMENT MOTEUR DE L'ENGAGEMENT PROGRESSIF DES AUTORITÉS FRANÇAISES VERS L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL.

Une multitude d'actions menées par Handicap International, quelquefois avec d'autres organisations (Croix-Rouge, MSF, Unicef...), pour créer un mouvement d'opinion et susciter les décisions successives des gouvernants français qui ont abouti à l'élimination totale des mines antipersonnel en France en décembre 1999, date de clôture de ce bilan.

Des activités citoyennes continuent d'être déployées pour conduire le Gouvernement à promouvoir l'universalisation de la convention d'Ottawa et à accroître l'aide de la France aux pays minés.



LES PROCESSUS POUR LA LIMITATION OU L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL

TROIS PROCESSUS, PARALLÈLES MAIS INTERACTIFS, POUR LA LIMITATION OU L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL. AUCUN DE CES PROCESSUS N'EST CLOS.

PROCESSUS DE RÉVISION DE LA CONVENTION SUR LES ARMES CONVENTIONNELLES (CCW) de 1980 (PROTOCOLE II)

LIMITATION (PRODUCTION, STOCKAGE, TRANSFERT, EMPLOI) DES MINES ANTIPERSONNEL

Né du constat, à l'issue de la guerre froide, de la crise humanitaire causée par les mines antipersonnel.

ICBL observatrice.

FÉV. 93 Demande, par la France, de convocation d'une conférence d'examen de la Convention de 1980.

FÉV. 94 à JAN 95 Rédaction, par des experts, d'un projet de protocole modifié.

SEP 95 à MAI 96 Conférence d'examen (trois sessions) aboutissant, par consensus, à un protocole modifié jugé non satisfaisant par plusieurs États et ICBL. Rencontres informelles entre ces parties.

MAI 96 Annonce par le Canada, lors de la clôture de la conférence, d'une réunion des États pro-interdiction.

DÉC. 98 Entrée en vigueur du Protocole II modifié, ratifié par 20 États.

DÉC. 2001 Conférence de révision de la Convention de 1980, dont le Protocole II modifié. Décision de faire étudier par des experts le problème des résidus explosifs de guerre (essentiellement des UXO) et celui des mines autres qu'antipersonnel.



PROCESSUS D'OTTAWA

INTERDICTION UNILATÉRALE DES MINES ANTIPERSONNEL

Né de l'échec de la révision du Protocole II sur les mines antipersonnel.

ICBL participante.

OCT. 96 Conférence, à Ottawa, des 50 États pro-interdiction, avec la participation d'ICBL. Accord sur une stratégie globale et un plan d'action. Rendez-vous donné par le Canada aux États pour la signature d'une convention en décembre 1997.

DÉC. 96 Soutien de l'Assemblée générale de l'ONU au processus.

FÉV. 97 à AVRIL 97 Préparation d'un projet de convention.

JUIN 97 Définition des principes directeurs de la Convention lors d'une réunion de suivi du processus à Bruxelles (154 États représentés).

SEP 97 Négociation de la Convention lors d'une conférence diplomatique à Oslo (120 États représentés).

DÉC. 97 Approbation de la Convention lors d'une conférence à Ottawa. Dépôt auprès de l'ONU.

SEP 98 Ratification de la Convention par le 40^e État, impliquant son entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999.

Années 1999 et suivantes Assemblées annuelles des États parties à la Convention. Sessions à Maputo (mai 1999), à Genève (septembre 2000 et septembre 2002) ainsi qu'à Managua (septembre 2001).

MAI 99 Définition d'un programme de travail intersessions mis en œuvre par quatre comités permanents se réunissant deux fois par an, avec la participation de membres des groupes de travail ICBL correspondants (cf. feuillet 3-11).

2004 Conférence d'examen de la Convention.



PROCESSUS DE LA CONFÉRENCE DU DÉSARMEMENT (CD)

INTERDICTION UNIVERSELLE DES MINES ANTIPERSONNEL

Stimulé par le succès du processus d'Ottawa.

ICBL absente.

JUIN 97 Nomination d'un coordonnateur spécial pour évaluer les modalités d'examen du problème des mines.

AOÛT 97 Rapport du coordonnateur indiquant qu'une majorité d'États participants est favorable à cet examen, sous réserve d'une approche progressive.

MARS 98 Avertissement du représentant de la Suisse qui se réfère au succès du processus d'Ottawa pour presser la conférence d'examiner le problème des mines, sous peine d'être marginalisée.

FÉV. 99 Demande, par 22 États, de création d'un comité chargé de négocier une interdiction de transfert des mines antipersonnel (ICBL opposée à cette initiative qui aboutirait à une troisième convention, de portée limitée, sur les mines).

AOÛT 2002 Non-aboutissement de la négociation précédente. Aucune mesure prise sur les mines antipersonnel, dans le cadre de la CD, depuis 1997.



LE PROCESSUS D'OTTAWA

LES ÉTAPES D'UN PROCESSUS RAPIDE D'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL, PREMIER EXEMPLE DU POUVOIR D'INTERVENTION DE LA SOCIÉTÉ CIVILE DANS LE DOMAINE DU DÉSARMEMENT. [1] [2]

MAI 1996 : NAISSANCE DU PROCESSUS

- Échec de la conférence de révision de la Convention sur les armes conventionnelles (CCW, Protocole II) à Genève, et rencontre entre ONG ICBL et représentants des États pro-interdiction pour trouver une alternative.
- Annonce par le Gouvernement canadien, lors de la clôture de la conférence CCW, d'une réunion des États pro-interdiction à Ottawa.



OCTOBRE 1996 : LANCEMENT DU PROCESSUS

- Réunion, à Ottawa, des États et organismes pro-interdiction (74 États, ONG ICBL, CICR, agences de l'ONU).
- Déclaration d'Ottawa (50 États signataires) affirmant le besoin d'un accord international, juridiquement contraignant, d'interdiction des mines antipersonnel.
- Établissement d'un plan d'actions mondiales et régionales pour aboutir à cet accord, réduire le déploiement des mines antipersonnel, faire face à la crise humanitaire afférente.
- Accélération du processus par le Gouvernement canadien, qui annonce la signature d'une Convention d'interdiction à Ottawa en décembre 1997.



DÉCEMBRE 1996 : SOUTIEN DU PROCESSUS

- Résolution de l'Assemblée générale des Nations unies, le 10 décembre (156 États pour, 0 contre, 10 abstentions, 18 absents), demandant la négociation, le plus tôt possible, d'un accord international pour interdire les mines antipersonnel.



FÉVRIER À AVRIL 1997 : PRÉPARATION DE LA CONVENTION

- Réunion à Vienne, en février (109 États dont 4 observateurs, ONG ICBL...), pour l'établissement d'un avant-projet de convention à partir d'un texte autrichien.
- Réunion à Bonn, en avril (experts techniques de 120 États, ONG/ICBL), pour la mise au point des mesures de vérification de l'application de la Convention.



JUIN 1997 : SUIVI DU PROCESSUS

- Réunion à Bruxelles (154 États, ONG ICBL, CICR) aboutissant à la déclaration de Bruxelles (107 États signataires) :
 - affirmant, en se référant à la résolution de l'Assemblée générale de l'ONU, la nécessité d'un accord d'interdiction des mines antipersonnel ;
 - définissant les grandes lignes de cet accord sur les mines antipersonnel : interdiction totale, destruction (stocks, zones minées), coopération pour le déminage ;
 - établissant un échéancier pour aboutir à cet accord ;
 - invitant les autres États à se joindre au processus.



SEPTEMBRE 1997 : NÉGOCIATION DE LA CONVENTION

- Conférence diplomatique d'Oslo (91 États participants, 38 États observateurs, ONG ICBL...).
- Adoption par vote (un pays, une voix) d'un projet de convention exhaustif, procédant de l'avant-projet de Vienne et répondant aux critères de la déclaration de Bruxelles.



DÉCEMBRE 1997 : ABOUTISSEMENT DU PROCESSUS

- Conférence d'Ottawa (156 États participants, ONG ICBL, CICR...).
- Accord sur la Convention et signature de cette convention par 122 États ayant participé au processus.
- Dépôt de la Convention auprès du secrétaire général des Nations unies, pour ratification par les États, puis entrée en vigueur (six mois après la quarantième ratification).



ANNÉES 1998 ET SUIVANTES : UNIVERSALISATION ET APPLICATION DE LA CONVENTION

- Action des États parties à la Convention et des ONG d'ICBL pour :
 - l'entrée en vigueur rapide de la Convention (quarantième ratification acquise en septembre 1998) ;
 - la ratification de la Convention par le plus grand nombre (125 États en août 2002), en vue de l'universalisation ;
 - l'application de la Convention par les États parties (rapports annuels de l'Observatoire des mines, créé en juin 1998) ;
 - l'augmentation des financements pour l'action contre les mines et l'assistance à leurs victimes.



Observatoire des mines

LA CONVENTION D'OTTAWA

UNE CONVENTION UNILATÉRALE EXHAUSTIVE QUI, DE PAR LES DISPOSITIONS RÉSUMÉES CI-APRÈS, INSTITUE UN FUTUR SANS MINES ANTIPERSONNEL (AP) POUR LES PAYS SIGNATAIRES ET S'EFFORCE DE RÉSOUDRE LA CRISE HUMANITAIRE EXISTANT DANS LES PAYS MINÉS.

1. DÉFINITION EXHAUSTIVE DES MINES ANTIPERSONNEL

– Mines spécifiquement antipersonnel plus mines à double usage AP et AC (antichars et antivéhicules) déclenchées, non intentionnellement, par la victime.

2. INTERDICTION COMPLÈTE DES MINES AP

– Mise au point, production.
– Emploi.
– Stockage (sauf pour la mise au point de techniques de déminage et pour la formation de démineurs).
– Transfert (sauf pour la destruction des stocks et pour la formation au déminage).

3. DESTRUCTION DES MINES AP

– Destruction des stocks dans un délai de quatre ans.
– Dépollution des zones minées dans un délai de dix ans renouvelable.

4. COOPÉRATION, ASSISTANCE INTERNATIONALE

– Coopération inter-États pour :
• la destruction des stocks ;
• l'éducation des populations au danger des mines (prévention des accidents) ;
• le déminage.
– Assistance aux victimes des mines par les pays riches.

5. RESPECT DES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION

– Rapports périodiques (six mois après ratification, puis annuellement) sur l'application de la Convention par les États parties.
– Procédure d'enquête sur le non-respect de la Convention par les États parties.
– Examen (périodique, exceptionnel) de l'application de la Convention (assemblées annuelles ou extraordinaires des États parties, conférence d'examen cinq ans après entrée en vigueur).

6. APPLICATION NATIONALE DE LA CONVENTION

– Transcription, par les États parties, des dispositions de la Convention dans les législations et réglementations nationales, imposant des sanctions pénales en cas de violation.

10. RETRAIT DE LA CONVENTION

– Possible six mois après ratification par un État partie, sous réserve qu'il ne soit pas engagé dans un conflit armé.

9. ENTRÉE EN VIGUEUR DE LA CONVENTION

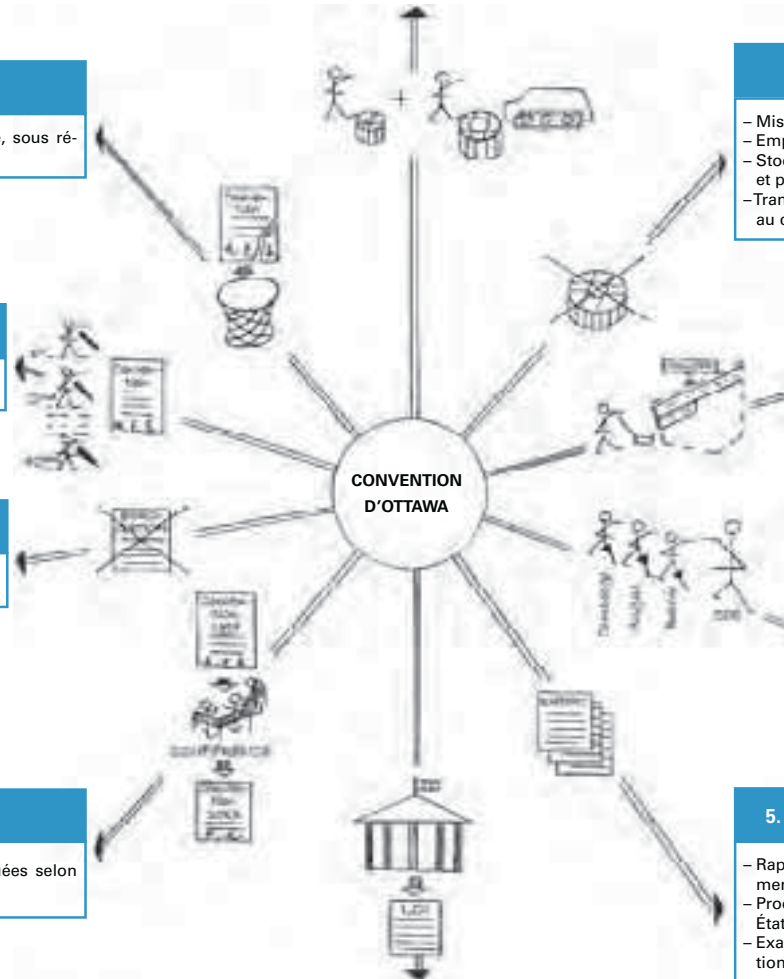
– Six mois après ratification par le 40^e État.

8. RÉSERVES SUR LES DISPOSITIONS DE LA CONVENTION

– Pas de réserves ou dérogations possibles.

7. AMENDEMENT DE LA CONVENTION

– Possible lors de conférences d'amendement convoquées selon une procédure définie.



CONVENTION D'OTTAWA VERSUS CONVENTION DE 1980 SUR LES ARMES CONVENTIONNELLES (Protocole II modifié en 1996)

UNE CONVENTION D'OTTAWA QUI INTERDIT LES MINES ANTIPERSONNEL (AP) CONTRE UNE CONVENTION DE 1980 QUI NE FAIT QUE RÉGLEMENTER LEURS CARACTÉRISTIQUES, LEUR EMPLOI ET LEUR TRANSFERT. [1] [2]

DISPOSITIONS DE LA CONVENTION D'OTTAWA

– Définition exhaustive incluant tous les engins explosifs se comportant comme des mines AP pour les populations civiles.

– Interdiction (mise au point, production, transfert, emploi, stockage) garantissant l'élimination totale, à terme, des mines AP.

– Destruction de ses stocks par un État, dans un délai de quatre ans après l'entrée en vigueur de la Convention pour cet État partie.
– Déminage des zones minées dans un délai de dix ans (renouvelable).

– Coopération des États parties en mesure de le faire avec les autres États pour la destruction des stocks et le déminage.
– Assistance aux victimes des mines par les États parties en mesure de le faire.

– Rapports périodiques détaillés (six mois après ratification, puis annuellement) sur l'application de la Convention par les États parties.
– Procédure d'enquête sur le non-respect de la Convention par un État partie.
– Examen (périodique, exceptionnel) de l'application de la Convention par les États parties.

– Mesures législatives et réglementaires d'application nationale à prendre par chaque État partie.

– Possible lors de conférences d'amendement convoquées selon une procédure définie.

– Aucune réserve ou dérogation possible quant aux dispositions de la Convention.

– Six mois après ratification par le 40^e État partie.
– Possibilité pour un État partie d'appliquer provisoirement les dispositions relatives à l'interdiction des mines AP (mise au point, production, transfert, emploi, stockage) avant l'entrée en vigueur de la Convention.

– Possible six mois après notification par un État partie, sous réserve qu'il ne soit pas engagé dans un conflit armé.

DÉFINITION
DES MINES ANTIPERSONNEL

INTERDICTION
DES MINES ANTIPERSONNEL

DESTRUCTION
DES MINES ANTIPERSONNEL

COOPÉRATION, ASSISTANCE
INTERNATIONALE

RESPECT DES DISPOSITIONS
DE LA CONVENTION

APPLICATION NATIONALE
DE LA CONVENTION

AMENDEMENT
DE LA CONVENTION

RÉSERVES, DÉROGATIONS

ENTRÉE EN VIGUEUR
DE LA CONVENTION

RETRAIT
DE LA CONVENTION

DISPOSITIONS DU PROTOCOLE II MODIFIÉ

– Définition restrictive excluant les engins explosifs ayant des effets collatéraux identiques à ceux des mines AP.

– Réglementation des caractéristiques, de l'emploi et du transfert des mines AP pérennisant leur existence.

– RIEN
– Obligation prévue à l'issue des conflits, mais sans délais.

– Assistance au déminage par les hautes parties contractantes en mesure de le faire.
– RIEN.

– Rapports annuels sur les mesures d'application nationales prises par les hautes parties contractantes.
– RIEN.
– Consultations entre hautes parties contractantes pour les problèmes concernant l'application du Protocole.

– Mesures « législatives et autres pour prévenir les violations des dispositions du Protocole » à prendre par chaque haute partie contractante.

– Conférence de révision cinq ans après l'entrée en vigueur du Protocole II modifié, et au plus tard en 2001.

– Plusieurs dérogations de longue durée (neuf ans) possibles (« détectabilité », utilisation de mines programmables) altérant la portée du Protocole.

– Six mois après ratification par le 20^e État contractant.
– RIEN.

– RIEN.

BILAN

Convention d'Ottawa qui :

- établit à terme, de par les interdictions et destructions prévues, une zone sans mine antipersonnel couvrant les territoires des États parties ;
- se donne les moyens de sa mise en œuvre (transcription des dispositions dans les lois nationales, coopération inter-États pour son application) ;
- n'autorise aucune réserve ou dérogation qui en altérerait la portée ;
- prévoit les mécanismes de vérification de son application ;
- constitue une approche intégrée du problème des mines (interdiction de ces engins, aide au déminage et assistance aux victimes) ;
- de par l'ensemble de ces mesures, institue une référence morale qui ouvre la voie à son universalisation et isole les États non-signataires.

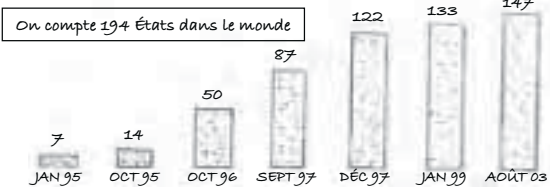
LES EFFETS DE LA CAMPAGNE INTERNATIONALE POUR INTERDIRE LES MINES ANTIPERSONNEL

UN FAISCEAU D'INDICATEURS CONVERGENTS QUI MONTRENT LE RENONCEMENT CROISSANT DES ÉTATS À LA PRODUCTION, À L'EXPORTATION, À L'EMPLOI ET AU STOCKAGE DES MINES ANTIPERSONNEL (AP). UNE DYNAMIQUE IRRÉVERSIBLE, CRÉÉE PAR LA CAMPAGNE INTERNATIONALE, VERS L'INTERDICTION UNIVERSELLE DES MINES. [1] [2] [3] [4] [5]

Un désengagement des nations d'Europe occidentale qui bouleverse la carte des pays producteurs et exportateurs de mines antipersonnel.

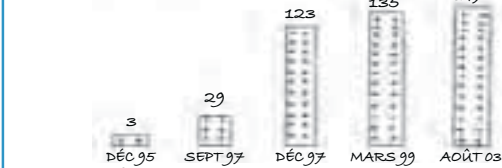
ÉTATS SOUTENANT L'INTERDICTION DES MINES ANTIPERSONNEL

On compte 194 États dans le monde



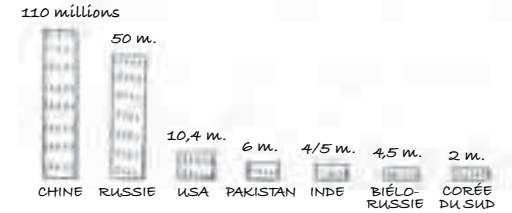
Une minorité de pays moteurs ont entraîné, fin 1997, l'engagement, quelquefois formel toutefois, d'une majorité de pays contre les mines antipersonnel. Ces États moteurs restent très actifs.

ÉTATS AYANT RENONCÉ À L'EMPLOI DES MINES ANTIPERSONNEL



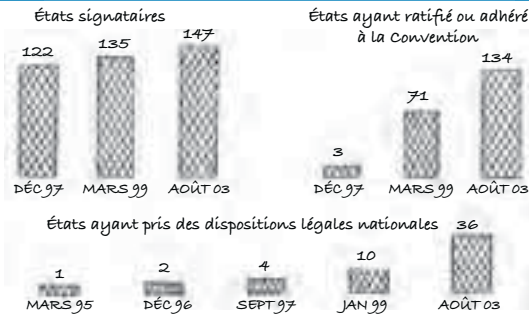
Plusieurs des États qui n'ont pas renoncé à l'emploi des mines AP sont engagés dans des conflits ouverts ou latents. Certains signataires de la Convention sont accusés d'utiliser des mines sans que l'Observatoire dispose de preuves suffisantes.

STOCKS DE MINES ANTIPERSONNEL DANS LE MONDE



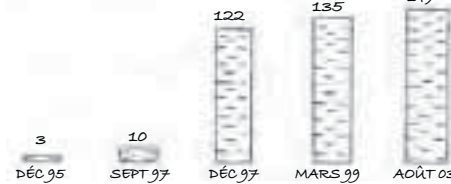
On estime que 200 à 215 millions de mines AP sont actuellement stockées par 78 pays. Les États indiqués ci-dessus conservent les plus gros stocks.

CONVENTION D'OTTAWA



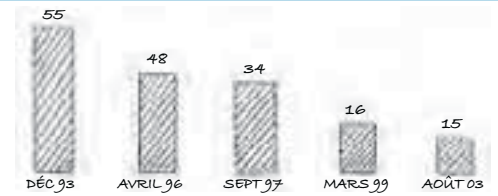
Une mobilisation exceptionnelle de gouvernements leaders pour la signature, puis pour la ratification d'une Convention établie en décembre 1997 et entrée en vigueur le 1^{er} mars 1999.

ÉTATS AYANT RENONCÉ AU STOCKAGE DES MINES ANTIPERSONNEL



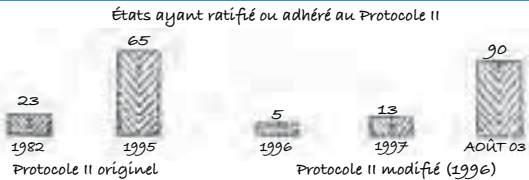
Un grand nombre d'États ont renoncé au stockage des mines AP de par leur adhésion à la convention d'Ottawa. Ils disposent alors de quatre années pour détruire leurs stocks.

NOMBRE D'ÉTATS PRODUCTEURS DE MINES ANTIPERSONNEL

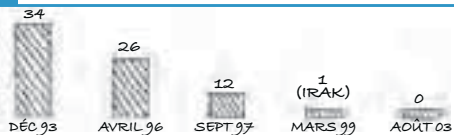


Plus aucun État de l'Union européenne ne produit de mines AP. Plusieurs des 15 pays déclarés producteurs n'ont pas fabriqué de mines ces dernières années. Ils ont, toutefois, refusé de s'interdire cette production.

CONVENTION DE 1980 (PROTOCOLE II)



ÉTATS EXPORTATEURS DE MINES ANTIPERSONNEL



En août 2003, le commerce des mines AP était limité au trafic illicite et aux échanges non reconnus.

ÉTATS AYANT ACHÉVÉ LA DESTRUCTION DE LEURS STOCKS DE MINES ANTIPERSONNEL



51 États parties ont achevé la destruction de leurs stocks (août 2003), dont les États européens suivant :

- | | |
|--------------------|--------------------|
| Albanie | Italie |
| Allemagne | Luxembourg |
| Autriche | Macédoine |
| Belgique | Norvège |
| Bosnie-Herzégovine | Portugal |
| Bulgarie | République tchèque |
| Croatie | Royaume-Uni |
| Danemark | Slovaquie |
| Espagne | Slovénie |
| France | Suède |
| Hongrie | Suisse |

ÉTATS RESTANT PRODUCTEURS DE MINES ANTIPERSONNEL (AOÛT 2003)

EUROPE
- RUSSIE

AMÉRIQUE
- ÉTATS-UNIS
- CUBA

MOYEN-ORIENT
- ÉGYPTES
- IRAN
- IRAK

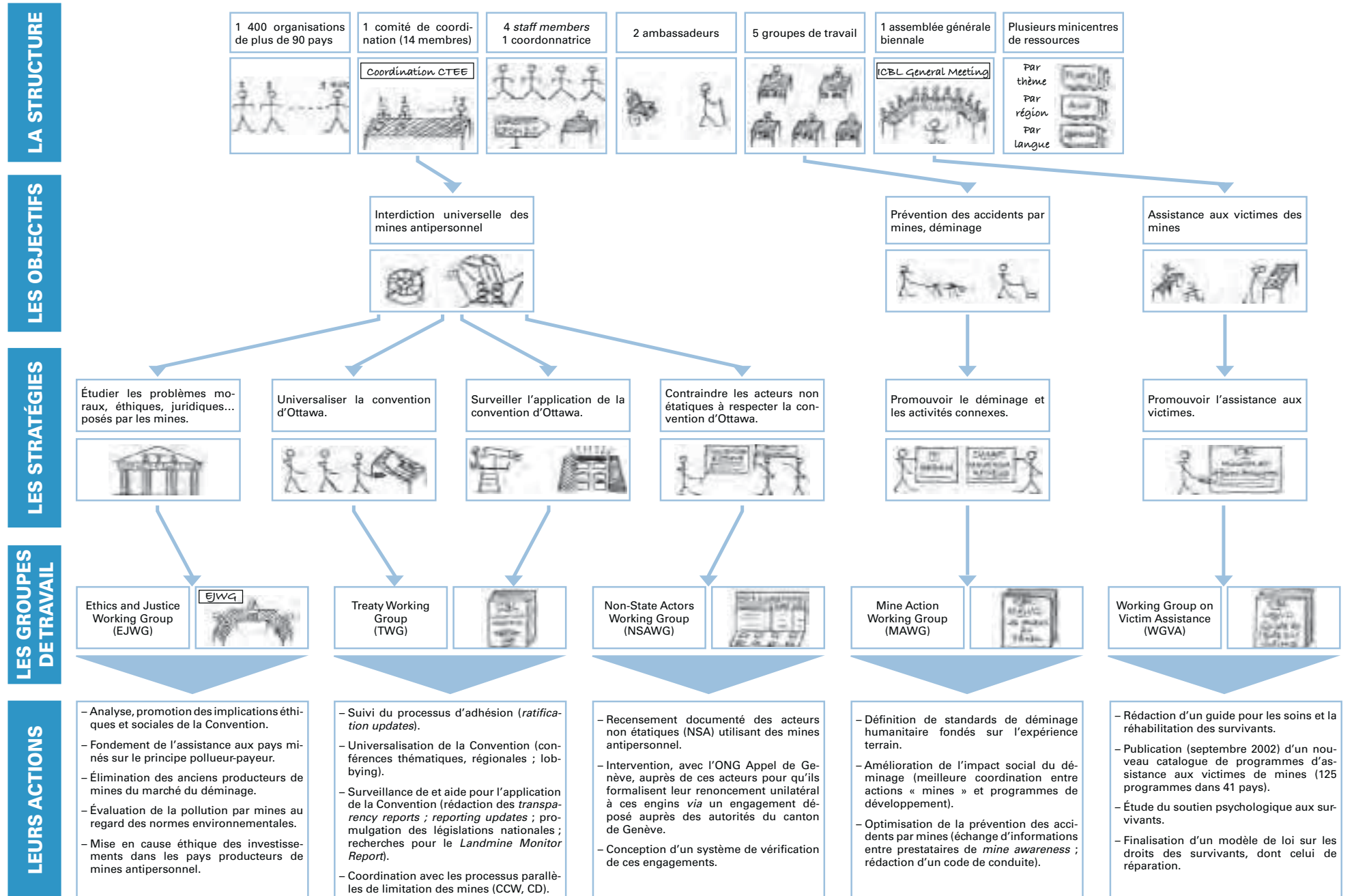


ASIE
- BIRMANIE
- CHINE
- CORÉE-DU-NORD
- CORÉE-DU-SUD
- INDE
- NÉPAL
- PAKISTAN
- SINGAPOUR
- VIETNAM

LA NOUVELLE ORGANISATION D'ICBL

LA NOTORIÉTÉ ACQUISE PAR LA CAMPAGNE INTERNATIONALE, LES COMPÉTENCES QU'ELLE RASSEMBLE, SON IMPLANTATION MONDIALE ONT RENDU NÉCESSAIRE ET POSSIBLE UNE RÉORGANISATION D'ICBL. [1]

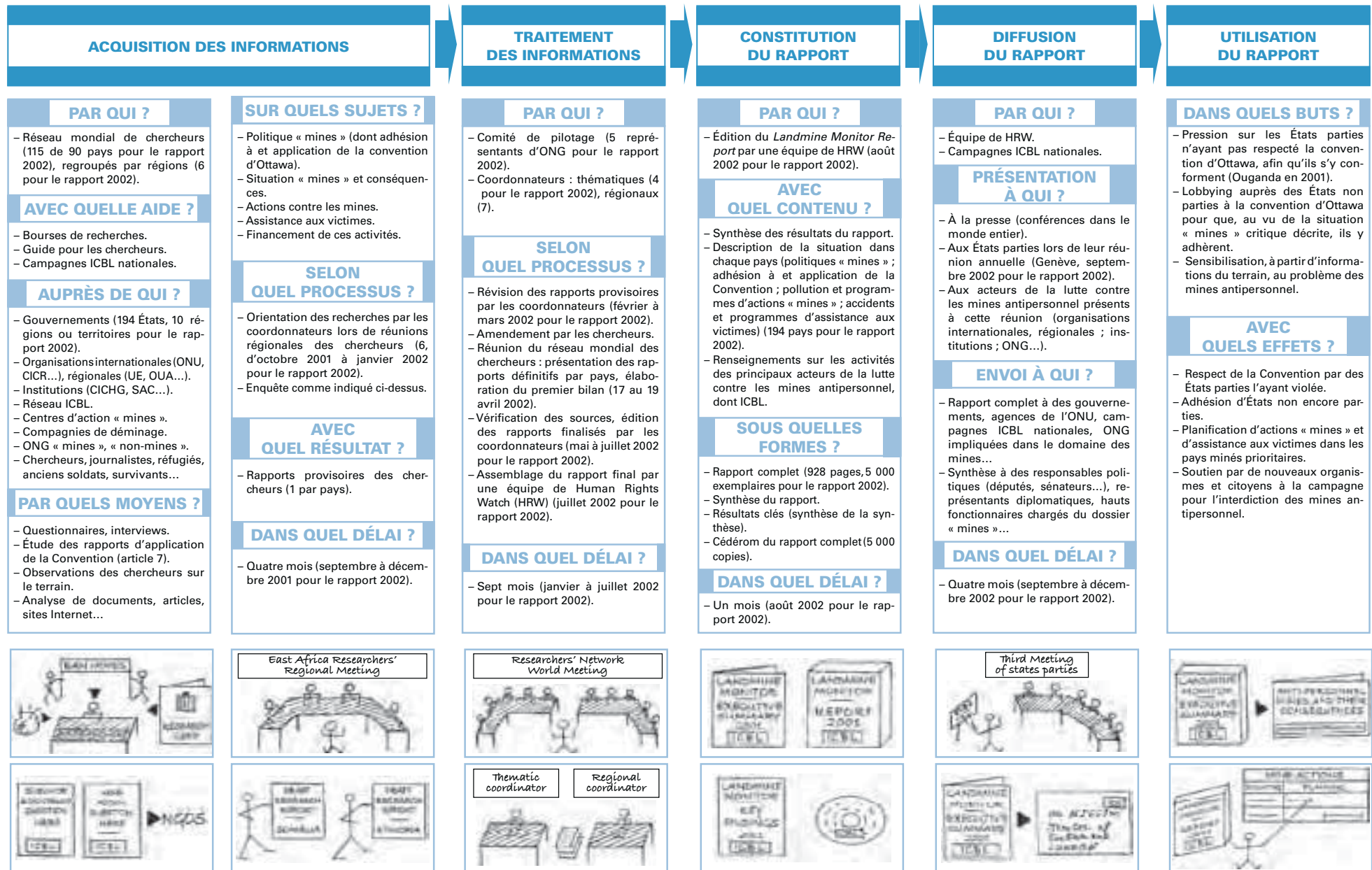
Cette restructuration, intervenue en février 1998, doit aider à universaliser et à mettre en œuvre une convention établie grâce à l'action motrice d'ICBL.



LE RAPPORT DE L'OBSERVATOIRE DES MINES

LE RAPPORT ANNUEL DE L'OBSERVATOIRE DES MINES : UN OUTIL EFFICACE ET RELATIVEMENT PEU COÛTEUX DE VÉRIFICATION DE L'APPLICATION DE LA CONVENTION D'OTTAWA PAR LES ÉTATS PARTIES, D'APPRÉCIATION DE LA SITUATION « MINES » DANS LE MONDE ET D'ÉVALUATION DES EFFORTS DE LA COMMUNAUTÉ INTERNATIONALE POUR Y FAIRE FACE. [1] [2] [3] [4]

Rédigé par un réseau de chercheurs indépendants issus de la société civile, il a, par son sérieux, acquis une grande crédibilité auprès des gouvernements et s'impose comme un document de référence dans le domaine des mines antipersonnel. Le processus d'établissement et de diffusion de ce rapport est explicité ci-après.



LE PROGRAMME D'APPUI STRUCTUREL (composantes)

LE PROGRAMME D'APPUI STRUCTUREL : UN TRANSFERT DE MOYENS ET DE CONNAISSANCES DES PAYS RICHES VERS LES PAYS PAUVRES, POUR LES AIDER À CONSTRUIRE UNE CAPACITÉ NATIONALE APTE À CONDUIRE L'ENSEMBLE DES ACTIONS « MINES » SUR LEUR TERRITOIRE.

Les pays fortement minés sortent généralement de conflits longs qui les privent des ressources et de l'expertise nécessaires à la mise en œuvre d'une structure nationale « mines ». L'appui à cette structure, souvent appelée Mine Action Center (MAC – Centre d'action « mines »), doit couvrir un large domaine d'activités. La formation de responsables nationaux à chacune de ces tâches, par des conseillers techniques étrangers, est essentielle.

PROGRAMME D'APPUI STRUCTUREL = ASSISTANCE, CONSEIL EN :

GESTION (ADMINISTRATION, FINANCE, LOGISTIQUE)

- Concevoir, expérimenter et définir, en coopération avec les responsables nationaux, une organisation, des moyens, des procédures pour la constitution d'un Mine Action Center et son fonctionnement dans les domaines :
 - administratif ;
 - financier ;
 - logistique.
- Former les personnels chargés de ces fonctions.

ÉVALUATION DE LA SITUATION « MINES » ET DE SES CONSÉQUENCES

- Évaluer, analyser, étudier et définir, avec les responsables nationaux :
 - la pollution par mines et UXO dans un pays ou une région ;
 - les conséquences de ces mines pour la population et son économie ;
 - le comportement des habitants pour y faire face ;
 - les programmes « mines » et de développement proposés pour résoudre ces problèmes.

ORGANISATION OPÉRATIONNELLE

- En coopération avec les responsables nationaux, former les personnels, organiser les équipes, expérimenter et sélectionner les moyens, définir les procédures et planifier les activités pour la conduite des opérations de déminage dans tout ou partie d'un pays :
 - vérification, marquage des zones minées ;
 - détection, destruction des mines ;
 - enlèvement des munitions non explosées.

TRAITEMENT DES DONNÉES « MINES »

- Organiser et définir, avec les responsables nationaux, les moyens et procédures de collecte, de traitement, de présentation et d'analyse des données :
 - zones minées ;
 - accidents par mines ;
 - activités de déminage et de prévention des accidents par mines.
- Prévoir l'exploitation des résultats de ces analyses pour :
 - la planification des opérations de dépollution ;
 - l'orientation des activités de prévention ;
 - le déploiement des programmes d'aide aux victimes.

SENSIBILISATION AUX DANGERS DES MINES

- Assister les responsables nationaux pour :
 - la coordination, l'optimisation et la généralisation des programmes de prévention des accidents par mines et UXO conduits dans le pays ;
 - la structuration de la campagne nationale et la participation à des réunions internationales pour l'interdiction des mines antipersonnel.

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU CAMBODGE (JAN. 94 À JUIL. 96)

Assistance pour l'organisation et le fonctionnement (attributions, moyens, recrutement et formation des personnels, procédures standard) des chaînes administration, finances, logistique, aux niveaux central et régional, du Cambodian Mine Action Center (CMAC).

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL EN ANGOLA (DÉC. 95 À JUIN 96)

Conduite, sur demande des Angolais, d'une enquête sur la pollution par mines dans plusieurs provinces de la région Centre, sur ses conséquences pour la population, sur les initiatives de déminage prises par les villageois.

Proposition de programmes de déminage et de développement adaptés.

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL EN BOSNIE (MAI 97 À MARS 2002)

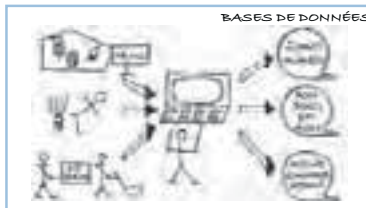
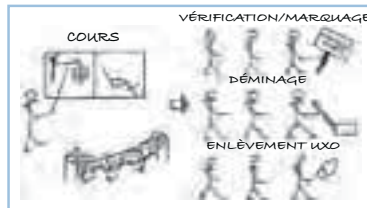
Création de la première ONG bosniaque de déminage : établissement des statuts, recrutement et formation des personnels (42), sélection et acquisition des équipements, définition des procédures, qualification progressive, sur le terrain, de l'ONG devenue handicap autonome en septembre 1998, Handicap International gardant un rôle de conseil.

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU CAMBODGE (SEPT. 95 À DÉC. 96)

Assistance au Cambodian Mine Action Center (CMAC) pour la constitution de bases de données « zones minées/déminées » et « accidents par mines », pour l'évaluation du coût du déminage et du bénéfice tiré des zones déminées rendues à la production. Utilisation de ces informations pour, entre autres, l'établissement des *work-plans* annuels du CMAC.

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU MOZAMBIQUE (JUIL. 96 À JUIL. 2001)

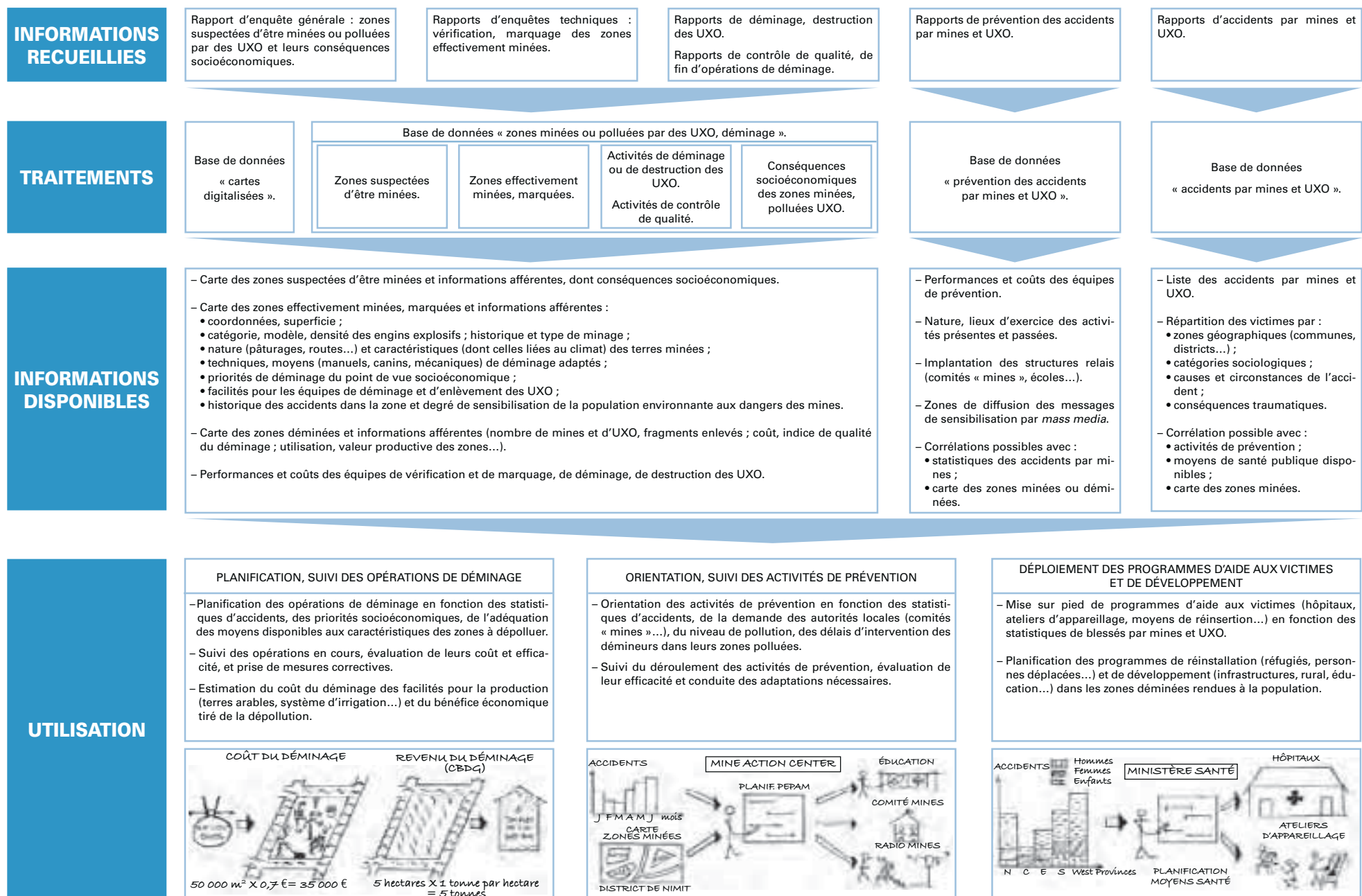
Aide à la CND/IND pour développer, au travers d'organismes publics et privés, un réseau national de prévention des accidents par mines : formation d'éducateurs, production d'outils pédagogiques, collecte d'informations sur les mines et leurs conséquences, intégration du *mine awareness* dans le cursus scolaire, utilisation de *mass media*.



LE PROGRAMME D'APPUI STRUCTUREL (composante Traitement des données « mines »)

LA COMPOSANTE TRAITEMENT DES DONNÉES « MINES » : UN OUTIL IMPORTANT POUR LA PLANIFICATION ET LE SUIVI DES ACTIONS DE PRÉVENTION ET LE DÉMINAGE, AINSI QUE POUR L'ORIENTATION DES ACTIVITÉS D'AIDE AUX VICTIMES ET DE DÉVELOPPEMENT DANS LES PAYS MINÉS. [1]

Ce traitement a récemment été formalisé par l'élaboration de l'Information Management System for Mine Action (IMSMA).

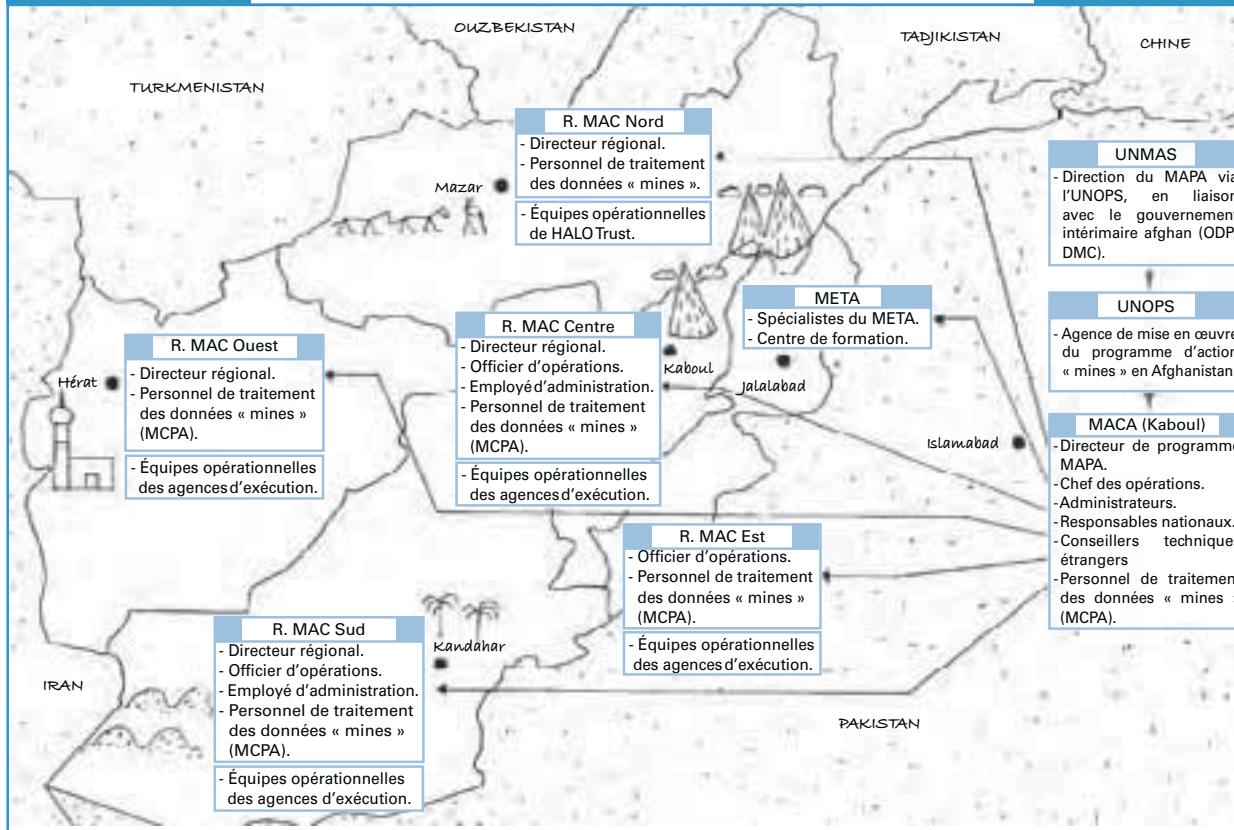


LE PROGRAMME D'APPUI STRUCTUREL (exemple de structure)

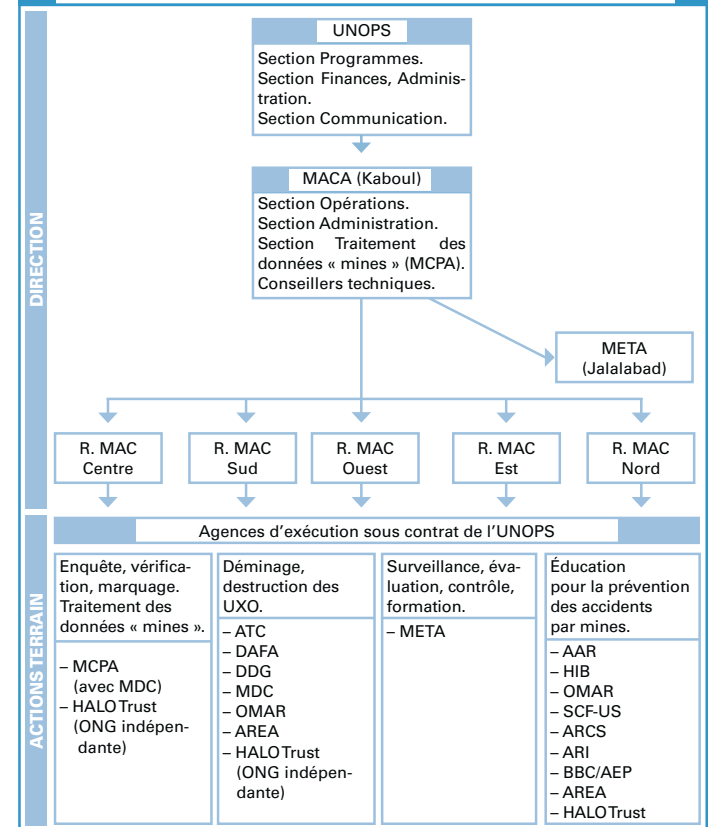
LA CONDUITE DE L'ENSEMBLE DES ACTIONS « MINES » À L'ÉCHELLE D'UN PAYS NÉCESSITE DES MOYENS IMPORTANTS MIS EN ŒUVRE PAR UNE STRUCTURE EFFICACE, CENTRALISÉE, DÉCENTRALISÉE OU MIXTE, EN FONCTION DE LA SITUATION NATIONALE, ET À LAQUELLE LE PROGRAMME D'APPUI STRUCTUREL DOIT S'ADAPTER. [1] [2]

La structure décrite ci-dessous pour l'Afghanistan résulte du rôle central joué par les Nations unies jusqu'aux événements de septembre 2001, puis de la constitution d'un Gouvernement afghan reconnu.

DÉPLOIEMENT DES ORGANISMES DU MAPA



ORGANIGRAMME DU MINE ACTION PROGRAMME FOR AFGHANISTAN (MAPA)



LISTE ET APPARTENANCE DES ORGANISMES DU MAPA

AAR	Association for Aid and Relief	Japon	MCPA	Mine Clearance Planning Agency	Afghanistan
ARCS	Afghan Red Crescent Society	Afghanistan	MDC	Mine Dog Centre	Afghanistan
ARI	Ansar Relief Agency	Afghanistan	META	Monitoring, Evaluation and Training Agency	Afghanistan
AREA	Agency for Rehabilitation and Energy Conservation in Afghanistan	Afghanistan	OMAR	Organisation for Mine Clearance and Afghan Rehabilitation	Afghanistan
ATC	Afghan Technical Consultants	Afghanistan	ODP/DMC	Office of Disaster Preparedness / Department of Mine Clearance	Afghanistan
BBC/AEP	British Broadcasting Corporation / Afghan Education Project	Grande-Bretagne	SCF-US	Save the Children Fund – USA	Afghanistan
DAFA	Demining Agency for Afghanistan	Afghanistan	HIB	Handicap International Belgium	Belgique
DDG	Danish Demining Group	Danemark	UNMAS	UN Mine Action Service	ONU
HALO	Hazardous Areas Life Support Organisation	Grande-Bretagne	UNOPS	UN Office of Project Services	ONU
MAPA	Mine Action Programme for Afghanistan	Afghanistan	MACA	Mine Action Centre for Afghanistan	Afghanistan
			R. MAC	Regional Mine Action Centre	Afghanistan

ATTRIBUTION DES ORGANISMES DU MAPA

UNOPS - Coordination générale du MAPA. - Relations extérieures. - Recherche de fonds à l'étranger. - Liaison avec le UN Mine Action Service dont il dépend.	MACA - Planification stratégique. - Gestion et supervision des moyens et des activités. - Recherche et développement technique. - Recherche de fonds en Afghanistan.
R. MAC - Planification, coordination, contrôle, compte rendu des actions « mines » dans leur région.	Agences d'exécution - Accomplissement des actions « mines » sur le terrain.

LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR MINES (Pepam) (composantes)

RÉDUIRE LES ACCIDENTS PAR MINES ET MUNITIONS NON EXPLOSÉES (UXO) EN INFORMANT LA POPULATION SUR LEURS DANGERS, DANS L'ATTENTE DES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE, PLUS COÛTEUSES ET PLUS LONGUES À METTRE EN ŒUVRE. [1] [2]

Ce programme, outre l'éducation des populations à risque, vise à établir une structure communautaire de prévention durable, à relayer les informations « mines » vers l'organisme central de planification des opérations de déminage et à faciliter le déroulement de ces opérations sur le terrain, comme indiqué ci-après.

Il doit être établi en collaboration avec les autorités locales pour obtenir leur soutien. Il requiert la formation préalable de superviseurs et d'agents de sensibilisation issus des communautés concernées et vecteurs du programme.

SENSIBILISATION, ÉDUCATION DES POPULATIONS

- Limiter les accidents par mines et UXO en transmettant aux populations à risque et aux personnes relais :
 - des messages de prévention : ne pas toucher aux engins explosifs ; mines et UXO dispersés dans la région ; lieux susceptibles d'être minés ; indices de zones potentiellement minées ; signes de marquage de zones minées ; précautions à prendre dans une zone inconnue ; conduite à tenir dans une zone minée ; conseils pour l'exécution de certaines tâches (bêchage, débroussaillage, brûlage...) ; mesures à prendre en cas d'accident par mine ;
 - par différents moyens d'éducation (visuels, supports pédagogiques pour faire savoir) ou de sensibilisation (spectacles, *mass media*, événements pour alerter).



ORGANISATION DES COMITÉS « MINES »

- Constituer, au niveau de chaque village ou communauté, un comité composé de référents des agents de sensibilisation et des habitants pour :
 - continuer le travail de sensibilisation des populations (marchés, dispensaires, lieux de culte...);
 - recueillir les informations sur la présence de mines et UXO et sur les accidents par mines, et les diffuser aux agents de sensibilisation ainsi qu'aux habitants ;
 - informer les nouveaux arrivants des dangers des mines et UXO ;
 - garantir la qualité et le maintien des marquages traditionnels.



PROGRAMME DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR MINES

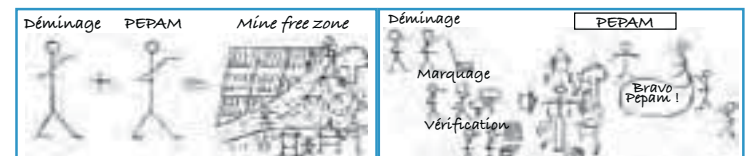
COLLECTE ET DIFFUSION DES INFORMATIONS « MINES »

- Recueillir les informations locales sur les mines et sur leurs conséquences pour la population, afin :
 - de les diffuser à l'organisme chargé des bases de données « zones minées/déminées » et « accidents par mines/UXO », puis de la planification des opérations de déminage, ainsi qu'à celui responsable des programmes de développement (santé, infrastructure...);
 - de les relayer vers les campagnes nationales et internationales d'interdiction des mines, comme support de leur action ;
 - d'adapter les messages de prévention au danger constaté localement et d'évaluer, en fonction de l'évolution du nombre d'accidents et de leur nature, l'efficacité du Pepam afin de l'optimiser.



COORDINATION AVEC LES ACTIVITÉS DE DÉMINAGE

- Orienter et aider les opérations de déminage, garantes de la sécurité des populations et de la reprise des activités socioéconomiques, en :
 - demandant l'envoi des équipes de destruction des UXO ou de vérification, marquage et déminage des zones minées dont la dépollution est jugée primordiale pour la communauté ;
 - aidant ces équipes : fourniture de renseignements sur les zones suspectées d'être minées, assistance par des travailleurs locaux, préservation des marquages et chantiers de déminage, fourniture de moyens de vie (logement...).
- Crédibiliser le Pepam par une arrivée rapide de ces équipes sur le terrain et par une information des populations sur l'avancement des travaux de déminage.



LE PROGRAMME DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR MINES (Pepam) (contenu)

PRÉVENIR LES ACCIDENTS PAR MINES ET MUNITIONS NON EXPLOSÉES (UXO) EN DIFFUSANT DES MESSAGES SIMPLES, À L'AIDE DE SUPPORTS DE SENSIBILISATION ADAPTÉS, VERS LES PERSONNES RELAIS ET LES POPULATIONS À RISQUE. [1]

LES MESSAGES À TRANSMETTRE ?

DANGER, CATÉGORIES, EFFETS DES MINES ET UXO

Ne jamais les toucher, mais savoir les reconnaître.
Types de mines enterrées ou posées sur le sol, de fils pièges, de munitions non explosées dispersées dans la région.
Mines à effet de souffle, à fragmentation ; leurs conséquences traumatiques...



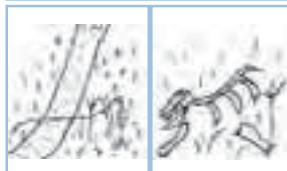
LIEUX SUSCEPTIBLES D'ÊTRE MINÉS

Sentiers forestiers, bas-côtés de pistes, berges de rivières ou canaux, points d'eau, abris naturels, endroits ombragés, abords des anciens camps militaires, villages abandonnés, passages obligés...



INDICES DE ZONES POTENTIELLEMENT MINÉES

Fils pièges, allumeurs, mines explosées, éclats métalliques, cartons ou caisses à munitions, squelettes, monticules de terre ou trous, discontinuité de végétation, terrain cultivable en friche...



SIGNES DE MARQUAGE DE ZONES MINÉES

Panneaux « Danger mines », crânes, ossements ou bâtons croisés, branche d'arbre pendante, objet (chiffon, etc.) accroché à un arbre, gerbe d'herbe ou de paille nouée, touffe d'herbe accrochée à un piquet...



PRÉCAUTIONS À PRENDRE DANS UNE ZONE INCONNUE

Se renseigner auprès des habitants, ne pas se déplacer de nuit, ne pas prendre de raccourci, ne pas explorer des ruines, ne pas toucher des engins explosifs.
Emprunter des chemins habituellement utilisés et ne pas en sortir.



Ne touchez pas

CONDUITE À TENIR DANS UNE ZONE MINÉE

Ne pas paniquer, s'arrêter, avertir les autres du danger, revenir en arrière en marchant (un par un si l'on est en groupe) dans les traces des pas faites à l'aller, jusqu'à la zone sûre (chemin...). Poser un signe « Zone minée ». Rendre compte aux autorités.



MESURES À PRENDRE EN CAS D'ACCIDENT PAR MINES

Ne pas se précipiter vers la victime ; prévenir les autorités compétentes (démineurs, anciens combattants...) et le personnel de santé ou des personnes connaissant les premiers soins, qui viendront secourir l'accidenté.



AU SECOURS!

MERCI

PAR QUELS MOYENS ?

VISUELS

- Posters.
- Prospectus, dépliants.
- Signes de marquage « Zones minées ».
- Sacs en plastique, etc.



SUPPORTS PÉDAGOGIQUES

- Panneaux en tissu.
- Livres.
- Cahiers d'exercices.
- Bandes dessinées, jeux.
- Textes ou cassettes de chansons, etc.



SPECTACLES

- Pièces de théâtre.
- Mimes.
- Puppets show ou marionnettes.
- Chanteurs, etc.



MASS MEDIA

- Émissions de télévision ou de radio.
- Vidéos.
- Journaux, etc.



ÉVÉNEMENTS

- Journée mine awareness.
- Manifestations d'ICBL, etc.



À QUI ?

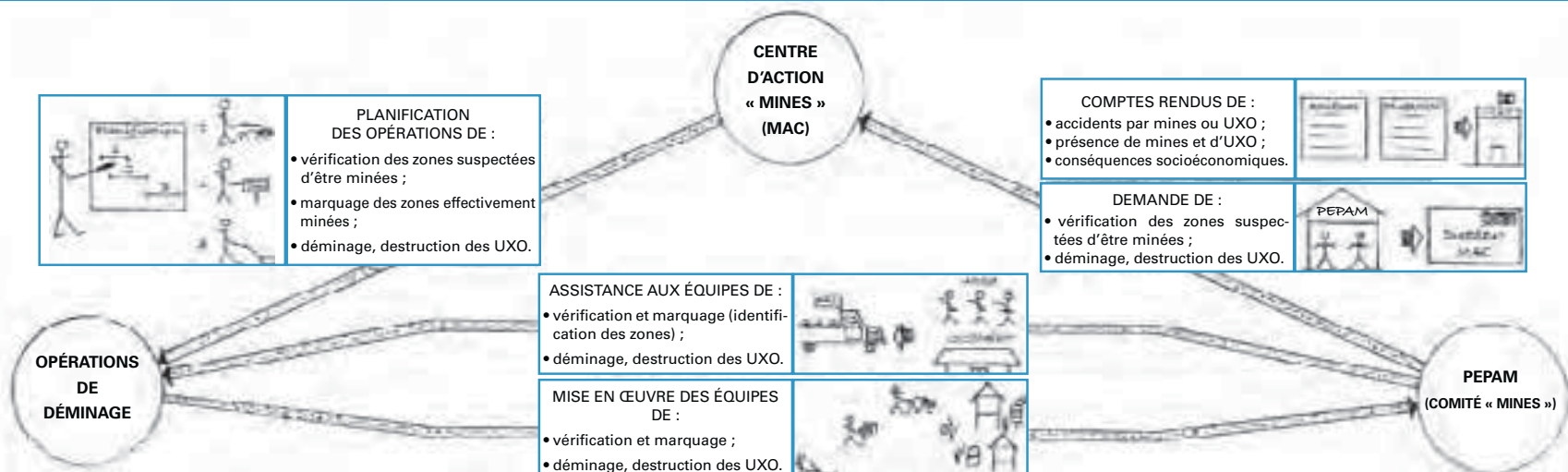
PERSONNES RELAIS, POPULATION À RISQUE

- Personnes relais :
 - maîtres d'école ;
 - agents de santé ;
 - conseillers agricoles ;
 - membres des comités « mines » ;
 - artistes, religieux ;
 - policiers, etc.
- Population à risque :
 - enfants, écoliers ;
 - agriculteurs, pâtres ;
 - pêcheurs, braconniers ;
 - voyageurs ;
 - ramasseurs de bois, de plantes, de métal... ;
 - rapatriés, personnes déplacées ;
 - soldats démobilisés, etc.

LES INTERACTIONS ENTRE PROGRAMMES DE PRÉVENTION DES ACCIDENTS PAR MINES (Pepam) ET OPÉRATIONS DE DÉMINAGE

DES PASSERELLES INDISPENSABLES ENTRE DEUX ENTREPRISES COMPLÉMENTAIRES CONDUITES POUR LIMITER LES ACCIDENTS PAR MINES, PUIS POUR LES SUPPRIMER.

DES INTERACTIONS SCHÉMATISÉES



Dans certains cas (absence de MAC, régionalisation...), la planification des opérations de déminage peut s'effectuer directement entre équipe Pepam / comité « mines » et équipe de démineurs, quelquefois regroupées au sein d'une Mine Action Team.

DES INTERACTIONS EXPLICITÉES

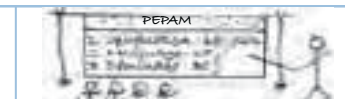
- 1 LE PEPAM PRÉCÈDE LES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE DANS LE PROCESSUS D'ÉVITEMENT DES ACCIDENTS PAR MINES.**
 – Pepam et son prolongement (comité « mines ») moins chers, moins dépendants de la situation locale, plus rapides à mettre en œuvre ; personnel moins spécialisé, plus facile à former.



- 2 LE PEPAM ORIENTE LES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE.**
 – Collecte par le Pepam, en liaison avec les comités « mines », de données précises sur la situation « mines » et sur ses conséquences dans un village ou une région, permettant au MAC de planifier les opérations de déminage en fonction des besoins des communautés et des priorités (cf. feuillet 2-11).



- 3 LE PEPAM PRÉPARE LES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE.**
 – Renseignements (présence de mines ou d'UXO, accidents) fournis par la population, facilitant la vérification des zones suspectées d'être minées ou polluées.
 – Initiation des habitants au processus de déminage (étapes, durée, résultats...), facilitant son déroulement sur le terrain.



- 4 LE PEPAM SOUTIENT LES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE.**
 – Préservation des marquages et des chantiers de déminage par les habitants préalablement sensibilisés.
 – Aide de la population aux équipes opérationnelles (informations « mines et UXO » complémentaires ; logement des démineurs ; assistance de travailleurs locaux...).
 – Information des habitants sur l'avancement des travaux de déminage.



- 5 LES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE CRÉDIBILISENT, RELAYENT LE PEPAM.**
 – L'arrivée rapide des équipes opérationnelles sur le terrain, sur intervention du Pepam, valorise ce programme vis-à-vis de la population et prolonge son action de prévention.



LES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE

LES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE : UNE SUCCESSION D'ACTIONS PLANIFIÉES AU NIVEAU CENTRAL ET CONDUITES SUR LE TERRAIN AFIN DE TRANSFÉRER DES ZONES SÛRES À LA POPULATION POUR LA REPRISSE DE SES ACTIVITÉS SOCIOÉCONOMIQUES. [1]

Des opérations définies comme étant l'ensemble des mesures nécessaires à l'élimination des mines et munitions non explosées (UXO) dans une région ou une zone. Ces activités à risque nécessitent une formation rigoureuse des spécialistes nationaux par leurs conseillers techniques étrangers.

ENQUÊTE SUR LES ZONES SUSPECTÉES D'ÊTRE MINÉES OU POLLUÉES PAR DES UXO ET SUR LEURS CONSÉQUENCES SOCIOÉCONOMIQUES.

Évaluer la pollution par mines et UXO et son impact socioéconomique dans une région ou un pays.

Proposer des actions « mines » et « non-mines » pour y faire face.

Mine Action Center (MAC)

- Définition des objectifs de l'enquête.
- Exploitation du rapport des enquêteurs.

Équipe d'enquêteurs

- Collecte d'informations permettant :
 - de localiser les zones suspectées d'être minées ou polluées par des UXO (historique du conflit, plans de minage ; témoignages de soldats, démineurs villageois, habitants ; accidents par mines, indices terrain...);
 - d'évaluer leurs conséquences socioéconomiques (terres incultes, villages abandonnés...);
 - d'identifier les comportements de la population dans cet environnement.
- Établissement du rapport d'enquête générale :
 - limites et caractéristiques des zones suspectées d'être minées ou polluées par des UXO (coordonnées ; type et niveau de pollution ; nature, topographie du terrain ; valeur ou impact socioéconomique...);
 - actions prioritaires pour la population (prévention des accidents ; vérification et marquage ; déminage ; programmes d'aide...).



VÉRIFICATION DES ZONES SUSPECTÉES D'ÊTRE MINÉES OU POLLUÉES PAR DES UXO. DÉLIMITATION ET MARQUAGE DES ZONES EFFECTIVEMENT MINÉES OU POLLUÉES.

Mettre en œuvre des actions de :

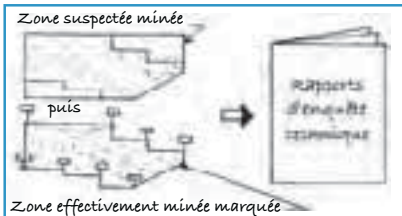
- vérification des zones suspectées d'être minées ou polluées par des UXO afin d'en réduire, si possible, les limites ;
- délimitation des zones effectivement minées ou polluées ;
- marquage de ces zones.

MAC

- Planification des actions de vérification et de marquage en fonction du rapport d'enquête générale et des moyens disponibles.
- Exploitation des rapports d'enquête technique.

Équipe de vérification et de marquage

- Réduction, si possible, des limites des zones suspectées d'être minées (cf. feuillets 3-22 et 3-23) afin de limiter la charge de déminage.
- Délimitation, enregistrement, marquage des zones effectivement minées ou polluées par des UXO.
- Établissement des rapports d'enquête technique de vérification et de marquage de ces zones (limites ; caractéristiques des mines et UXO, du minage ; topographie, nature, état du terrain selon les saisons ; facilités pour les équipes de déminage et de destruction des UXO ; moyens de dépollution adaptés ; priorité de déminage...).



DÉMINAGE DES ZONES MINÉES MARQUÉES ; DESTRUCTION DES UXO.

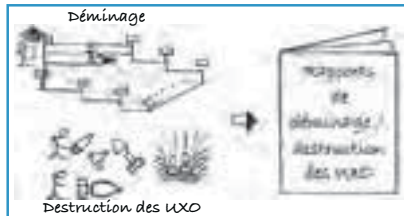
Mettre en œuvre les actions de détection et de destruction des mines et UXO dans les zones marquées.

MAC

- Planification des actions de déminage et de destruction des UXO, en fonction des comptes rendus de vérification et de marquage et des moyens disponibles.
- Exploitation des rapports de déminage et de destruction des UXO.

Équipes de déminage et de destruction des UXO

- Détection et destruction des mines par des moyens manuels, mixtes ou mécaniques (cf. feuillet 3-20).
- Repérage, enlèvement, destruction des UXO par des équipes EOD (Explosive Ordnance Disposal).
- Établissement des rapports de déminage et de destruction des UXO (numéros, limites, surface, nature, utilité socioéconomique des zones dépolluées ; nombre, type d'engins explosifs détruits ; déroulement des activités, moyens utilisés, difficultés rencontrées...).



CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE. TRANSFERT DES ZONES DÉMINÉES.

Vérifier la qualité des éléments concourant aux opérations de déminage, de façon à rendre à la population des terres utilisables en toute sécurité.

S'assurer du bon usage socioéconomique des terres dépolluées.

MAC

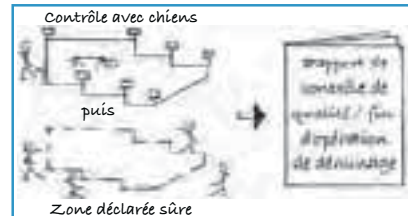
- Organisation d'un système de contrôle de qualité.
- Planification des actions de contrôle de qualité.
- Exploitation des rapports de contrôle de qualité et de fin d'opérations de déminage.
- Transfert des zones dépolluées - déclarées sûres - aux autorités chargées de leur attribution.

Équipe de contrôle de qualité

- Contrôle de la qualité de chacun des maillons de la chaîne de déminage : organisation, moyens, formation, qualification, procédures, actions sur le terrain, sûreté des terres dépolluées (cf. feuillets 3-22 et 3-23).
- Établissement des rapports afférents.

Équipes de déminage et de destruction des UXO

- Rédaction des rapports de fin d'opérations de déminage.



LES MOYENS DE DÉMINAGE HUMANITAIRE

DES MOYENS DE DÉMINAGE TRÈS EN RETARD PAR RAPPORT AUX MOYENS DE MINAGE QUI ONT BÉNÉFICIÉ D'UN FORT DÉVELOPPEMENT LIÉ À LA GUERRE FROIDE. UN DÉSÉQUILIBRE QUI POURRAIT SE RÉDUIRE DE PAR L'EXISTENCE D'UN MARCHÉ IMPORTANT POUR LA DÉPOLLUTION DES NOMBREUX PAYS MINÉS.

Une fiabilité du déminage qui diminue lorsque la vitesse de dépollution augmente avec la mécanisation. Des vitesses moyennes de déminage circonstanciées, données à titre de repère, mais qui peuvent grandement varier en fonction des conditions locales.

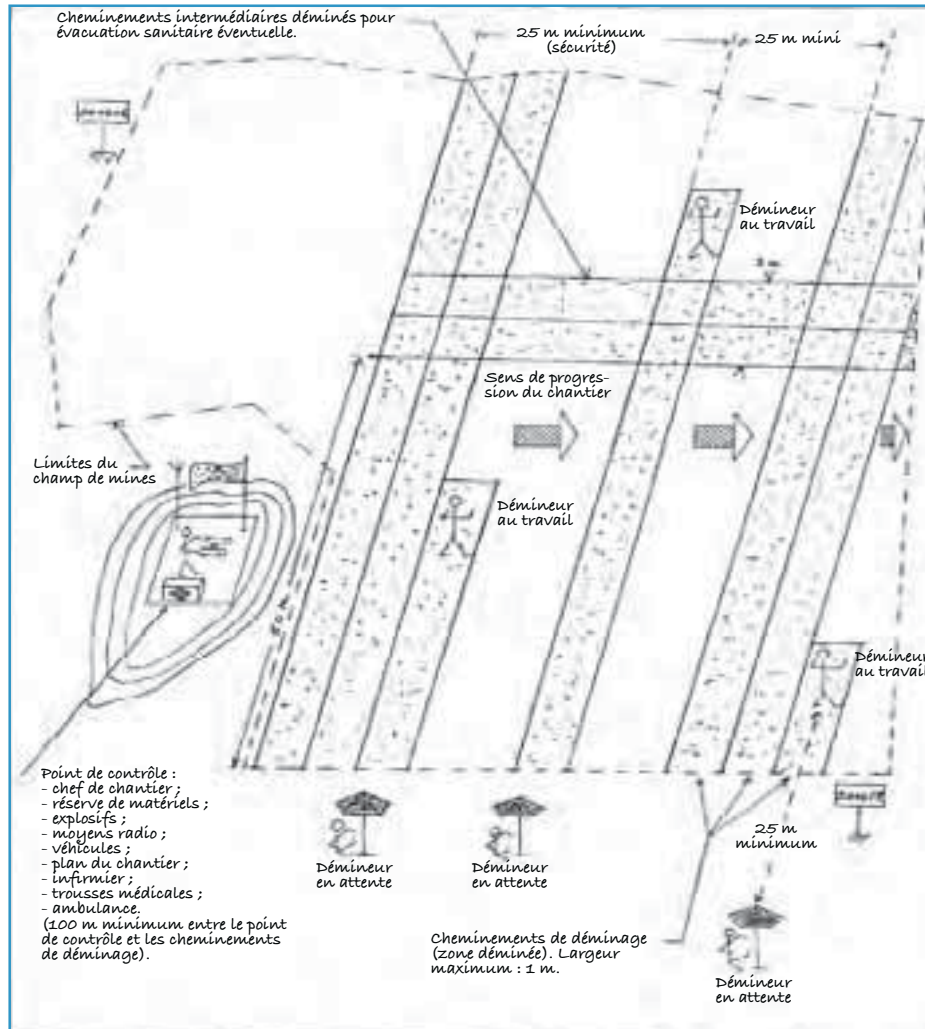
MOYENS	DÉTECTION DES MINES (localisation, identification)	DESTRUCTION DES MINES	UTILISATION	VITESSE DE DÉMINAGE (moyenne)
MANUELS [1] [2]	<p>a) SONDE</p>	<p>DESTRUCTION IN SITU</p> <p>ou bien</p> <p>NEUTRALISATION → ENLÈVEMENT → DESTRUCTION EN VRAC</p>	<p>Par les paysans pour déminer des parcelles de terrain, en attendant l'arrivée des démineurs.</p> <p>ou</p> <p>Pour aller secourir un blessé par mine (détection sans destruction, dans ce cas).</p>	<p>Équipe de 30 (10 X 3) démineurs [5]</p> <p>BOSNIE 1998</p>
	<p>b) DÉTECTEUR → SONDE</p>		<p>Par des équipes constituées de démineurs pour dépolluer des zones minées marquées.</p>	<p>Équipe de 30 démineurs [6] - Terres agricoles.</p> <p>AFGHANISTAN 1998</p>
	<p>c) CHIEN → DÉTECTEUR → SONDE</p> <p>Puis mêmes opérations que ci-dessus (a ou b) aux endroits suspects indiqués par les chiens et marqués.</p> <p>Vérification de la présence d'engins explosifs dans une zone minée, à l'aide de chiens (cf. feuillet 3-22).</p>		<p>Pour réduire, à l'aide de chiens, les limites des zones à balayer avec le détecteur, puis pour les dépolluer.</p>	<p>Équipe mixte (16 démineurs + 4 maîtres-chiens) [6]</p> <p>AFGHANISTAN 1998</p>
MIXTES [1]	<p>VÉHICULE DE DÉBROUSSAILLEMENT* → CHIEN → DÉTECTEUR → SONDE</p> <p>Puis mêmes opérations que ci-dessus (b ou c) dans les bandes ainsi débroussaillées.</p> <p>1^{re} bande 2^e bande</p> <p>Débroussaillage de bandes parallèles successives à l'aide de fléaux attachés à un tambour rotatif positionné, verticalement et latéralement, par un bras articulé monté sur un tracteur.</p>	<p>Désamorçage (remise en place des sécurités), puis désarmement (désolidarisation des éléments constitutifs du dispositif de mise de feu).</p> <p>Transfert des mines ainsi neutralisées vers un site de destruction.</p> <p>Destruction des mines dans un fourneau.</p>	<p>Pour accélérer l'exécution des tâches préalables à la détection et à la destruction manuelle des mines.</p> <p>* D'autres moyens mécaniques d'appoint peuvent être utilisés (« backhoe » en Afghanistan, véhicule détecteur de vapeur d'explosif au Mozambique...).</p>	<p>Augmentation de la vitesse de déminage des zones débroussaillées (environ 80 % du temps est consacré au débroussaillage en déminage entièrement manuel).</p>
MÉCANIQUES [3] [4]	<p>VÉHICULE AVEC ROULEAU OU FLÉAUX</p> <p>Avancement du véhicule blindé actionnant un rouleau ou un tambour rotatif auquel sont attachés des fléaux.</p> <p>Suppression et écrasement par le rouleau ou battement du sol par les fléaux qui font exploser les mines ou les brisent, sans les avoir détectées au préalable.</p>	<p>Véhicule à fléaux [7]</p>		
	<p>VÉHICULE AVEC BROYEUR</p> <p>Avancement du véhicule blindé actionnant un tambour rotatif auquel sont fixées des dents métalliques.</p> <p>Labourage et broyage du sol, en profondeur (réglable), par le tambour denté qui fait exploser les mines ou les brise, sans les avoir détectées au préalable.</p>	<p>Même utilisation que ci-dessus, mais avec un taux de destruction des mines plus élevé. Taux insuffisants, toutefois, pour que ces moyens mécaniques soient utilisés seuls (cf. feuillet 3-23).</p> <p>Minebreaker 2000 [8]</p> <p>ALLEMAGNE</p>		

LE DÉMINAGE MANUEL (détecteur et sonde)

UN CHANTIER DE DÉMINAGE : UN MODÈLE D'ORGANISATION.

Un chantier, pour être sûr et efficace, doit être parfaitement organisé. Plusieurs équipes, comprenant chacune plusieurs sections de démineurs, peuvent y travailler (cf. ci-dessous, le schéma d'un chantier type au Cambodge en 1995).

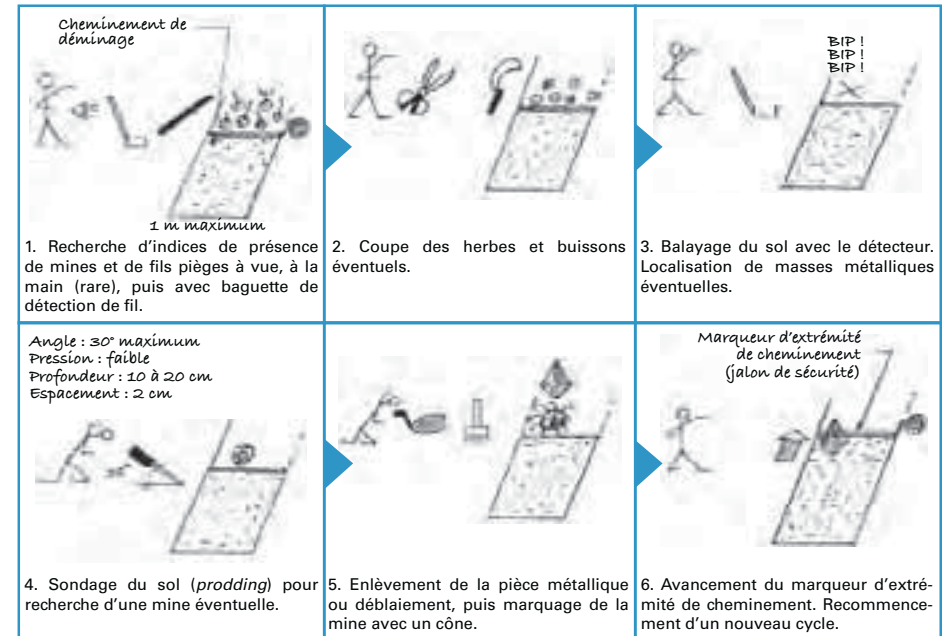
CHANTIER DE DÉMINAGE TYPE



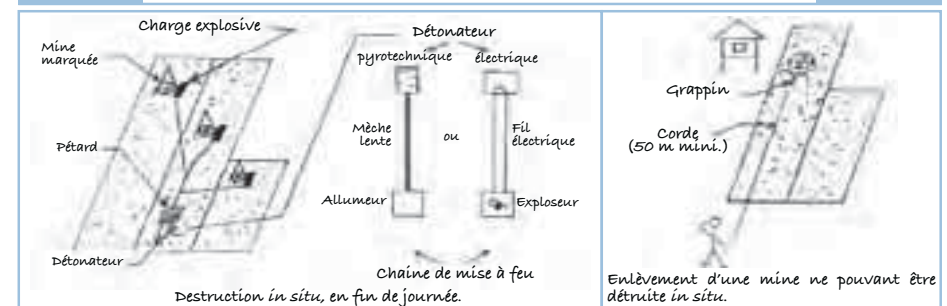
UN PROCESSUS DE DÉMINAGE RÉPÉTITIF ET FASTIDIEUX, MAIS INCONTOURNABLE, SOUS PEINE D'ACCIDENTS.

Le déminage manuel à l'aide d'un détecteur et d'une sonde consiste à répéter, d'une façon cyclique, une succession d'opérations dont chacune est essentielle pour la qualité du déminage et la sécurité des démineurs (cf. ci-dessous, un cycle tel que pratiqué au Cambodge en 1995).

DÉTECTION DES MINES



DESTRUCTION OU ENLÈVEMENT DES MINES [1]



L'UTILISATION DES CHIENS POUR LES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE

LES CHIENS : DES AUXILIAIRES PRÉCIEUX POUR LES ÉQUIPES DE DÉMINEURS. [1] [2]

Une étude exhaustive* conduite par Handicap International, sur l'entraînement et l'utilisation des chiens pour le déminage humanitaire dans différents pays (Suède, Afrique du Sud et Afghanistan, Bosnie, Mozambique), montre que les performances et les méthodes d'emploi de ces animaux, aux capacités olfactives exceptionnelles, varient d'un utilisateur à l'autre et sont encore en cours d'évaluation et de définition. Les procédures décrites ci-dessous sont celles pratiquées en Afghanistan. Les chiens peuvent également être utilisés pour la localisation des munitions non explosées (UXO).

* *The Use of Dogs for Operations Related to Humanitarian Mine Clearance*, Handicap International, 1998.

LEURS PERFORMANCES

- Sensibilité olfactive extrême permettant de détecter de faibles quantités d'explosifs de par les vapeurs émises.
- Capacité, en fonction de l'entraînement reçu, à détecter un seul ou plusieurs types d'explosifs, dont celui des mines fabriquées avec un minimum de métal et non localisables avec un détecteur courant.
- Capacité à détecter des mines immergées (jusqu'à 50 cm d'eau calme).
- Rayon de détection olfactive assez grand (mines enterrées jusqu'à 1 m à une distance de 10 à 30 m, selon la force du vent).
- Aptitude à travailler dans des terrains inaccessibles à des moyens mécaniques.
- Bon rendement : le déminage avec chiens est jusqu'à cinq fois plus rapide que sans chiens, dans des conditions normales.

LEURS LIMITATIONS

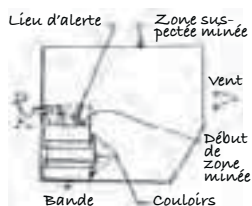
- Performances des chiens variables en fonction de leur humeur et de la qualité de leurs relations avec leurs maîtres.
- Sensibilité aux conditions climatiques (chaleurs et froids extrêmes, poussières, grosses pluies...).
- Incapacité à localiser des mines par vent fort (supérieur à 30 km/h).
- Inaptitude à travailler, avant plusieurs jours, derrière un engin mécanique ayant remué la terre ou dans une zone où l'on a fait exploser des mines (sensibilité olfactive parasitée par la dispersion des particules d'explosif et de terres polluées).
- Temps de concentration olfactive limité (25 minutes de travail par heure, 6 heures par jour, 5 à 6 jours par semaine).
- Difficulté à opérer dans une zone densément polluée (engins explosifs régulièrement espacés de moins de 5 m). Les chiens sont confondus par les vapeurs provenant de multiples sources.

LEUR EMPLOI

VÉRIFICATION ET DÉLIMITATION D'UNE ZONE MINÉE

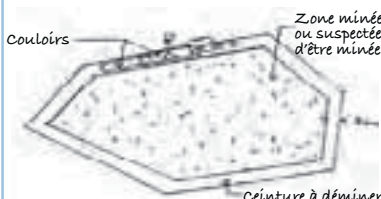
RÉDUCTION DES LIMITES D'UNE ZONE SUSPECTÉE D'ÊTRE MINÉE (a)

1. Vérification successive de couloirs se chevauchant, par deux chiens tenus en laisse, jusqu'à ce qu'ils donnent l'alerte. L'extrémité de la bande ainsi vérifiée est considérée comme le début de la zone minée.
2. Reprise du processus de vérification dans une bande adjacente qui est clôturée comme précédemment.
3. Répétition du même processus à partir de chaque coin de la zone suspectée d'être minée et aboutissement à une zone effectivement minée réduite.



DÉMINAGE DES LIMITES D'UNE ZONE MINÉE OU SUSPECTÉE DE L'ÊTRE (b)

Détection des mines éventuelles dans des couloirs se chevauchant, à l'aide de chiens tenus en laisse, puis localisation et destruction par les démineurs.



CONFIRMATION D'UNE ZONE SUPPOSÉE NON MINÉE

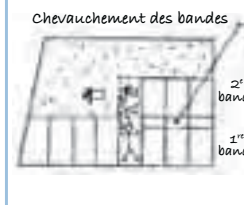
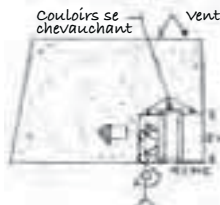
Vérification par plusieurs chiens (deux au minimum) opérant successivement, non tenus en laisse, et qui, s'ils ne donnent pas l'alerte, confirment que la zone n'est pas minée.



DÉMINAGE D'UNE ZONE MINÉE

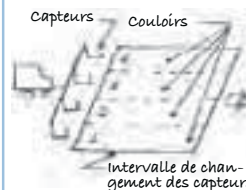
EN CONJONCTION AVEC DES MOYENS MANUELS

1. Vérification successive de couloirs se chevauchant, par deux chiens tenus en laisse, et marquage progressif de la zone ainsi vérifiée non minée.
2. Alerte donnée par un chien et marquage de l'endroit suspect. Localisation par un démineur (sonde ou détecteur) de la mine éventuelle qui sera détruite en fin de journée, si le chien a terminé son travail dans la zone.
3. Reprise du processus de vérification avec les chiens et poursuite dans une bande adjacente chevauchante.



EN CONJONCTION AVEC DES MOYENS MIXTES

1. Prélèvement d'air dans des capteurs, portés par un véhicule se déplaçant sur une zone ou une route et changés à intervalles réguliers repérés sur le terrain et sur les capteurs.
2. Détection éventuelle, par des chiens statiques, des capteurs contenant des vapeurs d'explosifs.
3. Localisation d'une bande probablement minée de part et d'autre (largeur définie) d'un couloir où un capteur a été trouvé pollué.



CONTRÔLE DE QUALITÉ DU DÉMINAGE

Contrôle, à l'aide de plusieurs chiens (deux au minimum) successifs tenus (échantillonnage) ou non en laisse, de l'absence de mine dans une zone déminée.



SAUVETAGE D'UN BLESSÉ PAR MINE

Ouverture d'un chemin vers la victime dans une zone minée, à l'aide d'un chien tenu en laisse.



(a) Quand c'est nécessaire et/ou possible.

(b) Quand la réduction des limites n'est pas nécessaire et/ou possible.

L'UTILISATION DES MOYENS MÉCANIQUES POUR LES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE

APRÈS ESSAIS INFRUCTUEUX DE MOYENS DE DÉMINAGE MILITAIRE, DES MACHINES SPÉCIFIQUES ONT ÉTÉ DÉVELOPPÉES POUR LE DÉMINAGE HUMANITAIRE, GRÂCE À UNE COOPÉRATION ACTIVE ENTRE CONCEPTEURS ET UTILISATEURS SUR LE TERRAIN. [1] [2] [3] [4]

Ces machines ne peuvent, sauf exception, être utilisées d'une façon indépendante. Leur emploi en complément de moyens mis en œuvre manuellement dépend des caractéristiques des zones à déminer (type de minage, de mines ; configuration du terrain ; nature du sol...), au regard des performances et des limitations de ces engins.

Des systèmes modulaires capables d'actionner différents accessoires pourraient élargir le champ d'action des moyens mécaniques pour le déminage.

DÉMINAGE MILITAIRE *VERSUS* DÉMINAGE HUMANITAIRE



DÉMINAGE MILITAIRE

- Déminage temporaire de passages (*breaching*) à travers des champs de mines (progression de troupes vers un objectif) pour lesquels le taux de dépollution admis (voisin de 80 %) est relativement faible (déminage offensif).
- Déminage plus durable de zones de stationnement d'unités et d'axes de ravitaillement logistique pour lesquels le taux de dépollution requis est de 100 %.
- Moyens financiers généralement non limités (utilisation d'engins mécaniques coûteux).

DÉMINAGE HUMANITAIRE

- Déminage durable de zones ou d'infrastructures pour la reprise des activités socioéconomiques des populations.
- Taux de déminage recherché (100 %) élevé (préservation de la vie des démineurs et des populations ; acquisition de leur confiance pour qu'elles réutilisent leurs terres déminées).
- Moyens financiers limités (utilisation initiale de techniques de déminage manuelles).
- Déminage humanitaire généralement conduit par d'anciens militaires ou par des militaires en activité.



LEURS PERFORMANCES ET AVANTAGES

- Accélération du déminage par l'exécution de tâches longues lorsqu'elles sont effectuées uniquement manuellement : réduction des zones suspectées d'être minées, préparation du terrain (coupe de la végétation, destruction des fils pièges, enlèvement de débris...), contrôle de la qualité du déminage.
- Amélioration du rapport entre coût et efficacité des opérations de déminage, sous réserve d'une bonne gestion des moyens mécaniques et manuels complémentaires, en fonction des conditions rencontrées sur le terrain.
- Accroissement de la sécurité des démineurs par l'élimination de facteurs de risque (végétation, fils pièges, débris...).
- Apport d'un ensemble d'avantages (vitesse, puissance, efficacité, sécurité) répondant à l'ampleur de la pollution par mines.

LEURS LIMITATIONS ET INCONVÉNIENTS

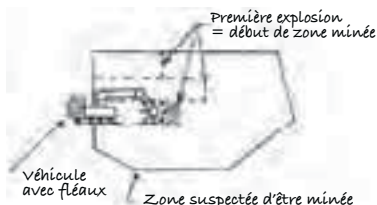
- Fiabilité du déminage insuffisante (inférieure à 100 %) sans la contribution de moyens manuels : destruction des mines en aveugle, sans être sûr de les avoir toutes détectées ; non-explosion de mines équipées de capteurs à reconnaissance de durée ou de nombre de surpressions (cf. feuillet 1-10b) ; dispersion latérale ou enfouissement (sol mou) de mines non explosées (machines à fléaux) ; « oubli » de mines profondément enfouies, ou enterrées dans un terrain dur, ou de diamètre inférieur à l'espacement entre les fléaux ou dents ; déstabilisation des mines non détruites.
- Inadaptation à certains terrains boueux, accidentés, rocheux, irrigables (« diguettes »).
- Destruction de l'environnement (cf. feuillet 2-5).
- Logistique lourde : mise en place, carburant, pièces de rechange, maintenance, réparation d'éléments soumis à de fortes contraintes (explosions).

LEUR EMPLOI

VÉRIFICATION ET DÉLIMITATION D'UNE ZONE MINÉE

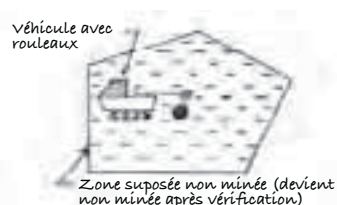
RÉDUCTION DES LIMITES D'UNE ZONE SUSPECTÉE D'ÊTRE MINÉE

Progression du véhicule dans des couloirs, à partir des limites de la zone suspectée d'être minée. L'endroit de la première explosion détermine le début de la zone minée.



CONFIRMATION D'UNE ZONE SUPPOSÉE NON MINÉE

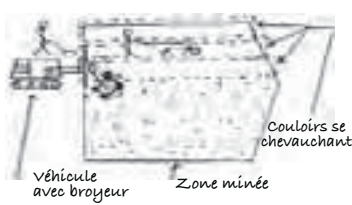
Vérification de la totalité de la zone par un véhicule qui, s'il ne provoque aucune explosion, confirme que la zone n'est pas minée.



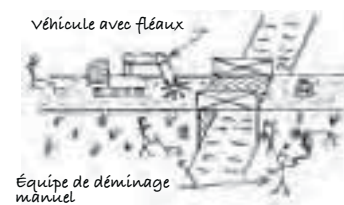
DÉMINAGE D'UNE ZONE MINÉE

VÉHICULE AVEC BROYEUR

Destruction des mines par avancement du véhicule, puis progression, dans les mêmes couloirs, d'équipes manuelles (chiens, détecteurs) pour éliminer les mines résiduelles éventuelles. Intervention des mêmes équipes là où le véhicule rencontre des conditions qui le rendent inopérant.



VÉHICULE AVEC FLÉAUX



CONTRÔLE DE LA QUALITÉ DU DÉMINAGE
















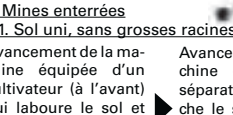
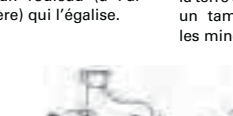
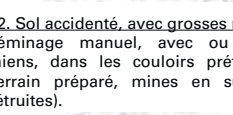
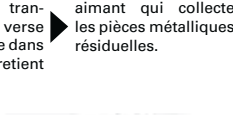
Contrôle, à l'aide d'un véhicule couvrant la totalité de la zone, de l'absence de mine.



EXEMPLES D'UTILISATION COMPLÉMENTAIRE DE MOYENS MÉCANIQUES ET DE MOYENS MANUELS POUR LES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE

LES MOYENS MÉCANIQUES DEVIENNENT DES INSTRUMENTS DE PLUS EN PLUS IMPORTANTS, AUX CÔTÉS DES MOYENS MANUELS, DANS LA BOÎTE DES OUTILS DISPONIBLES POUR LES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE HUMANITAIRE. [1]

Leur apport le plus significatif, à ce jour, est la préparation du terrain. Elle décharge les démineurs des tâches de coupe de la végétation et de recherche des fils pièges, qui peuvent absorber jusqu'à 80 % de leur temps. [2]

PAYS	VÉRIFICATION, DÉLIMITATION D'UNE ZONE MINÉE		DÉMINAGE D'UNE ZONE MINÉE			CONTRÔLE DE QUALITÉ DU DÉMINAGE
	Réduction des limites d'une zone suspectée d'être minée	Délimitation et marquage d'une zone effectivement minée	Préparation du terrain	Détection des mines	Destruction des mines	Vérification de l'absence de mines
<p>BOSNIE-HERZÉGOVINE [3] [4]</p> <p><u>Désignation</u> : TEMPEST MK3.</p> <p><u>Type</u> : tracteur avec coupe-végétation (fléaux) contrôlé à distance.</p> <p><u>Utilisateur</u> : Norwegian People's Aid.</p> <p><u>Utilisation</u> : opérationnelle (2000).</p> <p><u>Terrain</u> : zone périurbaine (broussailles, hautes herbes).</p>	<p>Vérification de couloirs successifs avec (zone non densément minée, cf. feuillet 3-22) ou sans chiens. La première mine rencontrée dans un couloir marque le début de la zone effectivement minée.</p> 	<p>Aboutissement à une zone réduite effectivement minée (cf. feuillet 3-22), à marquer.</p> 	<p>Débroussaillage, destruction des fils pièges dans les couloirs successifs, par les fléaux.</p> 	<p>Détection, dans les couloirs préparés, par les équipes manuelles avec (zone non densément minée) ou sans chiens (cf. feuillets 3-21 et 3-22).</p> 	<p>Destruction <i>in situ</i> ou, éventuellement, en vrac (cf. feuillet 3-20).</p> 	<p>Vérification à l'aide de chiens (cf. feuillet 3-22) ou de démineurs.</p> 
<p>CAMBODGE [5]</p> <p><u>Désignation</u> : BELARUS 1507 et MUIR HILL.</p> <p><u>Type</u> : tracteurs avec coupe-végétation et rouleaux avant et arrière (BELARUS seulement).</p> <p><u>Utilisateur</u> : HALO Trust.</p> <p><u>Utilisation</u> : opérationnelle (1998).</p> <p><u>Terrain</u> : zones rurales.</p>	<p>Avancement du BELARUS dans des couloirs se chevauchant. L'endroit de la première explosion, sous l'effet des rouleaux, marque le début de la zone effectivement minée (cf. feuillet 3-23).</p> 	<p>Aboutissement à une zone réduite effectivement minée, à marquer.</p> 	<p>Débroussaillage, destruction des fils pièges dans les couloirs successifs, par la coupe-végétation.</p> 	<p>Détection, dans les couloirs préparés, par les équipes manuelles avec (zone non densément minée) ou sans chiens.</p> 	<p>Destruction <i>in situ</i> ou, éventuellement, en vrac (cf. feuillet 3-20).</p> 	<p>Vérification à l'aide de chiens (cf. feuillet 3-22) ou de démineurs.</p> 
<p>THAÏLANDE [6] [7]</p> <p><u>Désignation</u> : Pearson Survivable Demining Tractor and Tool (Pearson SDDT).</p> <p><u>Type</u> : système modulaire (utilisation de plusieurs accessoires, démontés et remontés rapidement).</p> <p><u>Utilisateur</u> : Thailand Mine Action Center.</p> <p><u>Utilisation</u> : à l'essai (2001).</p> <p><u>Terrain</u> : zones rurales (frontière Thaïlande-Cambodge).</p>	<p>Avancement de la machine dans des couloirs se chevauchant. L'endroit de la première explosion, sous l'effet des rouleaux (disques flottants épousant la surface du sol), marque le début de la zone effectivement minée.</p> 	<p>Aboutissement à une zone réduite effectivement minée, à marquer.</p> 	<p>Enlèvement des arbres, débroussaillage, destruction des fils pièges dans les couloirs successifs par l'extracteur d'arbres (à l'avant) et le coupe-végétation (à l'arrière).</p> 	<p>1. Mines en surface Avancement, dans les couloirs préparés, de la machine équipée de rouleaux qui font éclater les mines.</p> <p>2. Mines enterrées 2.1. Sol uni, sans grosses racines Avancement de la machine équipée d'un cultivateur (à l'avant) qui laboure le sol et d'un rouleau (à l'arrière) qui l'égalise.</p> <p>Avancement de la machine équipée d'un séparateur qui tranche le sol puis verse la terre ameublie dans un tamis qui retient les mines.</p> <p>Avancement de la machine équipée d'un aimant qui collecte les pièces métalliques résiduelles.</p>   	<p>Vérification à l'aide de chiens (cf. feuillet 3-22) ou de démineurs. Contrôle de qualité facilité par la collecte préalable des pièces métalliques résiduelles par l'aimant.</p> 	

LE DÉMINAGE HUMANITAIRE EN CHIFFRES

LENTEUR ET COÛT DU DÉMINAGE HUMANITAIRE INHÉRENTS AUX MOYENS MANUELS OU MIXTES UTILISÉS QUI, POUR L'INSTANT, SONT SOUVENT LES SEULS À PERMETTRE D'ATTEINDRE LE TAUX DE DÉPOLLUTION NÉCESSAIRE (100 %) POUR OBTENIR LA CONFIANCE DES POPULATIONS.

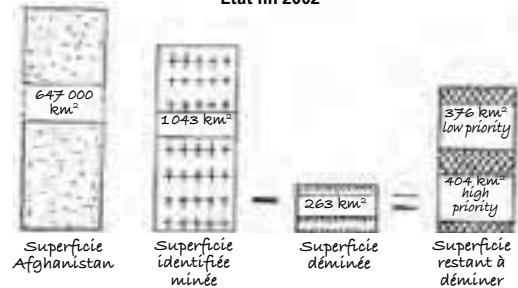
Des statistiques qui ne peuvent être comparé

O – sont différentes.

AFGHANISTAN

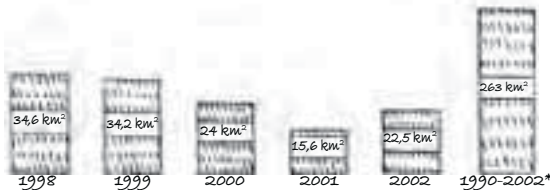
SUPERFICIES MINÉES ET DÉMINÉES [1]

État fin 2002



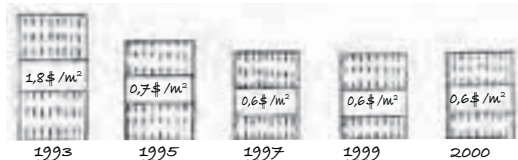
Le MAPA estime que les zones *high priority* restantes pourraient être déminées dans les cinq ans à venir (2003-2007), et que les zones *low priority* pourraient l'être dans les cinq années suivantes.

SUPERFICIE DÉMINÉE ANNUELLEMENT [4] [5] [6]



* S'y ajoutent des *battlefield areas* dépolluées des UXO et dont la superficie est voisine de 422 km².

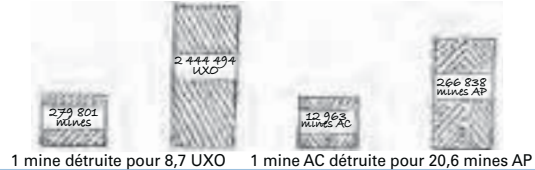
COÛT DU DÉMINAGE [13]



Un calcul plus fin tenant compte, en particulier, des dépenses liées aux démineurs accidentés montre que le coût réel est plus élevé (0,77 dollar par mètre carré pour 1999). Indicateur plus significatif que le coût d'enlèvement d'une mine, car le démineur doit vérifier chaque mètre carré de la zone minée, qu'il y ait une mine ou pas.

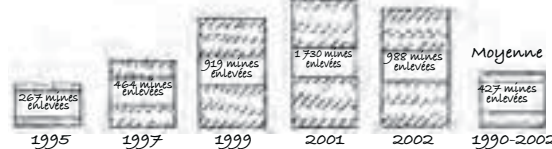
MINES ET UXO DÉTRUITS [2]

Période 1990-2002



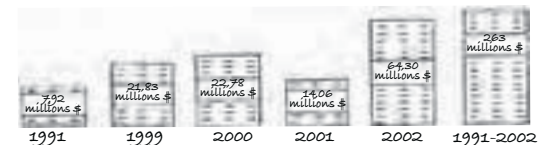
TAUX D'ACCIDENTS DES DÉMINEURS [7] [8] [9]

1 démineur accidenté (blessé ou tué) pour :



Pour un démineur, le risque en 2002 était 3,7 fois moindre qu'en 1995. De 1990 à 2002 : 72 démineurs tués et 583 blessés.

FONDS REÇUS PAR LE MAPA POUR LES PROGRAMMES D'ACTION « MINES » [14] [15]



N'inclut pas les financements perçus directement par certains ONG.

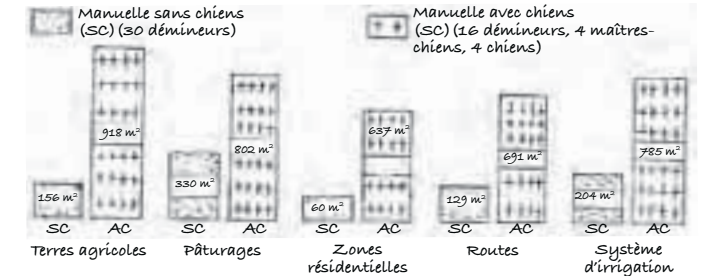
PERSONNES ÉDUQUÉES AU DANGER DES MINES [16] [17] [18]



La diminution du nombre estimé d'accidentés par mines (150 par mois en 2002 contre 600 à 720 en 1993) est, en partie, due à l'éducation au danger des mines de près de la moitié de la population.

VITESSES DE DÉMINAGE SANS CHIENS ET AVEC CHIENS [3]

Superficie déminée en 1 heure (moyenne de JAN. 1998 à JUIL. 2000) par une équipe :



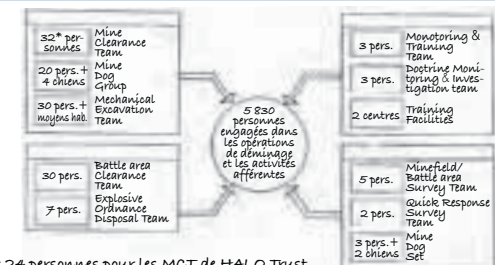
Équipes AC de 2,4 à 10,6 fois plus rapides que les équipes SC selon les terres ou infrastructures déminées. On admet généralement que le déminage avec chiens est, en moyenne, 3,5 fois plus rapide que le déminage sans chiens.

BÉNÉFICES ANNUELS TIRÉS DES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE [10] [11] [12]



Le bénéfice total annuel résulte de la réduction des accidents par mines et du retour à la production de terres et d'infrastructures déminées. Le coût annuel comprend les sommes engagées pour le déminage et les dépenses pour les démineurs accidentés.

EFFECTIFS ENGAGÉS DANS LES OPÉRATIONS DE DÉMINAGE [19] [20]

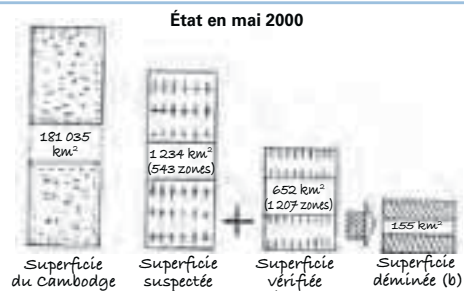


* Seulement 24 personnes pour les MCT de HALO Trust.

LE DÉMINAGE HUMANITAIRE EN CHIFFRES (suite)

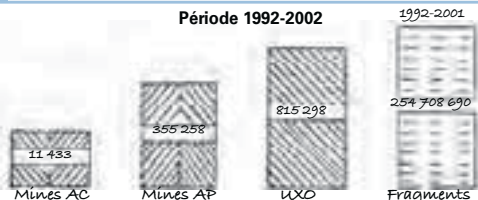
CAMBODGE

SUPERFICIES MINÉES ET DÉMINÉES [21]



(a) Superficie répartie en 119 km² (417 zones) marqués et 533 km² (790 zones) seulement enregistrés.
 (b) Superficie répartie en 92 km² déminés par des organisations appliquant les procédures de déminage humanitaire et 63 km² déminés par d'autres organismes.
 En mai 2000 : 1,04 % de la superficie du Cambodge était suspecté ou avait été vérifié miné.

MINES ET UXO DÉTRUITS PAR LES ORGANISMES OFFICIELS [24] [25]



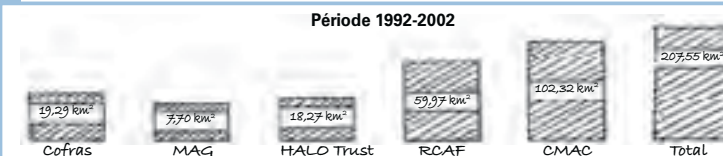
Le fort taux de fausse alarme (1 802 fragments métalliques trouvés pour 1 mine détectée de 1992 à 2001) explique la lenteur du déminage manuel et montre la nécessité de mettre au point un système de détection des mines.

PERSONNES ÉDUQUÉES AU DANGER DES MINES [26] [27]



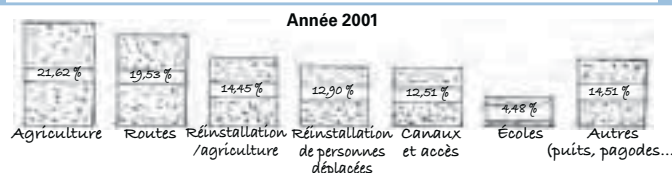
En moyenne, 20 % de la population avait, fin 2001, été sensibilisée au danger des mines et UXO. Ce pourcentage était plus élevé dans les zones à risque vers lesquelles la sensibilisation avait été focalisée.

SUPERFICIES DÉMINÉES PAR LES ORGANISMES OFFICIELS [22] [23]



Ces chiffres n'incluent pas les zones déminées par les démineurs villageois, très actifs.

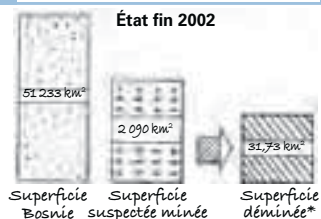
UTILISATION DE LA SUPERFICIE DÉMINÉE [28]



Résultats d'une enquête sur l'utilisation de 257 zones déminées par le CMAC en 2001 (1 302 familles directement bénéficiaires, 61 151 familles indirectement bénéficiaires).

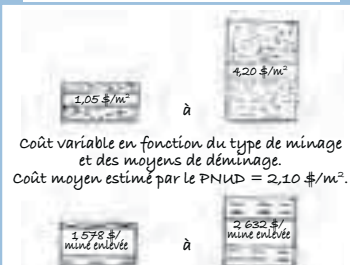
BOSNIE-HERZÉGOVINE

SUPERFICIES MINÉES, DÉMINÉES [29]

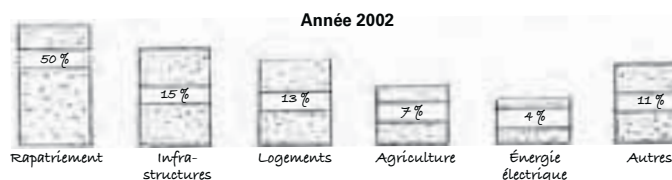


* Selon les procédures du déminage humanitaire.

COÛT DU DÉMINAGE [30]

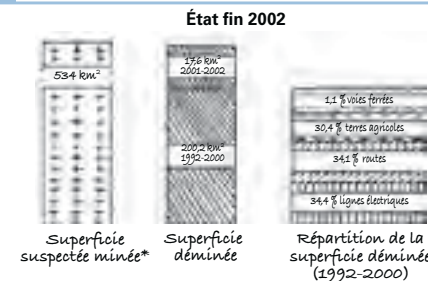


UTILISATION DE LA SUPERFICIE DÉMINÉE [31]



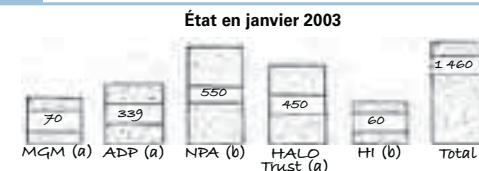
MOZAMBIQUE

SUPERFICIE DÉMINÉE [32] [33]



* Superficie réduite à 346 km² par l'IND, en avril 2003.
 1 348 400 personnes (7 % de la population) sont affectées, dans les 10 provinces du pays, par 1 250 zones suspectées d'être minées.

NOMBRE D'EMPLOYÉS D'ONG DE DÉMINAGE [34]

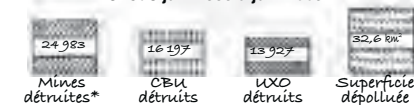


(a) Déminage manuel et mécanique, avec chiens.
 (b) Déminage manuel, avec chiens.

KOSOVO

RÉSULTAT DES OPÉRATIONS DE DÉPOLLUTION [35] [36]

Période juin 1999 à juin 2003



* Dont seulement 11 pour la période de janvier 2002 à juin 2003.

SUPERFICIES DÉPOLLUÉES [37]

Période juin 1999 à mai 2001

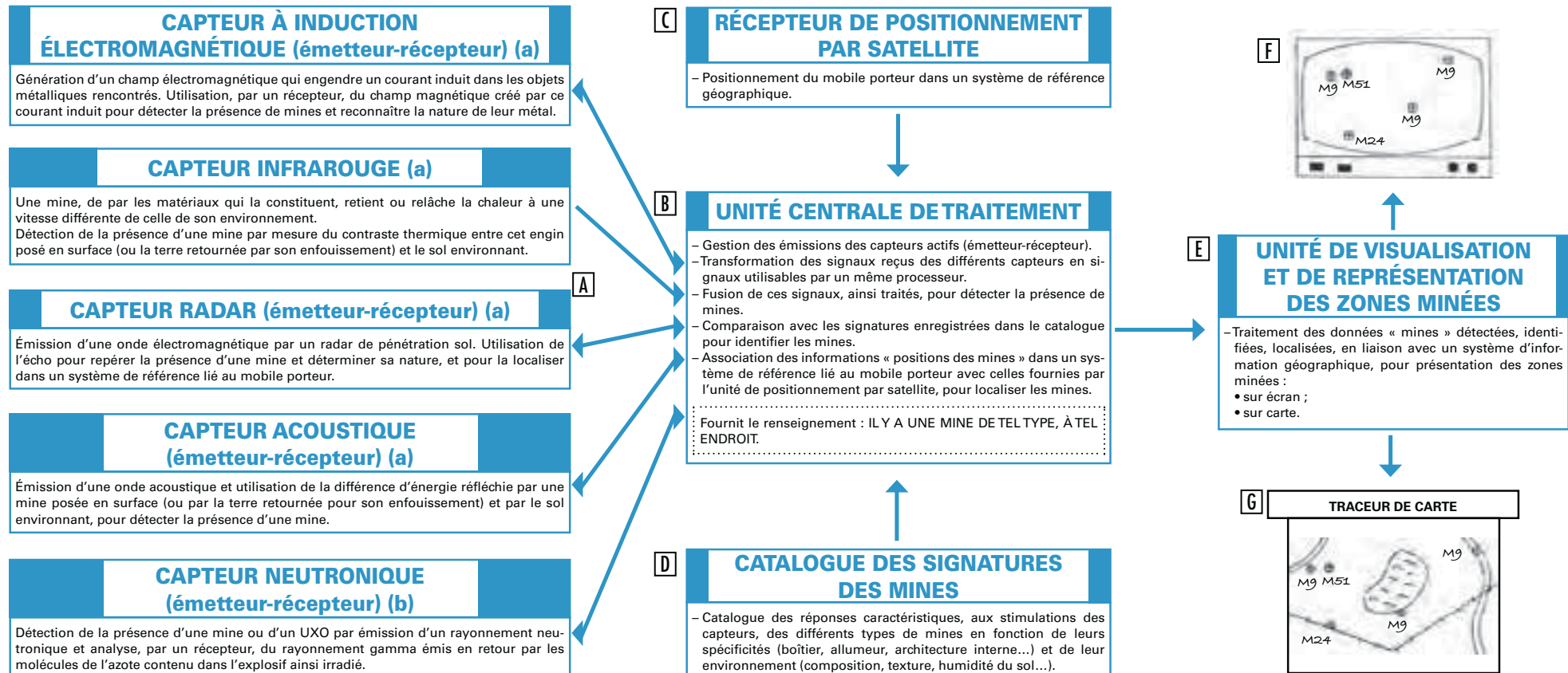


(a) Zones contenant des engins explosifs autres que ceux posés par l'armée serbe ou largués par l'OTAN.

SYSTÈMES FUTURS POUR LA DÉTECTION* DES MINES

UN SYSTÈME POURRAIT ÊTRE BASÉ SUR LA FUSION D'INFORMATIONS RECUEILLIES PAR PLUSIEURS CAPTEURS, CHACUN OPÉRANT SELON UNE TECHNIQUE PARTICULIÈRE. IL PRÉSENTERAIT LA SITUATION « MINES » SUR ÉCRAN ET SUR CARTE. IL SERAIT PORTÉ PAR VÉHICULE OU PAR AÉRONEF, AVEC OU SANS ÉQUIPAGE. [1] [2] [3] [4] [5] [6]

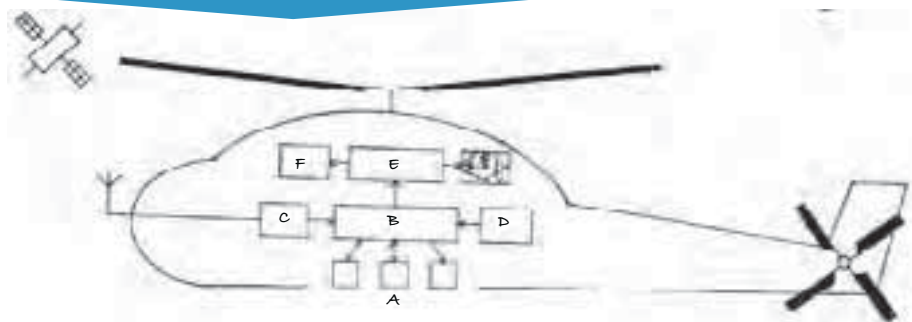
Ce système multicapteurs augmenterait la fiabilité du déminage monocapteur existant, basé sur l'utilisation d'une seule technique, et réduirait le taux de fausse alarme responsable de la lenteur du déminage actuel. Il reste hautement prospectif. * Terme générique englobant la détection proprement dite, l'identification et la localisation.



NOTES

- D'autres technologies sont à l'étude (lasers, spectrométrie, magnétométrie, échantillonnage chimique, biocapteurs...).
- Les capteurs utilisés dépendent de la nature (véhicule ou aéronef) du mobile porteur.
- Les informations recueillies par les capteurs portés par mobile pourraient, si nécessaire (poids, fragilité des équipements ; absence d'équipage...), être envoyées par liaison de transmission de données vers un centre de contrôle fixe où elles seraient exploitées.

- (a) Technique basée sur la reconnaissance du corps de la mine.
(b) Technique basée sur la reconnaissance de l'explosif de la mine.



SYNTHÈSE DES PROGRAMMES D'ACTION « MINES » CONDUITS PAR HANDICAP INTERNATIONAL

HANDICAP INTERNATIONAL, SOUCIEUSE DE S'ATTAQUER À LA PRINCIPALE CAUSE DU HANDICAP, MÈNE PLUSIEURS PROGRAMMES D'ACTION CONTRE LES MINES DANS DIFFÉRENTS PAYS. [1]

Les programmes décrits ci-dessous sont ceux en cours ou qui viennent de se terminer. Ils illustrent les actions conduites au regard des situations « mines » décrites dans le feuillet 1-6. Une initiative récente de *mine awareness* en Guinée-Bissau n'a pas été explicitée. Les programmes « mines » de Handicap International Belgique ne sont pas inclus dans ce feuillet.

BOSNIE-HERZÉGOVINE



Création de la première ONG de déminage bosniaque, opérant dans le canton d'Una Sana (MAI 97 à JUIL. 98).

Appui à cette ONG, œuvrant au niveau national, dans les domaines du déminage, de la liaison avec les communautés menacées et de l'éducation pour la prévention des accidents par mines (intégration du *mine awareness* dans les programmes scolaires, formation de maîtres, organisation de séminaires pour les associations relais) (AOÛT 98 à MARS 2002).

KOSOVO



Création, dans la municipalité de Djakova, d'une section de déminage et de dépollution du champ de bataille (34 démineurs avec chiens) et de liaison avec la population (centralisation des informations sur la pollution par mines et UXO, information sur la situation « mines », coordination des opérations de déminage) (JAN. 99 à DÉC. 2001).

Formation de candidats du Kosovo Protection Corps (KPC) au déminage et à la destruction des munitions non explosées, pour l'éradication de la pollution résiduelle (AOÛT 2001 – en cours).

THAÏLANDE



Éducation, pour la prévention des accidents par mines, de populations vivant le long de la frontière avec la Birmanie (Birmans réfugiés dans trois camps et Thaïs de la province de Tak).

Extension du programme aux communautés thaïs demeurant dans la région frontalière avec le Cambodge, lourdement minée suite au long conflit khmer.

À ce jour, environ 60 000 personnes sensibilisées (JUIN 2000 – en cours).

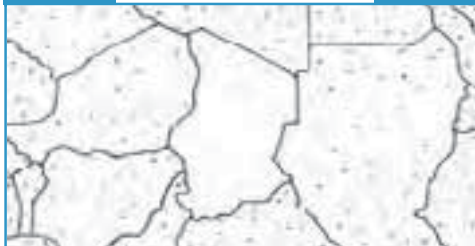
SÉNÉGAL



Constitution, en Casamance, d'un réseau d'agents de sensibilisation au danger des mines appartenant à des associations et à des institutions. Utilisation de ces relais pour collecter des informations sur la pollution et les accidents par mines ; établissement des bases de données afférentes.

Programme de prévention faisant partie d'un projet incluant un volet Assistance médicale et un volet Réinsertion sociale et économique des personnes handicapées (JAN. 99 – en cours).

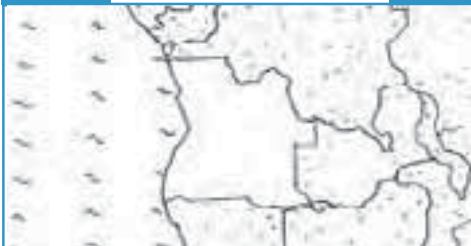
TCHAD



Appui au Gouvernement tchadien pour la conduite d'une enquête sur la pollution par mines et UXO et ses conséquences socioéconomiques.

Collecte d'informations sur le terrain, traitement selon les standards de l'IMSMA (Information Management System for Mine Action), puis publication d'un rapport permettant de définir une stratégie d'action contre les mines et d'aide aux victimes et aux communautés menacées (DÉC. 99 à MAI 2001).

ANGOLA



Appui aux représentants de l'Inaroee dans six provinces, pour la coordination et le développement du programme de prévention des accidents par mines et UXO (AVR. 97 – en cours).

Éducation des populations, dont des personnes déplacées vivant dans des camps, au danger des mines dans deux provinces (Bengo, Kuando-Kubango). Collecte d'informations sur les accidents par mines et UXO et sur les conséquences socioéconomiques de ces engins (JAN. 97 – en cours).

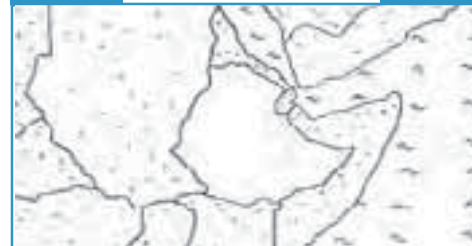
MOZAMBIQUE



Déminage de proximité par de petites unités mobiles (4 équipes de démineurs avec chiens, 2 équipes *survey*) opérant en coopération avec les communautés, au plus près de leurs besoins, dans la province d'Inhambane (JAN. 98 – en cours).

Appui à l'IND pour développer un réseau d'organisations et d'institutions (Croix-Rouge, ministère de l'Éducation...) impliquées dans l'éducation au danger des mines et dans la collecte d'informations (zones minées, accidents par mines) (JUIL. 96 à JUIL. 2001).

ÉTHIOPIE



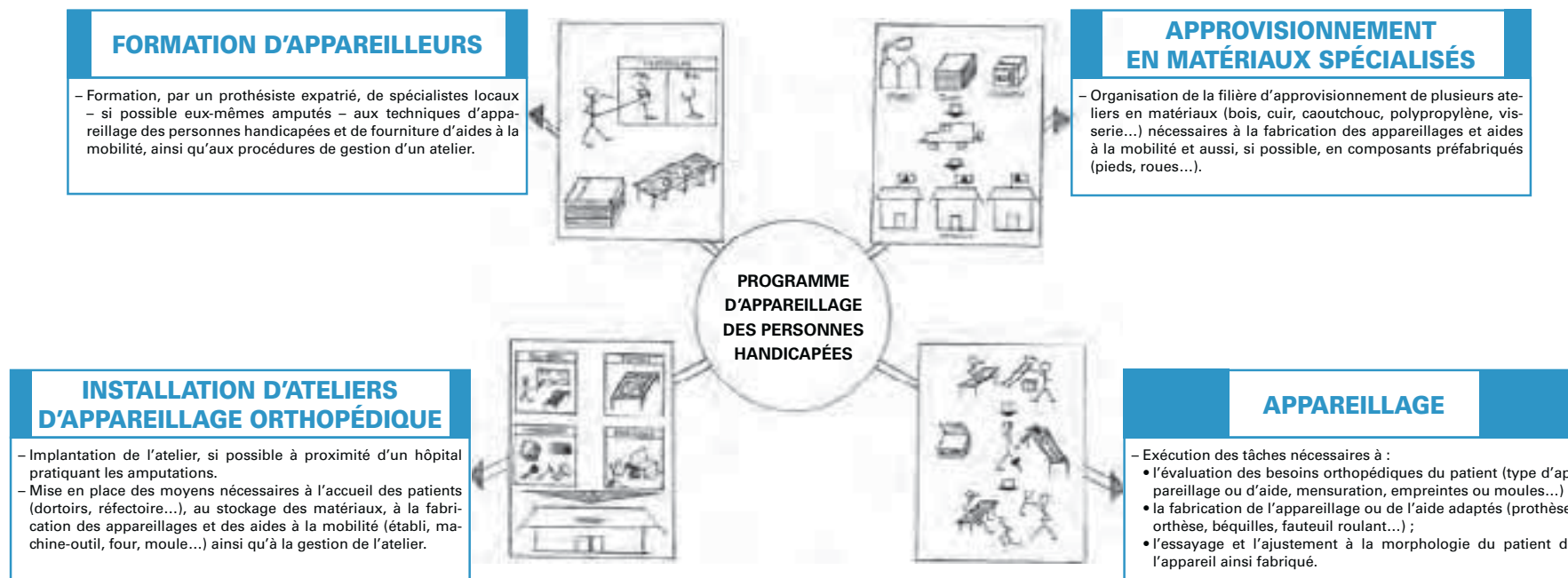
Éducation au danger des mines de Somaliens réfugiés dans huit camps de l'Est de l'Éthiopie (région 5), à l'aide de groupes communautaires et d'associations somaliennes (plus de 300 000 réfugiés sensibilisés).

Après évaluation positive de l'impact de ce programme auprès des réfugiés et de la compétence des éducateurs somaliens formés par les expatriés de Handicap International, autonomisation du projet (SEP. 97 à AVR. 2001).

LE PROGRAMME D'APPAREILLAGE DES PERSONNES HANDICAPÉES

UN PROGRAMME DE RÉADAPTATION IMPORTANT DANS LES PAYS MINÉS, OÙ BEAUCOUP DES MINES ANTIPERSONNEL QUI Y SONT DISSÉMINÉES ONT ÉTÉ SPÉCIALEMENT CONÇUES POUR AMPUTER LEURS VICTIMES (MINES À EFFET DE SOUFFLE).

Ce programme d'appareillage est le premier par lequel Handicap International a commencé ses activités, en 1980, dans les camps de réfugiés cambodgiens en Thaïlande. Il constitue encore une part majeure de l'action de l'organisation dans de nombreux pays.



EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL EN THAÏLANDE Frontière birmane (1996 – en cours)

- Construction d'ateliers d'appareillage dans quatre camps de réfugiés birmans en Thaïlande (environ 115 000 personnes).
- Formation de techniciens appareilleurs (techniques cuir-bois et résine-polyester).
- Appareillage des réfugiés, amputés le plus souvent par mines – nombreuses des deux côtés de la frontière –, et des Thaïs vivant à proximité (40 prothèses par mois).
- Appui technique au Centre national thaï de réadaptation physique.

LE PROGRAMME DE RÉÉDUCATION ET DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES

UN PROGRAMME QUI ESSAYE DE TRAITER LE HANDICAP DANS SA GLOBALITÉ, EN CONSIDÉRANT QUE L'ÉQUILIBRE PSYCHIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES EST AUSSI IMPORTANT QUE LEUR MOTRICITÉ PHYSIQUE.

La dignité des victimes, le fatalisme inhérent à leur culture, leur difficulté à communiquer (langue, valeurs différentes...) avec les thérapeutes expatriés ont longtemps causé une sous-estimation, par les ONG, des troubles psychiques induits par les mines. Handicap International a entrepris de dépasser les gestes réparateurs de l'appareillage et de la rééducation pour mieux comprendre ces troubles et essayer de les traiter.

Ces programmes d'appareillage et de rééducation viennent après les soins préhospitaliers (évacuation sanitaire...) et hospitaliers (chirurgies...) prodigués aux victimes.

RÉÉDUCATION POSTOPÉRATOIRE DES PERSONNES HANDICAPÉES

- Kinésithérapie visant à reconstituer la musculature et la motricité d'un membre amputé afin d'en faciliter l'appareillage.
- Soins généralement prodigués, par des kinésithérapeutes, dans l'hôpital ayant pratiqué l'amputation.



RÉÉDUCATION FONCTIONNELLE DES PERSONNES HANDICAPÉES

- Pratique d'exercices visant à entraîner une personne handicapée à l'usage d'un membre artificiel appareillé ou d'une aide à la mobilité (rééducation à la marche...).
- Traitements généralement prodigués dans un atelier d'appareillage pourvu des équipements nécessaires (parcours de marche...), en liaison avec les appareilleurs.



PROGRAMME DE RÉÉDUCATION ET DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES

FORMATION DES PERSONNELS DE RÉÉDUCATION ET DE SOUTIEN

- Formation de personnels de rééducation (kinésithérapeutes, ergothérapeutes, psychomotriciens) et de psychothérapeutes, souvent dans le cadre de programmes de santé nationaux.
- Pérennisation de l'action humanitaire par un transfert progressif des savoirs (instruction initiale de formateurs locaux, partenariat intermédiaire, autonomisation finale de ces formateurs).



SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES

- Identification, dans le pays d'intervention, des traumatismes psychiques subis par les victimes des mines, leurs proches et, éventuellement, leur personnel d'accompagnement médical et social.
- Élaboration de thérapies adaptées aux soins de ces troubles psychologiques spécifiques.
- Repérage et formation des personnes pouvant prodiguer ces thérapies (personnels des secteurs de santé formels et informels, famille des victimes, personnes handicapées réintégrées socialement...).



EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU SOMALILAND - HARGEISA (1995 - en cours)

- Formation de kinésithérapeutes (diplôme reconnu par le ministère de la Santé).
- Rééducation fonctionnelle (victimes de guerre, de mines, de maladies invalidantes) dans un centre de réadaptation co-implanté avec un atelier d'appareillage.
- Création d'une unité de soins pour enfants atteints d'infirmité motrice cérébrale (équipements, formation de psychomotriciens).
- Autonomisation progressive de la gestion de ces établissements.

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU RWANDA (1994 - en cours)

- Formation de professionnels rwandais pour la prise en charge de mineurs en grande souffrance psychique.
- Soutien à plus de 3 700 enfants, traumatisés par le génocide de 1994, à l'aide de médiations thérapeutiques basées sur le jeu et le dessin.
- Appui à la mise en réseau des acteurs de santé mentale.

LE PROGRAMME DE RÉINSERTION SOCIALE ET ÉCONOMIQUE DES PERSONNES HANDICAPÉES

UN PROGRAMME CONSTITUÉ D'UN FAISCEAU D' ACTIONS VISANT À RENDRE LEUR AUTONOMIE SOCIALE ET ÉCONOMIQUE AUX PERSONNES HANDICAPÉES, DONT BEAUCOUP SONT DES VICTIMES DE MINES.

Programme important dans les pays pauvres où il n'y a pas d'assistance sociale et dans lesquels une activité rémunératrice est essentielle pour survivre.

GÉNÉRATION DE REVENUS

- Apport de fonds et de moyens pour le démarrage d'activités assurant l'autonomie économique des personnes handicapées : outils, rechanges pour artisans, réparateurs ; animaux de reproduction pour éleveurs ; parcelle de terre, intrants pour agriculteurs ; stock initial, moyens de transport pour petits commerçants...

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU CAMBODGE (1993 à 1999)*

- Action des agents du PRES (Programme de réinsertion économique et sociale) pour attribuer les aides énoncées ci-dessus en fonction des aptitudes et des besoins des personnes handicapées.
- Suivi des bénéficiaires et conseils pour l'utilisation de ces moyens.

FORMATION PROFESSIONNELLE

- Formation à une activité génératrice de revenus ne nécessitant pas d'être mobile : réparation de vélos, motos, radios... ; gestion de coopérative, petit commerce, élevage...

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU CAMBODGE (1993 à 1999)*

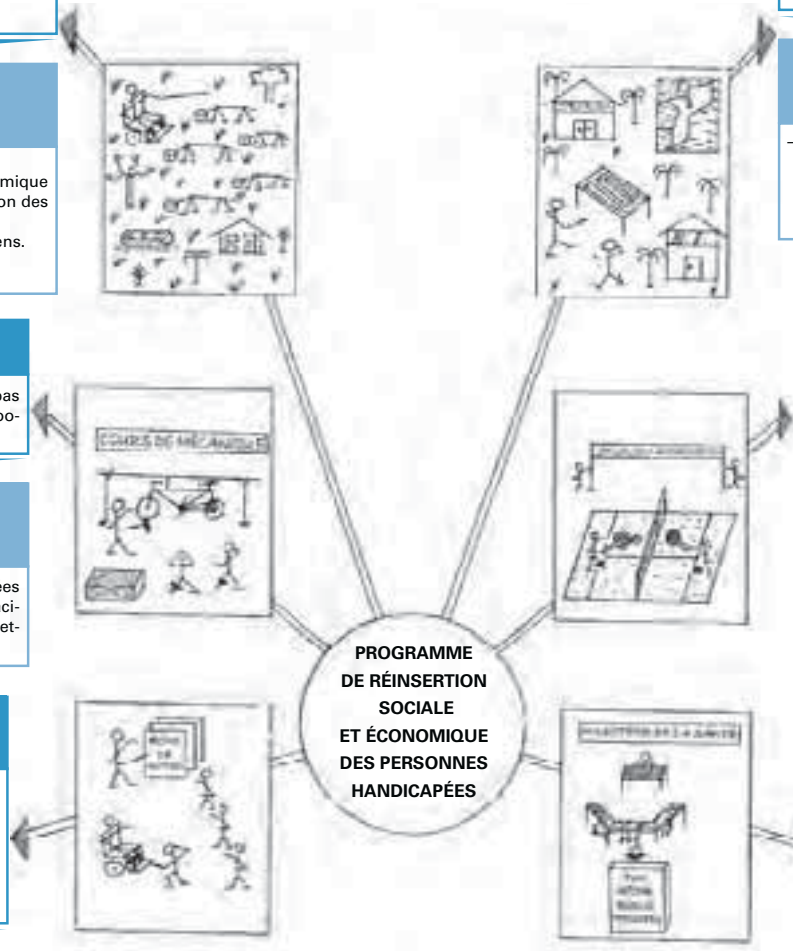
- Action des agents du PRES pour informer les personnes handicapées des possibilités de formation, les orienter en fonction de leurs capacités vers une activité formatrice et les référer à une organisation mettant en œuvre la formation ou l'apprentissage choisis.

AUTONOMISATION PHYSIQUE DE LA PERSONNE HANDICAPÉE

- Adaptation de l'habitat aux besoins de la personne handicapée.
- Fourniture d'aides à la mobilité (fauteuil roulant, béquilles) et maintien des relations avec les centres de santé.
- Enseignement, à la personne handicapée et à ses proches, des soins médicaux de base.
- Entraînement à la pratique autonome des gestes de la vie quotidienne (cuisiner, se laver...).

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU CAMBODGE (1992 à 1999)*

- Dans le cadre du PRES, suivi à domicile de nombreuses personnes handicapées, par des agents répartis dans les provinces et assurant les tâches décrites ci-dessus.



LUTTE CONTRE L'EXCLUSION

- Éducation et sensibilisation du grand public aux problèmes des personnes handicapées.
- Promotion des associations de personnes en situation de handicap, des groupes de pairs, des collectifs de familles et de leurs initiatives.
- Conseils pour des mesures facilitant la mobilité, l'accès aux transports.

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU MOZAMBIQUE (1998 - en cours)

- Aide à la constitution du Forum des associations de personnes handicapées mozambicaines (Famod), et signature d'un accord entre ce collectif et Handicap International pour promouvoir et défendre les droits des personnes handicapées auprès de l'opinion publique et des institutions.

RÉINSERTION PAR LE SPORT ET LES ACTIVITÉS CULTURELLES

- Promotion du sport parmi les personnes handicapées, promotion des personnes handicapées par le sport.
- Aide pour l'accès des personnes handicapées aux activités culturelles, génératrices de relations sociales.

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU CAMBODGE (1994 à 1998)*

- Formation, par un spécialiste de Handicap International, de moniteurs de sport cambodgiens pour les personnes handicapées ; contribution de ces moniteurs au développement du handisport, à l'organisation de jeux olympiques nationaux, à l'engagement dans des compétitions sportives en Asie...

DÉVELOPPEMENT DE POLITIQUES DE RÉINSERTION

- Participation, au profit des personnes handicapées, à :
 - la conception de plans nationaux de prise en charge et d'intégration ;
 - l'élaboration de législations traduisant cette politique ;
 - la mise en place d'instances d'information et de recours ;
 - la création de fonds pour l'accès aux soins ;
 - la prise de dispositions nationales et internationales pour l'indemnisation des victimes.

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU CAMBODGE (1995 - partiellement en cours)*

- Participation de la coordonnatrice du PRES à la conception du premier plan national d'aide aux personnes handicapées élaboré par le Gouvernement cambodgien.
- Soutien (financement, conseil) à la Cambodian Disabled People Organization (CDPO).

* Bien que terminé, le PRES a été utilisé comme exemple, car il illustre une action de réintégration sociale cohérente.

LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES PAYS AYANT ÉTÉ MINÉS

UN PROGRAMME COMPOSÉ DE PLUSIEURS VOLETS D'INTERVENTION VISANT À RECONSTITUER LE TISSU SOCIOÉCONOMIQUE DANS DES RÉGIONS DÉBARRASSÉES DES MINES ET MUNITIONS NON EXPLOSÉES (UXO).

Ce programme, qui n'aura été rendu possible que par les opérations préalables de déminage, constitue l'étape ultime du processus d'aide aux populations des pays ayant été minés. Il est dit « intégré », car il prend en compte l'ensemble des besoins des communautés rurales, souvent les plus touchées par les mines. Le rôle des ONG consiste généralement à apporter des moyens financiers et matériels et à transférer des connaissances pour la réalisation de microprojets, en coopération avec les populations bénéficiaires. Il s'effectue en liaison avec les organismes de déminage, de façon à mettre rapidement en valeur les terres et infrastructures dépolluées, au profit des habitants.

VOLET ÉDUCATION ET FORMATION

- Participer, dans les régions anciennement minées, à la réorganisation du système éducatif.
- Former des spécialistes dans les domaines où une assistance technique est fournie, de façon à rendre les communautés autonomes.

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU MOZAMBIQUE

PROVINCE D'INHAMBANE (1995 - en cours)

- Formation professionnelle des enseignants (400 de 70 écoles) à la pédagogie et aux disciplines du primaire.
- Revitalisation des méthodes pédagogiques (dynamique de groupe, autonomisation des maîtres).
- Amélioration des conditions matérielles des enseignants (supports pédagogiques, habitat...) et des élèves (livres).
- Appui à la direction provinciale de l'Éducation pour l'élaboration de la carte scolaire et la planification des actions éducatives.

VOLET SANTÉ

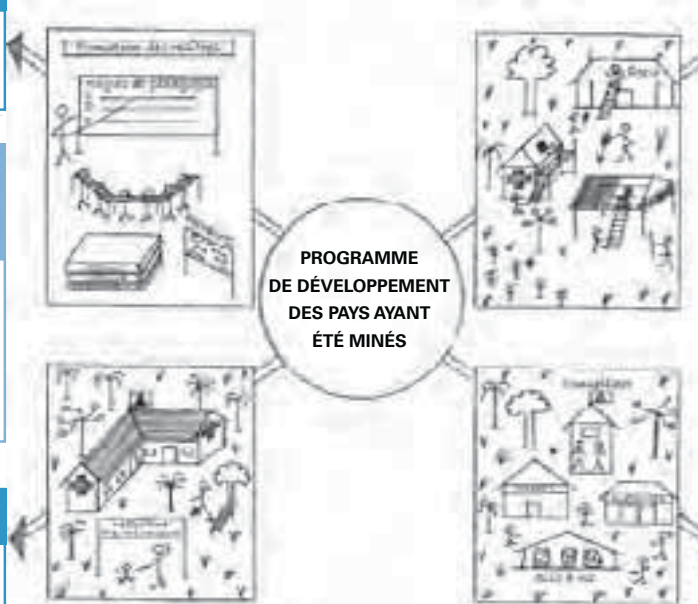
- Participer à la restructuration du système de santé pour accompagner la réinstallation des populations dans les régions déminées et traiter les maladies inhérentes à la précarité ainsi que les séquelles d'accidents par mines.

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU CAMBODGE

DISTRICT DE KRANH (1999 - en cours)

- Réhabilitation de l'hôpital de district et construction de quatre centres de santé.
- Actions sanitaires dans deux centres pilotes de référence.
- Formation du personnel soignant, dont des accoucheuses traditionnelles.
- Amélioration des conditions de maternité : soins prénatals, kits d'accouchement, complément alimentaire pour les femmes enceintes ou allaitantes.
- Optimisation de la gestion financière (recouvrement partiel du coût des soins).

PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT DES PAYS AYANT ÉTÉ MINÉS



VOLET INFRASTRUCTURE

- Participer à la réhabilitation ou à la reconstruction de structures endommagées ou détruites lors de conflits, souvent internes, et nécessaires à la reprise des activités socioéconomiques.

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU CAMBODGE

PROVINCES DE L'OUEST (1992 - en cours)

- Renforcement des infrastructures sociales (écoles, infirmeries).
- Amélioration des structures d'échange (marchés) et de communication (routes, pistes, ponts).
- Viabilisation de zones d'habitation (approvisionnement en eau potable).
- Réhabilitation de systèmes d'irrigation, de polders.
- État des lieux en matière d'hydrologie.

VOLET AGRICULTURE ET ÉLEVAGE

- Participer avec les communautés rurales à la remise en valeur, par l'agriculture et l'élevage, de leur principale source de revenus : les terres déminées.

EXEMPLE DE PROGRAMME HANDICAP INTERNATIONAL AU CAMBODGE

PROVINCES DE L'OUEST (1992 - en cours)

- Diversification de la production agricole et de l'élevage.
- Création d'une chaîne d'approvisionnement en intrants.
- Amélioration de l'état sanitaire du cheptel.
- Développement du crédit rural, de coopératives.
- Mise en place de systèmes de gestion de l'eau.
- Formation aux techniques agricoles nouvelles.
- Appui structurel et financier aux organisations de développement rural khmères ayant pris le relais de Handicap International.

AVANT LE PROGRAMME DE DÉMINAGE



APRÈS LE PROGRAMME DE DÉVELOPPEMENT



A – ANNEXES

ABRÉVIATIONS ET SIGLES

AC	Antichar (mine)	MDM	Médecins du monde
ADP	Accelerated Demining Program (Mozambique)	MRE	Mine Risk Education
AG	Assemblée générale (ONU)	MSF	Médecins sans frontières
AHD	Anti-Handling Device		
AP	Antipersonnel (mine)	NGO	Non-Governmental Organisation
AT	Anti-Tank (mine)	NMCC	National Mine Clearance Commission (Mozambique)
		NPA	Norwegian People's Aid
CARICOM	Caribbean Community and Common Market	NSA	Non-State Actors
CBU	Cluster Bomb Unit		
CCW	Convention on Conventional Weapons / Certain Conventional Weapons	OAS	Organization of American States
CD	Conférence du désarmement / Conference on Disarmament	ONG	Organisation non gouvernementale
CE	Commission européenne	ONU	Organisation des Nations unies
CICR	Comité international de la Croix-Rouge	OTAN	Organisation du traité de l'Atlantique nord
CIDHG	Centre international de déminage humanitaire – Genève	OUA	Organisation de l'unité africaine
CMAC	Cambodian Mine Action Centre		
CND	Commission nationale de déminage (Mozambique)	PEPAM	Programme d'éducation pour la prévention des accidents par mines et autres engins explosifs
COFRAS	Compagnie française d'assistance spécialisée	PNUD	Programme des Nations unies pour le développement
DHA	Department of Humanitarian Affairs (Nations unies)	QA	Quality Assurance
EOD	Explosive Ordnance Disposal		
EU	États-Unis (d'Amérique) / European Union	R.	Région (territoire sans statut défini ; utilisé par opposition à « État »)
FAE	Fuel Air Explosive	SAC	Survey Action Center (Washington DC)
		SADC	Southern African Development Community
GB	Grande-Bretagne	SFOR	Stabilisation Force (Bosnie-Herzégovine)
GICHD	Geneva International Centre for Humanitarian Demining	SOP	Standard Operating Procedures
HALOTRUST	Hazardous Areas Life – Support Organisation	TA	Technical Advisor
HI	Handicap International		
HIB	Handicap International Belgique	UE	Union européenne
HRW	Human Rights Watch	UK	United Kingdom
		UNAVEM	United Nations Angola Verification Mission
ICBL	International Campaign to Ban Landmines	UNDP	United Nations Development Programme
ICRC	International Committee of the Red Cross	UNHCR	United Nations High Commissioner for Refugees
IMSMA	Information Management System for Mine Action	UNICEF	United Nations Children's Fund
INAROOE	Institut national angolais de relevage des obstacles et engins explosifs	UNIDIR	United Nations Institute for Disarmament Research
IND	Institut national de déminage (Mozambique)	UNMAC	United Nations Mine Action Center (Bosnie-Herzégovine)
		UNMAS	United Nations Mine Action Service
JRS	Jesuit Refugee Service	UNOMOZ	United Nations Operation in Mozambique
		UNTAC	United Nations Transitional Authority in Cambodia
MAC	Mine Action Center	UXO	Unexploded Ordnance
MAG	Mines Advisory Group		
MAIC	Mine Action Information Center (James Madison University)	VVAF	Vietnam Veterans of America Foundation
MAP	Mine Awareness Program		
MAPA	Mine Action Programme for Afghanistan	WHO	World Health Organization
MAT	Mine Action Team		

LISTE DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE

FEUILLET	RÉFÉRENCE
1-1	[1] : <i>Mines and Mine Clearance</i> – Jane’s – First edition 1996-1997 – Pages 7 à 19, 385, 388.
1-2	[1] : <i>Mines and Mine Clearance</i> – Jane’s – First edition 1996-1997 – Pages 7 à 19. [2] : <i>Les Mines terrestres antipersonnel. Des armes indispensables ?</i> – CICR – 1996 – Page 54.
1-3	[1] : <i>Manuel mines, explosifs, franchissements</i> – Armée de terre – 1995 – Pages 5 et 6. [2] : <i>The Fight Against Antipersonnel Mines</i> – CIDEV / Handicap International / MPWD for the European Commission – 1995 – Pages 9 et 10.
1-4	[1] : <i>Les Mines terrestres antipersonnel. Des armes indispensables ?</i> – CICR – 1996 – Pages 15 à 25. [2] : <i>The Fight Against Antipersonnel Mines</i> – CIDEV / Handicap International / MPWD for the European Commission – 1995 – Pages 9 et 10. [3] : <i>War of the Mines – Cambodia, Landmines and the Impoverishment of a Nation</i> – P. Davies – 1994 – Page 127.
1-5	[1] : <i>Landmines: a Global Health Crisis</i> – IPPNW Global Health Watch number 2 – 1997 – Pages 3, 6, 39, 65, 66. [2] : <i>Hidden Killers</i> – US Department of State – 1998 – Page 13. [3] : <i>Landmine Monitor – Report 2002</i> – ICBL – Page 27.
1-6	[1] : <i>Landmine Monitor – Report 2001</i> – ICBL – Page 625. [2] : <i>Landmine Monitor – Report 2002</i> – ICBL – Page 116. [3] : <i>idem</i> [1] – Pages 948 à 952. [4] : <i>idem</i> [2] – Pages 823 et 829. [5] : <i>idem</i> [2] – Pages 592 à 594. [6] : <i>idem</i> [2] – Page 486. [7] : <i>idem</i> [2] – Page 139. [8] : <i>Landmine Monitor – Report 2000</i> – ICBL – Page 504. [9] : <i>idem</i> [2] – Pages 430 et 431. [10] : <i>idem</i> [2] – Pages 164 et 165. [11] : <i>idem</i> [1] – Page 237. [12] : <i>idem</i> [2] – Pages 198 et 199. [13] : <i>idem</i> [8] – Page 134. [14] : <i>idem</i> [2] – Page 65. [15] : <i>Landmine Monitor – Report 1999</i> – ICBL – Page 53. [16] : <i>idem</i> [2] – Page 353. [17] : <i>idem</i> [8] – Pages 159 à 162.
1-7	[1] : <i>Landmines Must Be Stopped</i> – ICRC – 1995 – Pages 20 à 22. [2] : <i>Les Mines terrestres antipersonnel. Des armes indispensables ?</i> – CICR – 1996 – Pages 60 à 68. [3] : <i>Mines and Mine Clearance</i> – Jane’s – First edition 1996-1997 – Foreword et pages 343 à 388.
1-8	[1] : <i>Manuel mines, explosifs, franchissements</i> – Armée de terre – 1995 – Page 8. [2] : <i>Mines and Mine Clearance</i> – Jane’s – First edition 1996-1997 – Pages 237, 398, 403 à 405, 410.
1-10	[1] : <i>Lettre de l’UNIDIR</i> – n° 28/29 – Décembre 1994/Mai 1995 – Page 13. [2] : <i>Mines and Mine Clearance</i> – Jane’s – First edition 1996-1997 – Pages 7 à 15 et pages afférentes aux mines citées en exemple (cf. Alphabetical index, pages 491 à 497). [3] : <i>Document d’information non officiel sur les engins à double usage</i> – CICR – 12 février 1997.

FEUILLET	RÉFÉRENCE
1-10	[4] : <i>Definitions and Antihandling Devices</i> – Discussion paper – MAG – August 1997. [5] : <i>Élimination des mines antipersonnel – Le cas de la France</i> – Observatoire des transferts d’armements / Handicap International – 1998 – Pages 45 à 51. [6] : <i>Landmines: Legacy of Conflicts</i> – Rae Mc Grath / Oxfam – 1994 – Pages 9 et 10. [7] : <i>idem</i> [2] – Pages 30, 31, 111, 195, 229, 281. [8] : <i>Landmines Must Be Stopped</i> – ICRC – 1995 – Page 45. [9] : <i>idem</i> [2] – Pages 131 et 379. [10] : <i>idem</i> [2] – Glossary of terms. [11] : <i>idem</i> [2] – Pages 237 et 386. [12] : <i>fiche technique « GATOR Mine System »</i> – JALW – Issue 23 – February 1996.

FEUILLET	RÉFÉRENCE
2-1	[1] : <i>Landmine Monitor – Report 2003</i> – ICBL – Page 60. [2] : <i>idem</i> [1] – Page 61. [3] : <i>Cambodia Mine Incident Report for 1997</i> – CRC / Unicef / Handicap International / MAG – Tableau « Long term casualty trend by year ». [4] : <i>Landmine Monitor – Report 2001</i> – ICBL – Page 118. [5] : <i>idem</i> [1] – Pages 87, 125, 145 et 753. [6] : <i>Landmine Victim Assistance – World Report 2001</i> – Handicap International – Page 64. [7] : <i>Journal of Mine Action</i> – Issue 5-1 – Spring 2001 – MAIC – Page 81 – Footnote 1. [8] : <i>Landmine Monitor – Report 2000</i> – Page 553. [9] : <i>Landmines Must Be Stopped</i> – ICRC – 1995 – Page 29, et <i>Landmines: a Global Health Crisis</i> – IPPNW – 1997 – Page 66. [10] : <i>The Worldwide Epidemic of Landmines Injuries</i> – ICRC – 1995 – Pages 3 et 4. [11] : <i>idem</i> [10] – Pages 19 à 25. [12] : <i>Opérations Handicap International</i> – n° 54 – « Guerre psychologique en temps de paix » – Dr Simonnot – 1997 – Page 8. [13] : <i>War of the Mines – Cambodia, Landmines and the Impoverishment of a Nation</i> – P. Davies – 1994 – Pages 61, 113, 120. [14] : <i>The Human and Socio-Economic Impacts of Landmines: Towards an International Ban</i> – NGO Forum – Phnom Penh – Cambodia – 1995.
2-3	[1] : <i>Landmine Monitor – Report 2000</i> – ICBL – Page 152. [2] : <i>Landmine Monitor – Report 1999</i> – ICBL – Page 130. [3] : <i>Landmine Monitor – Report 2001</i> – ICBL – Page 453. [4] : <i>idem</i> [1] – Page 133. [5] : <i>Journal of Mine Action</i> – Issue 5-3 – Fall 2001 – MAIC – Page7. [6] : <i>After the Guns Fall Silent</i> – VVAF – 1995 – Page 267. [7] : <i>idem</i> [6] – Page 247. [8] : <i>Stories About Landmines Victims</i> – Handicap International Belgique – 2001 – Page 17. [9] : <i>idem</i> [3] – Page 99. [10] : <i>Témoignage d’un volontaire expatrié</i> – Handicap International – 1995. [11] : <i>idem</i> [1] – Page 320. [12] : <i>War of the Mines – Cambodia, Landmines and the Impoverishment of a Nation</i> – P. Davies – 1994 – Page 124.

LISTE DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE (suite)

FEUILLET	RÉFÉRENCE	FEUILLET	RÉFÉRENCE
2-4	<p>[1] : <i>Landmine Monitor – Report 2001</i> – ICBL – Page 973.</p> <p>[2] : <i>idem</i> [1] – Page 397.</p> <p>[3] : <i>idem</i> [1] – Page 317.</p> <p>[4] : <i>Landmine Monitor – Report 2000</i> – ICBL – Page 140.</p> <p>[5] : <i>idem</i> [1] – Page 173.</p> <p>[6] : <i>idem</i> [1] – Pages 583 et 584.</p> <p>[7] : <i>idem</i> [1] – Page 140.</p>	3-2	<p>[1] : <i>A Working Chronology of the International Movement to Ban AP Mines</i> – Norman Paterson School of International Affairs – Carleton University – Ottawa – 1998 – 57 pages.</p> <p>[2] : <i>Pour une terre sans mines</i> – Supplément au journal <i>Libération</i> du 1^{er} mars 1999 – Handicap International / <i>Libération</i> – 16 pages.</p> <p>[3] : <i>Press release – Les Nations unies et le déminage</i> – Nations unies – 23 juin 1997.</p>
2-5	<p>[1] : <i>The Use of Mechanical Means for Humanitarian Demining Operations</i> – Handicap International – 2000 – Page 38.</p> <p>[2] : <i>The Scourge of the Earth</i> – Monica Newton – 1997 – Page 3.</p> <p>[3] : <i>Landmines: a Deadly Legacy</i> – Physicians for Human Rights – 1993.</p> <p>[4] : <i>Landmine Monitor – Report 2001</i> – ICBL – Page 742.</p> <p>[5] : <i>idem</i> [2] – Pages 4 et 5.</p>	3-7	<p>[1] : <i>Lettre de l'UNIDIR</i> – Numéro spécial NS 3/97 – Nations unies – Pages 51 à 54.</p> <p>[2] : Revue <i>Damoclès</i> – n° 78 – « Histoire d'une interdiction réussie » – S. Brigot – Handicap International – 29 septembre 1998 – Pages 12 à 16.</p>
2-6	<p>[1] : <i>Landmine Monitor – Report 2002</i> – Page 42 et <i>Report 2003</i> – ICBL – Pages 40 et 41.</p> <p>[2] : <i>Study of the Socio-Economic Impact of Mine Action in Afghanistan</i> – UNDP / World Bank – June 2001 – Page 11.</p> <p>[3] : <i>Landmine Victim Assistance – World Report 2001</i> – Handicap International – Page 155.</p> <p>[4] : <i>Landmine Monitor – Report 2001</i> – ICBL – Page 648.</p> <p>[5] : <i>Landmine Monitor – Report 2002</i> – ICBL – Pages 74, 603, 834, 856.</p> <p>[6] : <i>idem</i> [4] – Page 968.</p> <p>[7] : <i>idem</i> [5] – Pages 74, 124, 189, 603, 855.</p> <p>[8] : <i>Antipersonnel Mines – An Overview</i> – ICRC – 1997 – Page 8.</p> <p>[9] : <i>idem</i> [5] – Pages 74, 124, 146, 189, 603.</p> <p>[10] : <i>idem</i>[4] – Page 648.</p> <p>[11] : <i>idem</i> [5] – Pages 74, 147, 603, 856, 874.</p>	3-9	<p>[1] : <i>Interdiction des mines antipersonnel : le traité d'Ottawa expliqué aux non-spécialistes</i> – CICR – 1997 – 24 pages.</p> <p>[2] : « La convention d'Ottawa sur l'interdiction des mines antipersonnel » – J.-M. Favre – Revue <i>Les petites affiches</i> – 31 octobre 1997 – Pages 29 à 34.</p>
2-7	<p>[1] : <i>Landmine Monitor – Report 2002</i> – ICBL – Page 147.</p> <p>[2] : <i>Study of the Socio-Economic Impact of Mine Action in Afghanistan</i> – UNDP / World Bank – June 2001 – Pages 13 et 14.</p> <p>[3] : <i>The Worldwide Epidemic of Landmines Injuries</i> – ICRC – 1995 – Page 4.</p> <p>[4] : <i>idem</i> [3] – Page 7.</p> <p>[5] : <i>Assistance for Victims of Antipersonnel Mines – Needs, Constraints and Strategy</i> – ICRC – 1997 – Page 21.</p> <p>[6] : <i>Social Cost of Landmines in Four Countries: Afghanistan, Bosnia, Cambodia and Mozambique</i> – N. Anderson, C. Palha de Susa – CIET – 1995.</p> <p>[7] : <i>idem</i> [3] – Page 6.</p> <p>[8] : <i>idem</i> [5] – Page 2.</p> <p>[9] : <i>Landmine Monitor – Report 2000</i> – ICBL – Page 397.</p> <p>[10] : <i>Lettre de l'UNIDIR</i> – n° 28/29 – Décembre 1994/Mai 1995 – Page 73</p> <p>[11] : <i>Antipersonnel Mines – An Overview</i> – ICRC – 1997 – Page 7.</p> <p>[12] : <i>Landmine Monitor – Report 2002</i> – ICBL – Pages 125 et 147.</p>	3-10	<p>[1] : <i>A Working Chronology of the International Movement to Ban AP Mines</i> – Norman Paterson School of International Affairs – Carleton University – Ottawa – 1998 – Pages 27 à 31, 53 à 57.</p> <p>[2] : <i>Mines antipersonnel – La guerre en temps de paix</i> – Handicap International / GRIP – 1996 – Pages 33 à 49.</p> <p>[3] : <i>Le Complexe français de production des mines et systèmes associés</i> – Observatoire des transferts d'armement / Handicap International – 1997 – Pages 13 à 26.</p> <p>[4] : <i>Landmine Monitor – Report 2003</i> – ICBL – Pages 1 à 13.</p> <p>[5] : <i>Interdisons les mines – Tour d'horizon 1999</i> – CICR – Page 13.</p>
2-11	<p>[1] : <i>Demining Issues, Problems and Costs in Afghanistan</i> – Fact sheet presented by Sayed Aqua, Director MCPA – 1995 – Page 4.</p>	3-11	<p>[1] : <i>Landmine Monitor – Report 2002</i> – ICBL – Pages 861 à 874.</p>
		3-12	<p>[1] : <i>Landmine Monitor – Report 2002</i> – ICBL – Préambule.</p> <p>[2] : <i>Landmine Monitor – Research Guide</i> – ICBL – 2001.</p> <p>[3] : <i>Landmine Monitor – An Introduction</i> – ICBL – 1998.</p>
		3-14	<p>[1] : <i>Landmines – Demining News from the United Nations</i> – Volume 2.4 – Nations unies – Décembre 1997 – Pages 8, 9, 14.</p>
		3-15	<p>[1] : <i>Landmine Monitor – Report 2002</i> – Pages 594 à 603 et <i>Report 2003</i> – Pages 53 à 61.</p> <p>[2] : <i>Mine Action Programme for Afghanistan (MAPA) – Workplan 1999</i> – Nations unies – 36 pages.</p>
		3-16	<p>[1] : <i>Les Mines terrestres et autres engins non explosés : un problème de santé publique majeur, un frein au développement des pays touchés</i> – M. Chuberre / Handicap International – 1996 – Pages 19 à 36.</p> <p>[2] : <i>Guide pour mettre en œuvre un Pepam</i> – H. Laurence / Handicap International – 2001 – Ensemble du document.</p>
		3-17	<p>[1] : <i>Guide pour mettre en œuvre un Pepam</i> – H. Laurence / Handicap International – 2001 – Pages 10 à 15, 30 à 42.</p>
		3-19	<p>[1] : <i>Technical Guidelines for Mine Clearance and Explosive Ordnance Disposal</i> – R. Keely / Handicap International – 1998 – Guidelines nos 2, 3, 14.</p>
		3-20	<p>[1] : <i>Technical Guidelines for Mine Clearance and Explosive Ordnance Disposal</i> – R. Keely / Handicap International – 1998 – Pages 3-3 à 3-6, 5-2, 5-3.</p> <p>[2] : <i>The Fight Against Antipersonnel Mines</i> – CIDEV / Handicap International / MPWD for the European Commission – 1995 – Pages 24 à 28.</p>

LISTE DES DOCUMENTS DE RÉFÉRENCE (suite)

FEUILLET	RÉFÉRENCE
3-20	<p>[3] : <i>idem</i> [1] – Pages 4-1 à 4-7.</p> <p>[4] : <i>Mines and Mine Clearance</i> – Jane's – First edition 1996-1997 – Pages 433, 441, 444, 453 à 455.</p> <p>[5] : <i>Mission de déminage humanitaire en Bosnie-Herzégovine</i> – E. Schnell / Handicap International – 1998 – Page 13.</p> <p>[6] : fiche <i>Mine Action Programme for Afghanistan (MAPA)</i> – January 1998 – Pages 16 et 18.</p> <p>[7] : <i>Landmines Must Be Stopped</i> – ICRC – 1995 – Page 51.</p> <p>[8] : fiche technique – FFG Fleusburger Fahrzeugbau Gesellschaft – mbH – 1997.</p>
3-21	<p>[1] : <i>Manuel mines, explosifs, franchissements</i> – Armée de terre – 1995 – Pages 36 et 37.</p>
3-22	<p>[1] : <i>Technical Guidelines for Mine Clearance and Explosive Ordnance Disposal</i> – R. Keely / Handicap International – 1998 – Guideline n° 5.</p> <p>[2] : <i>The Use of Dogs for Operations Related to Humanitarian Mine Clearance</i> – C. Horwood / Handicap International – 1998 – 229 pages.</p>
3-23	<p>[1] : <i>The Use of Mechanical Means for Humanitarian Demining Operations</i> – Handicap International – 2000 – Pages 9, 24, 37, 38, 43, 44, 47, 49, 50, 51, 74, 79, 80.</p> <p>[2] : <i>Technical Guidelines for Mine Clearance and Explosive Ordnance Disposal</i> – R. Keely / Handicap International – 1998 – Guideline n° 4.</p> <p>[3] : <i>The Fight Against Antipersonnel Mines</i> – CIDEV / Handicap International / MPWD for the European Commission – 1995 – Pages 29 et 30.</p> <p>[4] : National Demining Commission (Mozambique) – Bulletin n° 5 – February 1998 – Page 14.</p>
3-24	<p>[1] : <i>The Use of Mechanical Means for Humanitarian Demining Operations</i> – Handicap International – 2000 – Page 81.</p> <p>[2] : <i>idem</i> [1] – Pages 9 et 37.</p> <p>[3] : <i>idem</i> [1] – Pages 116 à 118.</p> <p>[4] : <i>Mechanical Demining Equipment Catalogue</i> – GICHD – 2002 – Pages 130 à 133.</p> <p>[5] : <i>idem</i> [1] – Pages 119 à 123, 150, 151.</p> <p>[6] : <i>idem</i> [1] – Pages 52, 68, 79, 80, 164 à 166.</p> <p>[7] : <i>idem</i> [4] – Pages 104 à 111.</p>
3-25	<p>[1] : <i>Landmine Monitor – Report 2003</i> – ICBL – Page 52.</p> <p>[2] : <i>idem</i> [1] – Page 55.</p> <p>[3] : <i>Study of the Socio-Economic Impact of Mine Action in Afghanistan</i> – UNDP / World Bank – June 2001 – Pages 13 et 14.</p> <p>[4] : <i>idem</i> [3] – Page 8.</p> <p>[5] : <i>Landmine Monitor – Report 2001</i> – ICBL – Page 507.</p> <p>[6] : <i>Landmine Monitor – Report 2002</i> – Pages 593 et 598 et <i>Report 2003</i> – Page 55.</p> <p>[7] : <i>MAPA – Workplan 1999</i> – UNOCHA – Page 17.</p> <p>[8] : <i>Landmine Monitor – Report 2000</i> – ICBL – Pages 459 et 466.</p> <p>[9] : <i>idem</i> [1] – Page 61.</p> <p>[10] : <i>idem</i> [5] – Page 501.</p> <p>[11] : <i>MAPA – Annual Report 2000</i> – UNOCHA – Page 9.</p> <p>[12] : <i>idem</i> [3] – Pages 56, 60 et 67 à 70.</p> <p>[13] : <i>idem</i> [3] – Pages 9 et 60.</p> <p>[14] : <i>idem</i> [5] – Page 506.</p> <p>[15] : <i>Landmine Monitor – Report 2002</i> – Page 597 et <i>Report 2003</i> – Page 53.</p> <p>[16] : <i>idem</i> [8] – Page 455.</p> <p>[17] : <i>idem</i> [5] – Page 510.</p> <p>[18] : <i>Landmine Monitor – Report 2002</i> – Page 601 et <i>Report 2003</i> – Pages 58 à 61.</p>

FEUILLET	RÉFÉRENCE
3-25	<p>[19] : <i>idem</i> [7] – Pages 24, 26 et 27.</p> <p>[20] : <i>idem</i> [1] – Pages 594, 599 à 601.</p> <p>[21] : <i>idem</i> [8] – Pages 387, 388 et 389.</p> <p>[22] : <i>idem</i> [8] – Page 389.</p> <p>[23] : <i>idem</i> [1] – Page 138.</p> <p>[24] : <i>Annual Report 2000</i> – CMAC – Page 20.</p> <p>[25] : <i>idem</i> [1] – Page 138.</p> <p>[26] : <i>idem</i> [8] – Page 395.</p> <p>[27] : <i>idem</i> [5] – Page 448 et <i>Landmine Monitor – Report 2002</i>, pages 145 et 147.</p> <p>[28] : <i>idem</i> [24] – Page 35.</p> <p>[29] : <i>idem</i> [1] – Pages 118 et 122.</p> <p>[30] : <i>Landmine Monitor – Report 2001</i> – Pages 639 et 640.</p> <p>[31] : <i>idem</i> [1] – Page 122.</p> <p>[32] : <i>idem</i> [1] – Pages 340 et 341.</p> <p>[33] : <i>idem</i> [30] – Pages 115.</p> <p>[34] : <i>idem</i> [1] – Pages 346 à 349.</p> <p>[35] : <i>Landmine Monitor – Report 2002</i> – ICBL – Pages 829.</p> <p>[36] : <i>Journal of Mine Action - Issue 7-2</i> – 2003 – MAIC – Page 5.</p> <p>[37] : <i>idem</i> [30] – Page 962.</p>
3-26	<p>[1] : <i>Lettre de l'UNIDIR</i> – Numéro spécial NS 3/97 – Nations unies – Pages 67 à 73.</p> <p>[2] : <i>Localisation and Identification of Antipersonnel Mines</i> – Joint Research Centre – European Commission – 1995 – Pages 19 à 34.</p> <p>[3] : <i>Les aspects technologiques du déminage humanitaire</i> – Projet de rapport spécial AT 239 STC/97/9 – Assemblée de l'Atlantique nord – 3 septembre 1997 – Pages 5 à 11.</p> <p>[4] : <i>Programme canadien en contremine</i> – DRDD – Centre de recherche pour la défense, Suffield.</p> <p>[5] : <i>The Fight Against Antipersonnel Mines</i> – CIDEV / Handicap International / MPWD for the European Commission – 1995 – Pages 81 et 82.</p> <p>[6] : <i>Hidden Killers – The Global Landmines Crisis</i> – US Department of State – 1998 – Pages 101 à 104.</p>
3-27	<p>[1] : <i>Fiches de présentation des actions de Handicap International</i> – Handicap International – Département Mines – Mai 2002.</p>

LISTE DE DOCUMENTS SUR LES MINES

UNE LISTE NON EXHAUSTIVE, PRÉSENTÉE DE FAÇON À FACILITER L'EXAMEN DE DONNÉES COMPLÉMENTAIRES RELATIVES AUX MINES PAR LES PERSONNES INTÉRESSÉES (ANNÉE DE PUBLICATION, INTÉRÊT, CONTENU).

ANNÉE DE PUBLICATION	INTÉRÊT (a)	TITRE - RÉFÉRENCES (b)	CONTENU (c)					
			Problématiques, prolifération des mines	Situation « mines »	Techniques « mines », déminage	Conséquences des mines	Programmes « mines », « non-mines »	Droit, interdiction des mines
INCON- NUE	**	<i>The Impact of Landmines on Children</i> – Unicef.				X		
	**	<i>Field Commander Guide to Mine Clearance Operations</i> – Accelerated Demining Program – Mozambique.			X			
	***	<i>Document de synthèse sur l'Angola</i> – Handicap International.		X		X	X	
1985 à 1992	***	<i>Attention mines 1944-47</i> – Danielle Voldman – Éditions France Empire – 1985.		X	X			
	**	<i>Landmines in El Salvador and Nicaragua – An American Watch Report</i> – 1986.		X		X		
	***	<i>Social Inquiry Report – Inhambane Town – Mozambique</i> – Pascal Torres – Handicap International – 1991.		X		X		
	**	<i>Landmines in Cambodia – The Coward War</i> – Physicians for Human Rights – 1991.		X	X	X		
	**	<i>La Guerre des lâches – Les Mines au Kurdistan irakien</i> – Handicap International / MAG – 1992.		X	X	X	X	
	**	<i>La Guerre des lâches – Les Mines au Cambodge</i> – Handicap International / Physicians for Human Rights – 1992.		X	X	X		
	**	<i>Hidden Enemies – Landmines in Northern Somalia</i> – Physicians for Human Rights – 1992.		X		X		
	**	<i>Amputations for War Wounds</i> – Robin M. Coupland – ICRC – 1992.				X	X	
1993	**	<i>Hidden Killers – The Global Problem With Uncleared Landmines</i> – US Department of State.		X	X		X	
	***	<i>Landmines, a Deadly Legacy</i> – Physicians for Human Rights.	X	X		X		X
	**	« Les mines antipersonnel » – Extraits de la <i>Revue internationale de la Croix-Rouge</i> .	X		X			
	***	<i>Les Initiatives locales de déminage au Cambodge (« démineurs villageois »)</i> – Philippe Houliat.			X			
	**	<i>Doctrine for Mine Clearance Operations in Cambodia</i> – Mine Clearance Training Unit – UNTAC.			X			
	**	<i>CMAC EOD Manual</i> – UNTAC.			X			
	**	<i>Landmines in Angola</i> – Africa Watch.		X		X	X	
1994	**	<i>The Global Landmine Crisis</i> – US Department of State.	X	X	X		X	
	***	<i>Landmines: Legacy of Conflicts</i> – Rae Mc Grath / Oxfam.	X		X	X		
	***	<i>Mine Blast Trauma</i> – Monographie par un groupe de médecins russes.	X			X		
	**	<i>Site and Platoon Standard Operating Procedures (SOPs)</i> – CMAC.			X			
	***	<i>Landmine Warfare – Rationale Tactics and Doctrine for Use of Mines</i> – US Army.	X					
	***	<i>War of the Mines – Cambodia, Landmines and the Impoverishment of a Nation</i> – Paul Davies.		X		X	X	X
	**	<i>Landmines in Mozambique</i> – Human Rights Watch Arm Project.		X		X	X	

LISTE DE DOCUMENTS SUR LES MINES (suite)

ANNÉE DE PUBLICATION	INTÉRÊT (a)	TITRE - RÉFÉRENCES (b)	CONTENU (c)					
			Problématiques, prolifération des mines	Situation « mines »	Techniques « mines », déminage	Conséquences des mines	Programmes « mines », « non-mines »	Droit, interdiction des mines.
1995	**	<i>Antipersonnel Mines – Socio-Economic Costs and Military Utility (Seminar Proceedings)</i> – Rådda Barnen.				X		
	**	<i>The Worldwide Epidemic of Landmines Injuries</i> – ICRC.				X		
	**	<i>After the Guns Fall Silent: the Enduring Legacy of Landmines</i> – S. Robert et J. Williams – VVAF.		X		X		
	***	<i>Clearing the Fields: Solution of the Global Landmine Crisis</i> – Kevin M. Cahill.	X		X		X	X
	***	<i>La Lutte contre les mines antipersonnel / The Fight Against Antipersonnel Mines</i> – CIDEV/ Handicap International / MPWD pour la Commission européenne.	X		X	X		
	**	<i>Pour interdire les massacres en temps de paix</i> – Handicap International.				X		X
	***	<i>Mines terrestres : une action s'impose – Le droit international humanitaire / Landmines: Time for Action – International Humanitarian Law</i> – CICR.			X			X
	***	<i>Glossaire de terminologie des opérations de déminage humanitaire</i> – Anglais/français – Nations unies.			X			
	***	<i>Localisation and Identification of Antipersonnel Mines</i> – Joint Research Centre – European Commission.			X			
	***	<i>Rapport de mission exploratoire Mine Awareness Program – Angola</i> – Handicap International.		X		X	X	
***	<i>Landmines Must Be Stopped</i> – ICRC.	X	X	X	X			
1996	**	<i>Les Mines terrestres et autres engins non explosés : un problème de santé publique majeur, un frein au développement des pays touchés</i> – Marie Chuberre – Handicap International.				X	X	
	***	<i>Antipersonnel Landmines: an Annotated Bibliography</i> – Préparé par le Gouvernement canadien pour la conférence d'Ottawa.	X		X	X		X
	***	<i>Mines antipersonnel : la guerre en temps de paix</i> – Handicap International / GRIP.	X		X	X	X	X
	***	<i>Les Mines terrestres antipersonnel – Des armes indispensables ? / Antipersonnel Landmines – Friends, or Foes ?</i> – CICR.	X		X			X
	***	<i>Mines and Mine Clearance</i> – Jane's – First edition – 1996-1997.			X			
	***	<i>Report of the International Conference on Mine Clearance Technology</i> – Elsinore – Denmark.			X			
	***	<i>Résumé des communications faites à l'International Conference on Mine Clearance Technology</i> – Elsinore – Danemark.			X			
	**	<i>La Guerre des lâches – Les Mines au Vietnam</i> – Handicap International / Oxfam.		X		X		
	**	<i>For the Banning of Massacres of Civilians in Time of Peace: Facts and Chronologies / Pour interdire les mines en temps de paix : faits et chronologies</i> – 2 ^e édition – Handicap International.	X					X
	**	<i>Landmines, a Global Health Watch</i> – International Physicians for the Prevention of Nuclear War.	X	X		X		
	***	<i>Humanitarian Demining Equipment Catalog</i> – Department of Defense – États-Unis.			X		X	
	***	<i>Still Killing – Landmines in Southern Africa</i> – Human Rights Watch.		X		X	X	X

LISTE DE DOCUMENTS SUR LES MINES (suite)

ANNÉE DE PUBLICATION	INTÉRÊT (a)	TITRE - RÉFÉRENCES (b)	CONTENU (c)					
			Problématiques, prolifération des mines	Situation « mines »	Techniques « mines », déminage	Conséquences des mines	Programmes « mines », « non-mines »	Droit, interdiction des mines.
1997	**	<i>Humanitarian Mine Clearance Survey Report</i> – Bill Howell – Handicap International.		X	X		X	
	**	<i>Étude sur le déminage rural en Angola</i> – Handicap International.		X		X		
	**	<i>Recherches sur le niveau de compensation des démineurs locaux (mémoire)</i> – Pascale Reinteu – Stagiaire à Handicap International.					X	
	***	<i>Le Complexe français de production des mines et systèmes associés</i> – Belkacem Elomari et Bruno Barillot – Observatoire des transferts d'armements / Handicap International.	X					X
	***	<i>Exposing the Source – US Companies and the Production of Antipersonnel Mines</i> – Human Rights Watch.	X					
	**	<i>The Silent Menace – Landmines in Bosnia & Herzegovia</i> – ICRC.		X		X	X	
	**	<i>Lettre de l'UNIDIR – Numéro spécial NR 3 : « L'élimination des mines terrestres » / "The Elimination of Landmines"</i> – UNIDIR.	X		X			X
	***	<i>Living With UXO – National Survey of the Socio-Economic Impact of UXOs in Lao PDR</i> – Handicap International.		X		X		
	***	<i>Assistance for Victims of Antipersonnel Mines – Needs, Constraints and Strategy</i> – Robin M. Coupland – ICRC.				X	X	
	***	<i>Terminology Bulletin – n° 349 – "Humanitarian Demining"</i> – Six langues (anglais, français, espagnol, russe, chinois, arabe).			X			
	***	<i>Cambodian Mine Incident Report for 1997 – Mine Incident Data Base Project</i> – CRC / Handicap International / Unicef / MAG.				X		
	**	<i>Interdiction des mines antipersonnel : le traité d'Ottawa expliqué aux non-spécialistes</i> – CICR.						X
***	<i>Antipersonnel Mines, an Overview</i> – ICRC.	X		X	X		X	
1998	***	<i>Élimination des mines antipersonnel – Le cas de la France</i> – Belkacem Elomari et Bruno Barillot – Observatoire des transferts d'armements / Handicap International.	X	X	X			X
	***	<i>The Use of Dogs for Operations Related to Humanitarian Mine Clearance</i> – Christopher Horwood / Handicap International.			X		X	
	**	<i>The Development of Indigenous Mine Action Capacities – Executive Summary – Study Report – Case of Cambodia, Afghanistan, Mozambique, Angola</i> – DHA – United Nations.	X	X		X	X	
	**	<i>Agir contre les mines antipersonnel / Acting Against Antipersonnel Landmines</i> – Handicap International.	X				X	X
	***	<i>Technical Guidelines for Mine Clearance and Explosive Ordnance Disposal</i> – Robert Keely / Handicap International.			X			
	***	<i>Hidden Killers – The Global Demining Crisis</i> – US Department of State – Bureau of Political Military Affairs.		X	X	X	X	
	**	<i>Mine Awareness for Children: a Discussion of Good Practice</i> – Rättsgruppen. Rättsgruppen.					X	
	***	<i>Mines and Mine Clearance</i> – Jane's – Third edition – 1998-1999.			X			
1999	***	<i>Landmine Monitor – Report 1999</i> – ICBL.		X		X	X	X
	**	<i>Journal of Mine Action – Version 3-3 – Fall 1999 – "Victim and Survivor Assistance"</i> – MAIC at James Madison University – USA.				X	X	
	**	<i>Guidelines for the Care and Rehabilitation of Landmine Survivors</i> – Working Group on Victim Assistance (WGVA) / ICBL.					X	

LISTE DE DOCUMENTS SUR LES MINES (suite)

ANNÉE DE PUBLICATION	INTÉRÊT (a)	TITRE - RÉFÉRENCES (b)	CONTENU (c)					
			Problématiques, prolifération des mines	Situation « mines »	Techniques « mines », déminage	Conséquences des mines	Programmes « mines », « non-mines »	Droit, interdiction des mines
2000	***	<i>Journal of Mine Action</i> – Issue 4-2 – Summer 2000 – “Deminers, Manual Demining and their Personal Protective Equipment” – MAIC at James Madison University – USA.			X			
	**	<i>Journal of Mine Action</i> – Issue 4-3 – Fall 2000 – “Mine Awareness” – MAIC at James Madison University – USA.					X	
	***	<i>The Use of Mechanical Means for Humanitarian Demining Operations</i> – P. Paterson / Handicap International.			X			
	**	<i>La Prise en charge des traumatismes et handicaps par mines antipersonnel</i> – Handicap International.				X	X	X
	**	<i>Pour une véritable assistance aux victimes de mines</i> – Français/anglais – Handicap International.					X	X
	***	<i>Landmine Monitor – Report 2000</i> – ICBL.		X		X	X	X
	**	<i>Manuel de sécurité sur les mines et munitions non explosées</i> – Care International.					X	
2001	**	<i>Landmine Monitor Research Guide</i> – ICBL.						X
	***	<i>Landmine Victim Assistance – World Report 2001</i> – Handicap International.				X	X	
	***	<i>Landmine Monitor – Report 2001</i> – ICBL.		X		X	X	X
	***	<i>Spontaneous Demining Initiatives – Mine Clearance by Villagers in Rural Cambodia – Final Study Report</i> – R. Bottomley / Handicap International Belgium.		X	X	X	X	
	***	<i>Guide pour mettre en œuvre un Pepam</i> – H. Laurence / Handicap International.					X	
	**	<i>Agir contre les mines – La position de Handicap International</i> – Français/anglais – Handicap International.					X	X
2002	**	<i>Mechanical Demining Equipment Catalogue</i> – Geneva International Centre for Humanitarian Demining (GICHD).			X			
	***	<i>Landmine Monitor – Report 2002</i> – ICBL.		X		X	X	X
	**	<i>Towards the Development of the Rights of Landmine Victims</i> – Anglais/français/espagnol – Working document – Handicap International.						X
	**	<i>Journal of Mine Action</i> – Issue 6-1 – Winter 2002 – “National Mine Action Programs – Special Report: the Future of Mine Action” – MAIC at James Madison University – USA.			X		X	
	**	<i>Portfolio of Landmine Victim Assistance Programs</i> – Fifth edition – Working Group on Victim Assistance (WGVA) / ICBL.					X	
	***	<i>Tools for Mine Risk Education in Mozambique and in the East of Ethiopia</i> – H. Laurence / Handicap International.					X	
	***	<i>Landmine Victim Assistance – World Report 2002</i> – Handicap International.				X	X	

LISTE DE DOCUMENTS SUR LES MINES (suite)

NOTES

(a) *** : très intéressant ;

** : intéressant ;

L'appréciation des différents documents n'engage que le rédacteur de cet opuscle.

(b) Les documents répertoriés sont ceux disponibles au siège de Handicap International, à Lyon. Certains peuvent également être consultés au siège des autres sections, ainsi qu'au bureau de Handicap International à Paris.

(c) – PROBLÉMATIQUE, PROLIFÉRATION DES MINES : généralités sur les problèmes posés par les mines, leur production, leur dissémination, leur utilisation.

– SITUATION « MINES » : renseignements qualitatifs et quantitatifs sur la pollution par mines dans différents pays.

– TECHNIQUES « MINES », DÉMINAGE : données sur les caractéristiques techniques des mines et des moyens de déminage.

– CONSÉQUENCES DES MINES : informations générales et par pays sur les effets traumatiques, socioéconomiques et environnementaux des mines.

– PROGRAMMES « MINES », « NON-MINES » : indications sur les actions conduites pour combattre les mines (programmes « mines ») et leurs conséquences (programmes « non-mines »), sur le plan général et au niveau local.

– DROIT, INTERDICTION DES MINES : questions juridiques afférentes aux mines, dont le droit des victimes, et informations sur les activités menées pour l'interdiction des mines antipersonnel.

SECTIONS ET BUREAUX DE REPRÉSENTATION

FRANCE

Siège

14, avenue Berthelot
69361 Lyon Cedex 07
Tél. : + 33 (0) 4 78 69 79 79
Fax : + 33 (0) 4 78 69 79 94
E-mail : contact@handicap-international.org
www.handicap-international.org

Bureau

104-106, rue Oberkampf
75011 Paris
Tél. : + 33 (0) 1 43 14 87 00
Fax : + 33 (0) 1 43 14 87 07
E-mail : paris@handicap-international.org
www.handicap-international.org

ALLEMAGNE

Ganghofer Str. 19
D-80339 München
Tél. : + 49 (0) 89 54 76 06 0
Fax : + 49 (0) 89 54 76 06 20
E-mail :
info@handicap-international.de
www.handicap-international.de

BELGIQUE

67, rue de Spa
B-1000 Bruxelles
Tél. : + 32 (0) 2 280 16 01
Fax : + 32 (0) 2 230 60 30
E-mail : headoffice@handicap.be
www.handicapinternational.be

CANADA

448, place Jacques-Cartier
Montréal (Québec)
H2Y 3B3
Tél. : + 1 514 908 28 13
Fax : + 1 514 288 80 90
E-mail :
info@handicap-international.ca
www.handicap-international.org

DANEMARK [représentation]

Suntevedsgade 2, 4TV
DK-1751 Copenhagen V
Tél. : + 45 33 24 88 00
Fax : + 45 33 24 88 69
www.handicap-international.org

ÉTATS-UNIS [représentation]

BP 815, Fryeburg
USA-Maine 04037
Tél./Fax : + 1 (1) 207 935 26 33
Mobile : + 41 (0) 79 470 19 31
E-mail : sbwhandicap@igc.org
www.handicap-international.org

GRANDE-BRETAGNE

Waterman House
101-107 Chertsey Road –Woking
UK-Surrey GU21 5BW
Tél. : + 44 (0) 870 774 3737
Fax : + 44 (0) 870 774 3738
E-mail : hi-uk@hi-uk.org
www.handicap-international.org.uk

LUXEMBOURG

140, rue Adolphe-Fischer
L-1521 Luxembourg
Tél. : + 352 42 80 60
Fax : + 352 26 43 10 60
E-mail : hilux@pt.lu
www.handicap-international.lu

SUISSE

11, avenue de Joli-Mont
CH-1209 Genève
Tél. : + 41 (0) 22 788 70 33
Fax : + 41 (0) 22 788 70 35
E-mail : higeneve@compuserve.com
www.handicap-international.ch